

N° 464 - JUIN 1996

La guerre des boutons a bien eu lieu à Baume-les-Dames



Une journée d'information au Sénat



l'emploi
culturel
dans
les associations
musicales



*pour trompette,
trombone et cor*

Silent **BRASS**

LA RÉVOLUTION SILENCIEUSE

Issu du savoir-faire YAMAHA dans le domaine des cuivres et de l'électronique, le Silent Brass est une innovation spectaculaire permettant aux musiciens de pratiquer leur instrument à tout moment et en tout lieu.

La sourdine de conception révolutionnaire permet de jouer en silence avec un confort de jeu et d'écoute exceptionnels. Le boîtier de contrôle électronique, compact et léger, offre de multiples possibilités de réglages et de connexions pour le plus grand plaisir du musicien.

Trois modèles de Silent Brass à découvrir :

SB 3 pour cor

SB 5 pour trombone

SB 7 pour trompette et cornet

Une ère de totale liberté s'ouvre dans le monde des Cuivres.



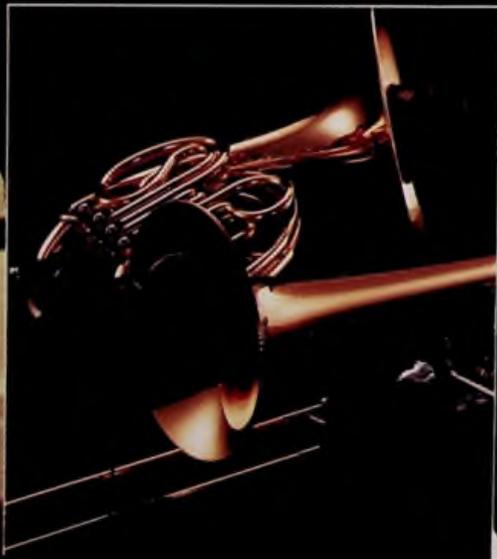
Liste des distributeurs agréés Yamaha

36.15 YAMAHA

1,29 F la minute

YAMAHA

YAMAHA MUSIQUE FRANCE
B.P. 70, 77312 Marne-la-Vallée, Cedex 2





par Maurice Adam

Nous arrivons en fin d'année scolaire, riche pour tous en activités musicales. Il est temps d'en faire un bilan, nourri de mes nombreux déplacements dans les fédérations et concours.

Je constate avec satisfaction que la majorité des écoles de musique a maintenant mis en place le programme pédagogique de la CMF. Je m'en réjouis, car nos efforts à tous, en matière de formation musicale, portent leurs fruits: les résultats des examens fédéraux, et la qualité croissante de nos sociétés en sont la preuve.

Le nombre grandissant de concours nationaux organisés chaque année, regroupant chaque fois plus de participants, témoigne également de la vitalité de nos ensembles, et de l'intérêt musical et social de ces lieux de rencontre. Je vous engage d'ailleurs à consolider ces échanges et cette solidarité entre orchestres et fédérations. Échanges primordiaux pour mener à bien une politique de développement musical.

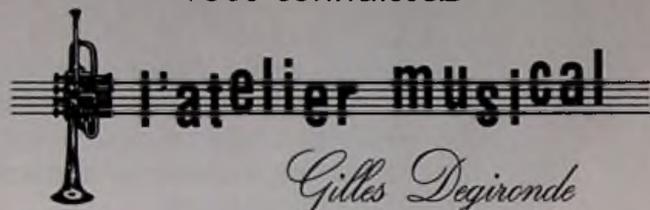
Nous apprenons que le Diplôme d'État à la Direction des ensembles à vent a vu le jour. Nous sommes reconnaissants à Madame Le Directeur de la Musique et de la Danse, et à ses collaborateurs, de nous avoir associés à ce projet. Ce diplôme, de haut niveau, constitue une finalité à nos formations CMF: le Certificat régional (1^{er} cycle), le DADSM (2^e cycle), et le D.E. (3^e cycle). Depuis quelques années, nous faisons de la formation des chefs l'une de nos principales orientations, car l'avenir de nos sociétés en dépend, et la recherche de qualité doit être notre préoccupation. C'est pourquoi, je vous invite à développer les stages de formation à la direction, pour chaque niveau, dans l'ensemble des régions.

Le travail sur le répertoire constitue également l'une de nos préoccupations. L'établissement des listes de concours, avec des nouveautés et des morceaux de qualité, exige un travail en amont, de sensibilisation des compositeurs de notre époque et des éditeurs, et un regard attentif sur ce qui existe déjà.

Enfin, la journée d'information sur l'emploi culturel dans les associations, que nous avons organisée récemment au Sénat, a connu un succès unanime auprès des cadres administratifs de nos fédérations régionales et départementales, réunis autour de spécialistes du droit social, pour répondre de façon concrète à toutes les interrogations que suscite l'embauche d'un professeur ou d'un formateur.

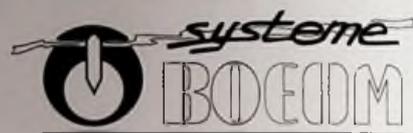
Sur ce bilan encourageant, je vous souhaite de beaux concerts d'été, et de bonnes vacances à tous.

Vous connaissez



6, place Saint-Roch
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. 77 33 90 31 - Fax 77 37 17 56

et bien c'est aussi



71, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tél. 78 28 60 91

DEUX MAGASINS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Vente : un grand choix dans toutes les grandes marques

Réparation et service après-vente de qualité

Remise en état complète

Montage d'instrument sur mesure

Vernissage • Argenture • Vernis coloré

Fabricant de housses, de branches d'embouchures,
d'embouchures et de petits accessoires DEGIRONDE®

CATALOGUE
SUR DEMANDE



Maison d'Edition W. Halter GmbH

Gablonzerstr. 24

Tél. : 19 49 721 56 39 54

D - 76185 Karlsruhe

Fax : 19 49 721 56 26 74

Le spécialiste des partitions pour Orchestre d'Harmonie vous présente ses nouveautés

Recueil pour orchestre de jeunes:

Young Band meets Classic

Contenu :

- Hymne et marche triomphale de "Aida" Verdi/Reinau
- Capriccio Italien Tschajkovskij/Studnitzky
- Can Can de "Orphée aux Enfers" Offenbach/Trèves
- Entrée des Invités de "Tannhäuser" Wagner/Kornmeier
- Symphonie du Nouveau Monde Dvorak/Studnitzky
- Les quatre Saisons Vivaldi/Studnitzky
- Le Barbier de Séville Rossini/Reinau
- La Moldau Smetana/Kolditz

Ces huit titres figurent dans une seule édition - spécialement
arrangée pour orchestre de jeunes.

N° de commande : 3331

Prix partie séparée : 52,00 Frs

Prix direction

(Full Score) : 409,00 Frs

Prix de souscription (partie sép.) jusqu'au 01.07.96 : 47,00 Frs

Colors of the Wind de "Pocahontas"

Musique : Alan Menken

Arrangement : Steve McMillan

N° de commande : 3340

Prix : 248,50 Frs

Earth Song de Michael Jackson

Arrangement : Manfred Schneider

Goldeneye du dernier "James Bond"

Musique : Bono & The Edge

Arrangement : Anthony Kosko

N° de commande : 3343/3344

Prix : 331,00 Frs

Just a Gigolo/I ain't got nobody

Musique : Graham/Williams - Casucci/Brammer

Arrangement : Harald Kolasch

Eloise

Musique : Paul Ryan

Arrangement : Wilfried Kornmeier

N° de commande : 3317/3318

Prix : 331,00 Frs

Édité par CMF Diffusion
BP 252 - 75464 Paris cédex 10-
103, bd de Magenta,
75010 Paris
Tél. 42 82 10 17.
Télécopie : 45 96 06 86
n° de commission paritaire :
65172.
N.C.8 Paris 381279637
Siret n° 88127963700015.
APE n° 8607, BPRNP, Paris
gare du Nord, 115, bd de Ma-
genta, 75010 Paris.

**Directeur
de la publication**
Maurice Adam

Rédaction et réalisation
Christine Bergna
Jean-Louis Majewski
Laurence Solnais

Abonnement
Alice Vanderbossche
Abonnement 1 an (6 n°s)
France : 160F
Etranger : 220F
Prix au n° : 35F

Impression
Imprimerie de Montligeon
61400 La Chapelle Montligeon
Dépôt légal n° 16891

«Toute reproduction, même partielle et par quelque autorité que ce soit, du contenu de la présente revue est interdite, selon la loi du 11 mars 1957, sans l'autorisation écrite préalable du directeur de la publication. Cette autorisation spécifique et préalable suppose en tout état de cause que la source du texte reproduit soit mentionnée»

3615
MEGAMUSIC
Code CMF

ABONNEZ-VOUS

S o M m a i R e

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | Editorial
par Maurice Adam | 28 | Commissions
- Rencontre éditeurs, compositeurs et la C.M.F.
- Vocal, bilan et perspective de la commission chorale |
| 4 | Infos CMF
D.E. de Direction d'Ensemble à vent
Union Européenne des musiciens
Conférence au sommet
des orchestres à plectre | 30 | Infos Biblio |
| 7 | Sénat: Journée d'information | 32 | Échos / Musique |



Colloque au Sénat
L'Emploi culturel dans
les associations musicales

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 20 | Création
Opéra : La Guerre des Boutons
à Baume-Les Dames | 37 | Histoire
L'œuvre pour harmonie
de chambre de Richard Strauss
par Fr. Robert |
| 24 | Ailleurs
Portugal: quand formation musi-
cale rime avec festival !
Québec: l'Harmonie
des Cascades de Beauport | 39 | Disques
La discothèque d'or de Francis
Pieters
Les CD de Jean Malraye |
| 26 | Du côté de ...
L'association Enfance et Musique | 46 | Manifestations CMF |



48 **Petites annonces**

I à XII **Infos Régions**

Photo:
Daniel Rühl / *Enfance et Musique*

Un Diplôme d'État de Direction d'Ensemble à vent.

Nous apprenons avec plaisir que, par l'arrêté paru au Journal officiel du 15 mai 1996, le Diplôme d'État de Direction d'Ensemble à vent a été créé.

Nous en remercions la Direction de la Musique et de la Danse, et nous nous félicitons de l'intervention de la CMF, ainsi que celle de trois autres Fédérations (UFF, CFBF et FSCF), qui aura finalement abouti à ce diplôme.

La CMF poursuivra sa politique de formation, en incluant ce DE dans le *cursus*, l'ajoutant ainsi au Certificat régional du 1^{er} Degré, et au Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés musicales (DADSM), déjà existants.

Le III^e Concours international pour orchestres à vent de Strasbourg

La CMF, par l'intermédiaire de Maurice Adam, était présente à Strasbourg les 25 et 26 mai, pour son III^e Concours international pour orchestres à vent. Deux journées ouvertes par une création mondiale: *L'Hymne à la Liberté* (d'après un texte de P. Eluard), commandée par le Conseil de l'Europe au compositeur strasbourgeois Hubert Dennefeld et qui fut exécutée par les 250 choristes et musiciens des Écoles de Musique de la ville et de celles d'Oberkirch. Le Palais de la Musique et des Congrès, vaste lieu aux multiples salles, aura donc réuni 56 sociétés de 10 pays d'Europe, et leurs 3 500 musiciens, devant les 20 personnalités internationales du Jury. Facteurs d'instruments, artisans, éditeurs, partenaires de la vie musicales ont, par ailleurs, profité de ce rendez-vous pour se rencontrer. Enfin, après concert de gala et concert de clôture, c'est dans salle Erasme, avec ses 2 000 places, qu'a été proclamé le palmarès.



Agenda du Président

- 4 mai :**
Centenaire de l'Harmonie de Eyzin-Pinet (Isère).
- 5 mai :**
Festival de l'Accordéon de la Savoie.
- 11 mai :**
Concert de l'Orchestre symphonique de la RATP.
- 16 mai :**
Assemblée générale de la Fédération Rhône-Alpes à Chamonix.
- 21 mai :**
Réunion à la Direction de la Musique et de la Danse.
- 25 mai :**
3^e Concours international pour Orchestres à vent de Strasbourg.
- 3 juin :**
Journée d'Information au Sénat.
- 8 et 9 juin :**
Concours national de Sociétés musicales à Macon.
- 15 et 16 juin :**
30^e Fête fédérale de la Musique à Interlaken (Suisse).
- 22 et 23 juin :**
Moyenneville (Somme), Festival des petits Ensembles.
- 28 juin**
Comité national de la Musique.

Errata :

Notre liste des membres du Conseil d'administration, publiée dans le précédent numéro (JCMF d'avril, n° 463), était incomplète. Nous avons omis d'y mentionner M. André Ricq, représentant la Fédération régionale du Limousin et demeurant 6, avenue des Casseaux, 87 000 Limoges. Téléphone: 55 33 35 78. Oubli réparé donc, et nous le souhaitons, pardonné !

Congrès CMF à Poitiers...

...Nous nous sommes aperçus de notre silence quant à la participation de l'Orchestre d'harmonie des Deux-Sèvres au congrès. Sous la direction de son chef Damien Bourhis, l'Orchestre a accompagné Alexis Tarteaut, basse solo, dans son interprétation de trois extraits de *La flûte enchantée* de Mozart, *La ronde de nuit* de Glinka et *La prière* de Maurice Franck.

Nous prions l'Orchestre d'harmonie, son chef et M. Tarteaut (par ailleurs, Président de l'Union départementale des Deux-Sèvres) de lire ici toutes nos excuses.

L'Union européenne des Musiciens nous a communiqué:

• **Programme Kaléidoscope 1996 de l'Union européenne.**

Sous le nom de «Kaléidoscope», le nouveau programme communautaire de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne a récemment été adopté par le Parlement européen et par le Conseil des Ministres. La publication afférente au Journal officiel des Communautés européennes peut être demandée au secrétariat de l'Union européenne des Musiciens.

La Commission européenne des Musiciens amateurs ayant procédé à un premier examen du programme, constate avec grande satisfaction que certaines propositions retenues lors du 2^e Sommet européen des Fédérations musicales à Luxembourg, en novembre 1995, ont été intégrées dans le nouveau programme. Pour bien dégager ce qui est nouveau dans ce programme, le Secrétariat européen de l'Union européenne des Musiciens, installé au Luxembourg, procédera à une étude comparative entre les anciennes et les nouvelles dispositions du programme et en communiquera les résultats aux membres.

• **Relations avec le Parlement européen.**

Dans le but d'inscrire des subventions, dans le budget du Parlement européen, en faveur du mouvement associatif de la musique, l'Union européenne des Musiciens a transmis les propositions au Parlement européen, telles qu'elles ont été définies par le deuxième Sommet européen des Fédérations musicales, en novembre 1995, au Luxembourg. À ces fins, le Président de la Commission européenne des Musiciens, Henri Schumacher, rencontrera prochainement M. Detlev Samtland, Président de la Commission du budget, et M. Laurens Jan Brinkhorst, rapporteur au Parlement européen du budget de 1997.

• **Le Président de la Commission européenne prêt à recevoir la Commission européenne des Musiciens amateurs.**

Lors d'une entrevue que le Président de l'Union européenne des Musiciens, Henri Schumacher, a eue, le 16 mai 1996 à Luxembourg, avec Monsieur Jacques Santer, Président de la Commission européenne, ce dernier a annoncé qu'il allait recevoir prochainement les membres de la Commission européenne des Musiciens, pour un échange de vues sur la situation actuelle de la vie musicale en Europe.

• **Commission européenne des Musiciens amateurs**

La Commission tiendra sa prochaine séance les 8 et 9 novembre 1996, à Luxembourg-Ville.

• **Pour tout complément d'information, l'adresse de contact est:**

Union européenne des Musiciens
2 rue Sosthène Weis, L-2722 Luxembourg-Grund
Tél: (352) 46 25 36/37 - Fax : (352) 47 14 40

L'Orchestre des Jeunes de l'Union européenne

Du 12 au 25 juillet prochain, la Cité de la Musique invite l'Orchestre des Jeunes de l'Union européenne à prendre leurs quartiers d'été dans son enceinte. Cette 2^e édition de l'académie d'été à la Cité permettra d'apprécier le talent de ces jeunes musiciens amateurs âgés de 14 à 23 ans. Créée en avril 76 à l'initiative du Parlement européen, cette formation fit ses débuts sous la direction de Claudio Abbado et, depuis, s'efforce de faire la preuve, en musique, de l'unité de la jeunesse.

Cet «ambassadeur de bienveillance» sillonne le monde sous la direction de Bernard Haitink, et travaillera cet été en compagnie de Sir Colin Davis. C'est avec ce dernier, le Chœur de l'Orchestre de Paris dirigé par Arthur Oldam, et les solistes Markella Hatziano, Laurence Dale et Michèle Pertusi, que l'OJUE nous interprétera *Roméo et Juliette* de H. Berlioz, le 24 juillet prochain (concert retransmis en direct sur grand écran, place de la Fontaine aux Lions). Le jeudi 25, nous retrouverons ces jeunes talents et Sir Colin Davis interprétant R. Strauss, E. Elgar et J. Sibélius.

Cité de la Musique, 221, av. Jean-Jaurès 75019 Paris.
Tél: 44 84 45 00 - Télécopie: 44 84 45 01

Conférence au sommet des orchestres à plectre

L'exemple de l'Union européenne, dans tous les domaines, a conduit la présidence de la Fédération allemande des orchestres à plectre à prendre l'initiative de créer une Union européenne des Fédérations nationales d'O.A.P.

A son invitation, une conférence au sommet s'est tenue à Rastatt les 3, 4 et 5 mai 1996, dans le cadre de la «Fête des orchestres à plectre 96». Neuf pays y participaient: l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie et la Suède. La France était représentée par Mario Monti et Florentino Calvo de la Commission des plectres de la Confédération musicale de France.

Les statuts de cette Association appelée «European Guitar and Mandolin Association» (E.G.M.A.) ont été ratifiés par les participants. Leur but est de promouvoir une entente européenne et une unification dans le cadre de la culture musicale au moyen de rencontres et d'échanges multi et bilatéraux, spécialement pour les ensembles de jeunes, les échanges d'expériences, d'enseignement, de partitions d'œuvre originales, de musiques traditionnelles et contemporaines, en somme faire progresser la musique des instruments à plectre; organiser des festivals et des concours européens pour les diverses formes orchestrales d'instruments à plectre, établir et maintenir des contacts systématiques avec les organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, le Conseil international de la Musique, la Fédération internationale des Jeunesses musicales, la Fédération des Concours internationaux de Musique, la International Society for Music Education, la Europäische Musikschul-Union, l'Union européenne de la Radio, l'Organisation internationale de la Radio et Télévision.

Après le vote des statuts, un comité exécutif a été élu: président, Rüdiger Grambow (D); secrétaire général et trésorier, Rolf Richter; 4 vice-présidents, MM. Calvo (F), Maggiore (I), Rasmussen (DK), Barrio (E).

De nombreux concerts ont été donnés dans le cadre de la «Zupfmusikfest Baden 96», sous l'égide du Ministre de la Culture du Bade-Württemberg et du Maire de Rastatt. Nous avons pu entendre les orchestres de guitares, les orchestres à plectre et l'orchestre des jeunes du pays de Bade. Deux orchestres de la Fédération des Mandolines d'Alsace participaient à ces concerts: l'«Ensemble de Mandolines de Guebwiller» (directeur Norbert Maurer) et la «Société de Mandolines de Mulhouse» (directeur Jean-Claude Kieffer qui a succédé au regretté André Million comme directeur technique des Mandolines d'Alsace). Nous eûmes le plaisir d'entendre, jouer par sa fille Muriel Kieffer, violoniste et élève au C.N.S.M. de Lyon, un concerto pour violon et orchestre à plectre de Fried Walter, interprété magistralement par cette jeune artiste qui créa un moment de pure émotion.

Contact:

Bunt Deutscher, M. Rüdiger Grambow
Huulkamp 26, D 22 397 - Hambourg - Allemagne

Musée de la Musique: l'ouverture!

Après un an, bien compté, d'activité, la Cité de la Musique se penche déjà sur elle-même pour tirer un portrait de nous-mêmes, public pratiquant les lieux...

Pour moitié, nous habitons le nord-est de Paris, la région parisienne, et jeunes à 15%, puisque âgés de moins de 26 ans. Musique classique, contemporaine, jazz, chanson du monde, c'est la diversité du programme qui est plébiscitée, car en majorité, ceux qui souscrivent à plus de trois concerts, répartissent leur goût dans des genres différents.

L'aspect pédagogique de la musique en train de se faire, par le biais des répétitions publiques, séduit une

bonne partie d'entre nous, et l'utilisation des lieux d'information, de documentation sont grandement sollicités par tous, professionnels et enseignants inclus.

Brigitte Marger, Directrice générale, nous prévient que la Cité, malgré son jeune âge, aura dès le 18 janvier 97, une fanstique «mémoire».

En effet après bien des retards, l'inauguration du Musée de la Musique, prévue initialement pour le 5 octobre 95, se fera sur ses 2800 m² d'exposition permanente.

Son ambition est triple: conserver le patrimoine national afin de

l'ouvrir aux chercheurs, le transmettre aux générations à

venir, et enfin, éveiller le plaisir de la connaissance pour un large public.

Depuis octobre 1995, les activités culturelles et scientifiques, par l'intermédiaire du centre de recherche et de documentation, du laboratoire de restauration, et du service culturel, ont mis sur pied une programmation liée à celle de la salle des concerts.

Sur le territoire national, le Musée de la Musique, pour reprendre l'expression, sera une véritable «tête de réseau» pour les collections publiques. Nous prenons donc rendez-vous...

Mais avant, la Cité, signant là son éclectisme, nous convie, pour la nouvelle saison 96/97, à l'écoute de musiques autres, et là aussi des rendez-vous nous sont donnés avec le Kabuki japonais, l'Andalousie gitane, la Hongrie tzigane, ou plus familièrement, avec l'accordéon. Outre une programmation plus attendue de musique classique ou contemporaine, voilà une invitation à la gourmandise.

Renseignements et contacts:
221, av. Jean Jaurès 75019 Paris
Minitel: 3615 citemusique
Téléphone: 01 44 84 45 45



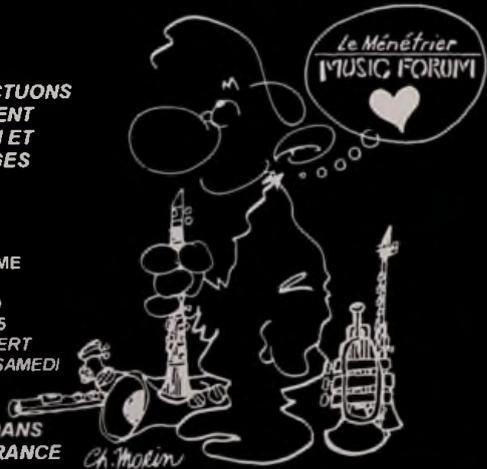
LE MENETRIER MUSIC FORUM

TOUS LES INSTRUMENTS A VENT, PERCUSSIONS
CLASSIQUES ET ACCESSOIRES DE DEFILE

NOUS EFFECTUONS
GRATUITEMENT
L'ENTRETIEN ET
LES REGLAGES
COURANTS

60 RUE DE ROME
75008 PARIS
Tel: 45.22.30.90
Fax: 45.22.71.75
MAGASIN OUVERT
DU MARDI AU SAMEDI
DE 9H A 19H

LIVRAISON DANS
TOUTE LA FRANCE



Service après-vente assuré dans notre atelier

★ Nouveau catalogue gratuit sur simple demande
MENETRIER - MUSIC FORUM 60 rue de Rome - 75008 Paris

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....Tel.....
Conservatoire / Harmonie.....
Fonction.....

UNE NOUVELLE COLLECTION

"PIÈCES CÉLÈBRES"

réunissant quelques unes des œuvres favorites des répertoires
baroque, classique et romantique, d'exécution facile.

VIENT DE PARAÎTRE, POUR LE SAXOPHONE

PIÈCES CÉLÈBRES



PIÈCES CÉLÈBRES



- Bach. 1^{re} et 2^{es} recueils d'œuvres pour saxophone alto en mi b et piano, transcrites et adaptées par Marcel Mule
- Haendel. 1^{re} et 2^{es} recueils d'œuvres pour saxophone alto en mi b et piano, transcrites et adaptées par Marcel Mule
- Auteurs divers. 3^{es} recueil d'œuvres pour saxophone alto en mi b et piano, transcrites et adaptées par Marcel Mule
- Auteurs divers. Recueil d'œuvres pour saxophone soprano en si b et piano, transcrites et adaptées par Marcel Mule et Jean-Marie Londeix

chez votre marchand ou chez

ALPHONSE LEDUC

175, rue Saint-Honoré 75040 Paris cedex 01

CMF *Colloque*
Journée d'information au Sénat



l'emploi culturel dans les associations musicales

Quels sont les devoirs de l'employeur, quels contrats de travail utiliser, quels agréments pour quels avantages...?

Ces questions concrètes, que chacun se pose dès qu'il emploie un salarié, étaient au programme de cette journée d'information sur l'emploi culturel. Ce colloque connut un franc succès auprès des responsables de la CMF venus nombreux de toute la France, et la qualité des intervenants, la clarté de leurs exposés ont été appréciées de tous.

Cette journée a également permis d'entendre les partenaires institutionnels de la CMF, nous renouvelant ainsi leur soutien pour l'ensemble de nos actions menées en faveur de la pratique et de l'enseignement musical dans notre pays.

**Discours d'ouverture
de Maurice Adam,**
Président de la CMF



Mesdames,
Messieurs,
chers amis,

Tout d'abord, je voudrais remercier les délégués et les responsables des fédérations de la CMF, présents aujourd'hui, qui témoignent à la fois de la force de notre mouvement et de l'importance des problèmes posés actuellement.

Je remercie également, mais j'aurai l'occasion de le faire tout au long de cette journée, les personnes qui vont intervenir, et nous apporter leur point de vue et leurs informations.

Dès l'origine de notre mouvement, et pendant des décennies, nos formations musicales ont existé grâce au bénévolat, que ce soit sur le plan admi-

nistratif, ou technique. Le plus souvent, ces sociétés étaient composées, et animées par des musiciens issus des formations musicales de l'armée. Ces musiques militaires constituaient alors un véritable réservoir pour nos orchestres à vent. Aujourd'hui elles se sont raréfiées, tout comme les sociétés musicales d'entreprises qui touchées par la crise et le redéploiement économiques et industriels, ont presque toutes disparu ; je pense aux grands bassins industriels et miniers de l'est et du nord.

À cette époque, l'enseignement dispensé tant bien que mal dans ces sociétés musicales l'était, le plus souvent, par des musiciens de bonne volonté, mais n'ayant pas toujours une formation pédagogique adaptée. Depuis quelques années, l'enseignement musical s'est développé de façon considérable, tant en quantité qu'en qualité. Les collectivités ont participé de plus en plus à la prise en charge de ce secteur. De nombreuses communes ont créé des écoles municipales de musique.

Nos associations musicales elles-mêmes, pour assurer leur pérennité, et améliorer la qualité de leur travail, se sont organisées et structurées en écoles, avec des moniteurs, des professeurs, qui sont devenus des semi-professionnels, ou des professionnels.

Nos responsables ont donc acquis, de ce fait, le statut d'employeur. Dans ce cadre, force nous est de constater, sur le plan administratif, qu'il subsiste des lacunes importantes et que, par manque d'information, les choses ne sont souvent pas faites selon les règles. Chacun en a pris conscience et c'est pour cela que nous avons voulu organiser la rencontre d'aujourd'hui.

Nos écoles associatives vivent avec des moyens souvent limités, accordés par les collectivités, avec une participation des familles. Nos fédérations, nos écoles, nos sociétés ont besoin, pour vivre et se développer, de supports. Nous avons besoin d'aides pour mettre en place une véritable politique de formation.

Le Ministère de la Culture, et celui de la Jeunesse et des Sports ont eu, pendant bien longtemps, une politique timide à l'égard de nos actions. Mais aujourd'hui que la vie associative est devenue une composante importante de la vie de notre pays, nous pouvons constater une écoute, une attention plus grandes, et une réelle reconnaissance de leur part.

Discours d'ouverture de Monsieur le Sénateur

Jean Bernard,

Président du groupe de la Musique
et de la Chanson française au Sénat.

ciative. De saluer une telle longévité, gage du sérieux avec lequel elle a toujours su rassembler les amoureux de la musique et du chant, les passionnés de cet art et tous ceux qui, à différents titres, contribuent à son développement et à son rayonnement. La musique, la vie associative, voilà deux mondes qui devaient se rencontrer. L'une et l'autre sont porteuses des mêmes idéologies de solidarité, de tolérance et de partage. En ces temps de fracture, d'égoïsme, la musique n'est-elle pas un formidable vecteur de rassemblement. Comme vous tous, j'en suis persuadé. C'est pour cela que je ne peux que féliciter votre désir, votre engagement pour promouvoir la pratique musicale pour tous, pour favoriser l'accès et la formation à la musique du plus grand nombre de

nos concitoyens en leur faisant découvrir et la diversité des instruments, du répertoire et éventuellement des métiers que la musique peut offrir. Cette mission à travers vos associations, vous les réalisez quotidiennement. Certes, vous le savez, les difficultés existent, notamment en matière d'encadrement et d'enseignement. Vos associations, pour fonctionner, doivent rassembler des compétences techniques, éducatives et juridiques. Ces impératifs, ainsi que ceux de l'édition, des auteurs, ou bien de ceux de la promotion des œuvres

musicales, voilà ce que souhaite appréhender, puis tenter de résoudre, le groupe d'études sur la Musique et la Chanson française du Sénat, que j'ai eu l'initiative de créer en 1993, et qui regroupe un bon nombre de mes collègues. Ce groupe par les auditions qu'il effectue, les manifestations auxquelles il participe, et quelquefois qu'il organise, les expériences qu'apportent chacun de ses membres (les sénateurs sont dépositaires de responsabilités dans les collectivités locales), est à l'écoute de ceux qui contribuent au développement et au rayonnement de la musique. Je souhaite que cette journée soit fructueuse et qu'elle contribue, à terme, à élargir, au plus grand nombre de nos concitoyens, la pratique de la musique et du chant.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue au Palais du Luxembourg et remercier la CMF d'avoir associé, à cette journée de travail et d'information, le groupe d'étude sur la Musique et la Chanson française que j'ai l'honneur de présider. Qu'il me soit également permis de souhaiter un joyeux anniversaire à la CMF, puisqu'elle a été fondée en 1906. Nous situons bien la place de cette organisation dans la vie asso-

sénat

Intervention de Gérard Scheid,
Président de la Fédération
musicale de Franche-Comté

La CMF est composée de 23 fédérations régionales qui regroupent environ 5 500 écoles de musique et sociétés musicales. La plupart de ces associations emploient, à différents titres, du personnel pour leurs activités culturelles et musicales en particulier. Quels sont ces emplois? Quels problèmes soulèvent-ils? Quel vaste programme! Pour ouvrir ce débat, je souhaite simplement vous apporter mon témoignage et vous faire part de mon expérience en tant que Président de la Fédération musicale de Franche-Comté et Directeur de l'Harmonie municipale de Baume-les-Dames qui possède une école de musique associative dont je suis le directeur. Je veux vous exposer les problèmes que j'ai rencontré ainsi que les démarches entreprises. J'en profiterai pour interpeller les représentants du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de Juris-Associations en les invitant à répondre à ces différentes interrogations.

Dans les Fédérations régionales et départementales, l'emploi culturel est caractérisé par l'embauche de permanents administratifs et techniques, de formateurs et animateurs de stages; dans les écoles de musique par des professeurs et du personnel administratif. Les questions qui se posent sont diverses et variées mais un premier constat peut néanmoins être dressé. Du fait d'être éparpillé, l'exercice de l'emploi culturel se fait souvent dans des situations irrégulières avec de grandes disparités quant à sa rémunération et son niveau de recrutement. Dans les petites écoles, l'emploi est très largement marqué par le travail non ou mal déclaré. Ce phénomène se justifie par l'absence de convention collective. La convention collective socioculturelle existante est méconnue et mal adaptée à la spécificité de ces emplois. Les employeurs sont souvent des présidents bénévoles ignorant la législation en la matière. Il faut donc

tendre à régulariser l'emploi culturel et musical en particulier pour que celui-ci soit soumis à l'ensemble des obligations et droits auxquels doit faire face ou doit bénéficier tout emploi. Il faut aussi réguler l'emploi culturel de façon à le rapprocher des besoins qui peuvent s'exprimer, notamment dans les secteurs ruraux ou défavorisés. Souvent, faute de moyens, mais aussi de structures relais, les responsables associatifs confrontés à la complexité des textes en vigueur, renoncent à légaliser ces pratiques qu'ils ne savent pas organiser, gérer ou financer. C'est pourquoi je pense que la priorité des priorités doit être la mise en place rapide d'une convention collective CMF, au niveau national. Ce document deviendra un outil et un document de référence indispen-



sable, permettant d'unifier au niveau fédéral, comme au niveau CMF, le recrutement, la rémunération et la formation des professeurs et animateurs dans nos écoles et associations. C'est l'un des derniers thèmes de l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais je crois qu'il était intéressant de l'évoquer dès maintenant, afin de présenter l'emploi culturel dans sa globalité.

En tant que Président de la Fédération régionale de Franche-Comté, association Loi 1901, il a fallu, compte tenu de l'augmentation des activités musicales et administratives de notre fédération, décider en 1993 de recruter un permanent à temps complet. De ce fait, je suis devenu employeur avec toutes les obligations, droits et devoirs que

cela implique: déclarations INSSSE, URSSAF, ASSEDIC, Caisse de retraite complémentaire (quelle caisse choisir, IRCANTEC, CPM, IRNISS ou autre?). Il a fallu rédiger des contrats de travail, établir des feuilles de paye, attestations salariales, déclaration annuelle des salaires... Le premier problème qui se pose est donc: Quelles sont les démarches à accomplir aujourd'hui pour se déclarer employeur, il me semble que l'URSSAF centralise maintenant toutes ces formalités dans un souci de simplification administrative? A partir de quand est-on considéré comme employeur; quels devoirs, quelles obligations cela implique-t-il?

Grâce à notre statut associatif, et après un agrément spécifique, j'ai bénéficié pendant deux ans de l'exonération des cotisations patronales URSSAF pour l'embauche de notre premier salarié. Les cotisations ASSEDIC et Caisse Retraite complémentaire ont été dues en totalité. Cette mesure d'exonération temporaire de deux ans pour les cotisations patronales URSSAF a été très utile et a permis à notre fédération l'intégration progressive dans le budget des lourdes charges liées à l'embauche d'un permanent à temps complet. Cette mesure a également favorisé la poursuite de l'objectif d'autonomie progressive de notre fédération. Jusqu'alors, sa gestion administrative était confiée à l'ARDIAM grâce à laquelle nous avons mis sur pied le programme de formation et activités fédérales que nous poursuivons actuellement. Avec l'embauche de ce permanent nous sommes devenus complètement autonomes pour le secrétariat, la paye et la comptabilité, assumant la totalité du fonctionnement administratif et technique. Nous avons l'entière maîtrise de nos projets culturels et artistiques et nous sommes en collaboration permanente avec l'ARDIAM, le délégué régional à la Musique et la Danse et la DRAC qui héberge toujours gratuitement la fédération musicale de Franche-Comté. Je crois que ce fait mérite d'être souligné car dans de nombreuses régions, les rapports DRAC/Fédérations régionales ne sont pas ce qu'ils devraient être. Cette mesure d'exonération temporaire de deux ans, des charges URSSAF liées à l'embauche du premier salarié est certainement l'une des mesures qui nous a été la plus favorable. Elle doit permettre à de nombreuses fédérations de franchir le pas et

sénat

de recruter à notre exemple, leur premier permanent. En ce qui concerne la taxe sur les salaires, nous avons toujours été exonérés, l'abattement prévu pour les associations Loi 1901 étant supérieur à la taxe due par notre fédération.

Qu'en est-il de ces mesures d'exonération pour l'embauche d'un premier salarié et de l'abattement sur la taxe des salaires en faveur des associations ? D'autre part, comme toute fédération musicale, nous mettons en place chaque année des actions de formation qui s'adressent aux formateurs ou aux élèves. Considérant que ces activités entrent dans le cadre de la formation professionnelle continue (je pense plus particulièrement aux formations dans le cadre du DADSM ou de perfectionnement des formateurs), j'ai déclaré en 1994 notre fédération régionale comme organisme de formation auprès de la DRFP, en Préfecture de Région. Cela n'a pas posé de problème et le préfet m'a délivré un numéro de déclaration d'existence en tant que tel. L'avantage premier d'être déclaré comme organisme de formation est un avantage financier: cela permet de calculer les cotisations dues pour les formateurs occasionnels sur une assiette forfaitaire sur laquelle s'applique les taux de cotisations de droit commun. La notion de formateur occasionnel s'apprécie au niveau des formateurs salariés employés à titre occasionnel pour une activité n'excédant pas 30 jours civils par an, ce qui est pratiquement toujours le cas pour les intervenants dans nos stages de formation. L'assiette forfaitaire est déterminée compte tenu de la rémunération brute du formateur en fonction du plafond journalier et aucun fractionnement de l'assiette forfaitaire journalière n'est prévu. Cette assiette est donc applicable quelle que soit la durée du formateur au cours d'une même journée. À titre d'exemple, depuis le 01/01/96, l'assiette forfaitaire de cotisation est de 193,75 F par jour, si le salaire journalier est inférieur à 625 F et 587,50 F si le salaire journalier est compris entre 625 F et 1249 F. Il s'agit d'une mesure très avantageuse et qui, là encore, peut aider à régulariser certaines situations en favorisant les déclarations des intervenants dans nos stages de formation.

La déclaration d'existence en tant que centre de formation permet aussi plus facilement l'accès à d'autres finan-

cements (crédits européens entre autres). À ce titre, notre fédération régionale vient de percevoir une subvention européenne de 115 000 frs dans le cadre du Fonds social européen pour le développement des zones rurales défavorisées (zone 5B), et pour la reconversion industrielle (Objectif 2). Cette année, nous devrions être retenus pour un subventionnement du FNADT (Fonds national pour l'aménagement du territoire) par le fait de notre action de formation sur le terrain en tant qu'agent de développement culturel du territoire. L'agrément peut faciliter aussi la signature de conventions avec d'autres organismes de formation, comme le CNFPT entre autre, et il permet une reconnaissance supplémentaire de nos actions de formation par les pouvoirs publics. Ainsi se trouvent ouvertes des possibilités de financement sur les lignes budgétaires de la formation professionnelle, en complémentarité avec les crédits alloués au titre de la culture. La formation professionnelle, compétence maintenant transférée aux régions bénéficie d'un budget considérable auquel la CMF et ses fédérations régionales doivent pouvoir prétendre.

Toute une panoplie d'autres allègements de charge existe:

- exonération totale ou partielle des cotisations allocations familiales;
- abattement de cotisation pour les emplois à temps partiel;
- réduction des cotisations nationales sur les salaires versés depuis 01/09/95 et inférieurs à 120 % du SMIC.

Je demande à Juris-Associations de détailler ces mesures et de faire le point sur la procédure actuelle de déclaration comme organisme de formation.

Compte tenu de la Loi quinquennale sur l'emploi qui a transféré aux régions les compétences en matière de formation professionnelle, faut-il s'adresser aujourd'hui à la Région, au Préfet, à la DRFP ? Quelles en sont les attentes ?

Comme je vous l'ai dit, je suis aussi directeur d'une école de musique associative qui compte 135 élèves, 11 professeurs et qui fonctionne sous l'égide de l'Harmonie municipale. Là encore, je suis employeur. À l'occasion d'un contrôle, et sur le conseil d'un agent de l'URSSAF, j'ai fait, en 1994, une demande à la Direction départementale du Doubs du Ministère de la Jeunesse et des Sports, d'agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Un dossier a été constitué

(statuts, activités, fonctionnement de l'association) et après une enquête sur le fonctionnement de notre école, la commission départementale du Doubs de ce Ministère m'a délivré un numéro d'agrément dont l'avantage premier est un avantage financier, celui de pouvoir bénéficier d'une assiette forfaitaire pour les cotisations URSSAF de certains formateurs. En effet, depuis le 01/11/1986, les cotisations dues pour une activité accessoire rémunérée, d'au plus 480 heures par an, exercée pour le compte d'une association de Jeunesse ou d'Éducation populaire agréée, peuvent être calculées sur une assiette forfaitaire fixée à une fois le SMIC en vigueur au 1^{er} janvier. Je m'adresse à Jeunesse et Sport, à ce sujet, pour connaître qu'elles sont aujourd'hui les formalités d'agrément d'association de Jeunesse et d'Éducation populaire. Comment les obtenir; sont-elles permanentes; n'y-a-t-il pas un projet de modification sur cet agrément?

La CMF est reconnue d'utilité publique par décret au 02/02/57 et agréée par le Ministère de la Culture et le Ministère du Temps libre, de la Jeunesse et des Sports. Cet agrément est-il valable pour toutes les fédérations régionales qui sont la composante de la CMF, les fédérations départementales et les associations fédérées? J'ai questionné à ce sujet le contrôleur de l'URSSAF. Il a estimé que notre association Loi 1901 (je pense à notre école de musique) devait obtenir son propre agrément et que ceux obtenus par la CMF ne rejaillissaient pas automatiquement sur les fédérations régionales, même si elles en sont la composante, vu qu'elles étaient déclarées en association Loi 1901, donc dotées d'une personnalité juridique et morale indépendante. Cela semble contraire à ce qui nous avait été annoncé précédemment. Qu'en est-il exactement?

Un dispositif d'ensemble concernant les cotisations dues pour les sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive a été mis en place dernièrement, visant à régulariser et moraliser ces activités. Ne pourrait-on pas envisager des mesures semblables pour les activités musicales et favoriser ainsi l'accès à l'emploi culturel? Ne serait-il pas utile d'instaurer à cet exemple une franchise de cotisation et un forfait de cotisation visant les bas salaires et les petites activités salariées? Dans le département du Doubs, et dans le

secteur du sport l'association «Profession Sport» a pour objectif de créer et gérer les emplois sportifs: branche d'activité qui aujourd'hui, les statistiques et les études économiques le prouvent, constitue un marché en nette progression et draine les besoins en encadrement. C'est un exemple à suivre dans le domaine musical. Ainsi j'ai proposé et suggéré dernièrement au département du Doubs de subventionner un poste salarié dans notre fédération pour développer l'emploi culturel dans les associations musicales en particulier. Cette demande est à l'étude actuellement et j'espère obtenir une réponse favorable, car cela va justement dans le sens de la politique culturelle de ce département et fait suite à un rapport départemental qui souligne cette opportunité.

Nous constatons tous qu'il ne s'agit plus de faire appel à des bénévoles indemnisés qui en fait, constituent un peloton quasi clandestin, non déclaré, ne bénéficiant d'aucune protection sociale et qui, de plus, empêche la profession de se développer et de se structurer.

Il faut favoriser et développer, moraliser ces emplois. Cela doit devenir l'un des objectifs de la CMF et de nos fédérations. C'est la raison de mes démarches actuelles auprès du Conseil général du Doubs. La définition de ce

poste est d'être une structure relais au sein de notre fédération régionale, sur laquelle les associations musicales pourront s'appuyer. Le rôle de ce salarié sera d'aider et permettre la création de nombreux emplois. Au service des associations musicales employeurs, il subviendra aux démarches administratives fastidieuses que sont la déclaration d'employeur, les déclarations préalables à l'emploi, les contrats de travail, les feuilles de paye, les déclarations annuelles des salaires, certificat de travail et j'en passe. Il pourra aussi gérer les ressources humaines, professeurs, formateurs et intervenants, dans le cadre de l'offre comme celui de la demande, avec les missions d'emploi, de formation et de placement.

Beaucoup de questions sont encore à poser comme l'emploi des titulaires des collectivités territoriales dans les associations (Je pense entre autres aux interventions données par les professeurs de conservatoire titulaires, bénéficiant d'un régime spécifique).

Qu'en est-il de l'intégration des 80% d'enseignants non titulaires, en postes actuellement dans les écoles de musique municipales? Y-a-t-il, en projet, des mesures de titularisation, un décret définissant une réglementation dérogatoire suffisamment étendue? Je laisse le soin au Ministère de la Jeunesse et des Sports et au délégué de Juris-As-

sociations de développer les sujets que je n'ai pas abordés.

En conclusion, de véritables projets doivent être élaborés en partenariat avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Des mesures de simplifications administratives et fiscales me paraissent indispensables pour développer ce secteur d'activités culturelles en pleine expansion et générateur d'emploi. Les effectifs de l'emploi culturel ont connus, au cours des dix dernières années, une grande progression et seront l'un des secteurs les plus favorisés.

Je reprends la célèbre phrase de Malraux: «le 3^e millénaire sera culturel ou ne sera pas». Cela est conforté par deux hypothèses, d'une part le rôle que peut jouer la culture, et la musique en particulier, pour recréer du sens et du lien social à une époque où la cohésion sociale est fragilisée; d'autre part, l'augmentation probable du temps consacré aux loisirs culturels où les pratiques artistiques et musicales tiennent une grande place.

Je souhaite que le colloque d'aujourd'hui rebondisse sur les différents thèmes que je viens d'aborder, avec comme objectif une réflexion de fond sur la moralisation, la régularisation de l'emploi culturel et son développement dans les associations affiliées à la CMF.

Intervention de Christine Mayer, déléguée de Juris-Associations

Mesdames et Messieurs,

Les associations que vous dirigez sont, sur le plan juridique, des personnes morales de droit privé, et à cet égard, elles sont soumises, au même titre que les entreprises commerciales, à l'ensemble des dispositions du Code du Travail et à l'ensemble des dispositions du Code de la Sécurité sociale. En matière du droit de la Sécurité sociale, vous pouvez bénéficier en tant qu'Association-Loi 1901, d'une imposition spécifique, comme certains abattements de cotisation. Mais en tant qu'Association-Loi 1901, vous êtes soumis à l'ensemble des dispositions des Codes du Travail et de la Sécurité sociale.

À partir du moment où vous embauchez du personnel salarié, même pour une heure par semaine, vous avez la



qualité d'employeur au même titre que si vous dirigez une entreprise de 10 et plus salariés.

indépendamment du nombre de salariés. Selon votre code APE, vous rentrez, ou non, dans les champs d'appli-

cation de la convention collective de l'animation socioculturelle. La plupart d'entre vous entre dans ce champ d'application.

Le Contrat de travail. En votre qualité d'employeur, vous devez, lorsque vous embauchez un salarié, conclure avec lui un contrat de travail. Pour le type de contrat vous n'avez pas le choix, c'est à dire que les conditions dans lesquelles vous allez embaucher votre personnel, vont vous amener à rentrer dans le cadre de tel ou tel type de contrat. Dans le Droit du Travail, nous disposons de deux grands groupes : les contrats à durée déterminée et ceux à durée indéterminée. Au sein de ces différents types, il y a encore des sous-contracts.

Les contrats à durée déterminée. Il faut savoir que l'on ne recourt pas comme on veut aux CDD. Le recours au contrat à durée déterminée est limité par la loi, vous ne pouvez conclure un contrat à durée déterminée avec votre personnel salarié, que si vous remplissez les conditions prévues par la loi. Le législateur a limité le recours au CDD, dans la mesure où il s'agit d'emploi plus ou moins précaire, au seul emploi par nature temporaire, et non lié à l'activité normale et permanente de l'association. Il a limité le recours au CDD au cas suivants: le remplacement des salariés absents (sauf la grève); l'accroissement temporaire d'activité, comme la mise en place d'un concert; aux emplois par nature de type temporaire, avec deux types d'emploi: les CDD saisonniers, liés aux rythmes des saisons, et les contrats d'usage, pour les emplois pour lesquels il est d'usage de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée, mais attention, avec toujours la limite d'emploi temporaire. Il faut se situer dans un secteur d'activité qui est d'usage, mais il faut également que l'emploi, que vous allez pourvoir par contrat, soit par nature un emploi temporaire. La jurisprudence considère qu'un emploi lié à l'activité scolaire ne constitue pas, par nature, un emploi temporaire, mais constitue un emploi lié à l'activité normale et habituelle de l'association puisque, en principe, l'association fonctionne sur le rythme de l'année scolaire. Les emplois des professeurs de musique, qui s'étendent de septembre à juin, ne pourront donc pas être pourvus au moyen de ces CDD d'usage. Certes, vous êtes dans le secteur d'activité de

l'enseignement, ou de l'action culturelle, mais ce ne sont pas, par nature, des emplois temporaires. Le seul fait de relever d'un secteur, dans lequel il est d'usage de recourir au CDD, ne suffit pas pour recourir au CDD d'usage. Il y a un autre cas de recours, celui des emplois de type particulier: les CES, les contrats de qualification, d'adaptation. Là, vous êtes bien encadrés par la loi, et de plus, souvent épaulés par la direction départementale du travail et de l'emploi. Vous ne pouvez, dans ce cas, que rarement commettre des erreurs pour la détermination du contrat à conclure, puisque vous avez la validation de la Direction départementale du Travail et de l'Emploi. En dehors de ces cas de recours bien précis, vous ne pouvez pas conclure de contrat à durée déterminée, c'est à dire qu'il vous reste les contrats à durée indéterminée.

Il se pose le problème, dans vos activités, de cette alternance de période travaillée et non travaillée, car, la plupart de vos associations travaillent selon le rythme de l'année scolaire. Il est vrai que si vous recrutez vos salariés sous contrat à durée indéterminée de droit commun, en tant que salarié à temps partiel pour la plupart, va se poser le problème de suspension d'activité pendant les vacances scolaires: dans le cadre du CDI, vous devez rémunérer vos salariés sur la base hebdomadaire, ou mensuel, que vous déterminez au départ, et le rémunérer sur cette base tous les mois, quelque soit le nombre d'heures réellement effectuées, même s'il y a eu des vacances scolaires. C'est pour cela que le législateur, dans le cadre de la loi quinquennale pour l'emploi applicable depuis le début 1994, a mis en place un nouveau type de contrat tout à fait adapté à vos structures: **le contrat à durée indéterminée à temps partiel annualisé.** Ce type de contrat prévoit, par nature, une alternance de périodes travaillées et non travaillées, et par ailleurs, il permet de prévoir un horaire de travail annuel que vous allez répartir dans vos périodes travaillées. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un contrat à temps partiel, et il ne faut pas que l'horaire de travail proposé à vos salariés dépasse 1415 heures par an. Cela correspond à 4/5 du temps plein, car en droit du travail, le temps partiel doit être inférieur de 1/5 à la durée légale de travail à temps plein. Dans vos associations, en géné-

ral, vous ne dépassez pas ce seuil là. Vous allez donc pouvoir conclure ce type de contrat. En cas de licenciement, effectivement, vous serez obligé d'engager des procédures de rupture de contrat de travail, qui s'appellent licenciement, dès lors que la rupture de contrat intervient à l'initiative de l'employeur. Il faut un motif de licenciement, et verser des indemnités de licenciement. Lorsque le salarié a deux ans d'ancienneté, ses indemnités de licenciements s'élèvent à un 1/10 de mois de salaire par année d'ancienneté. Si vous appliquez la convention collective de l'animation socioculturelle, c'est à partir du moment où le salarié compte un an d'ancienneté que les indemnités de licenciement s'élèvent à 1/4 de mois de salaire et non plus 1/10. Si vous recourez au CDD, alors que vous n'êtes pas dans les cas de recours, la sanction est que le contrat en CDD est automatiquement requalifié en contrat à durée indéterminée. Si le salarié saisit le Conseil des Prud'hommes, les juges requalifieront le contrat en CDI, et vont tirer les conséquences de la rupture. Attention donc aux erreurs de détermination que vous allez conclure avec votre salarié. Le CDD ne peut se rompre que dans deux cas de figure: la faute grave du salarié et la force majeure.



sénat

Intervention de Chantal Bruneau,
du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Après cet exposé de Mlle Mayer sur les différents contrats de travail, je vais vous parler des *cotisations sociales et de la base forfaitaire*. S'agissant du



Droit de la Sécurité sociale, pour l'embauche d'un premier salarié en CDI, vous pouvez bénéficier d'exonérations de cotisations de Sécurité sociale, sur une durée de 24 mois. Cette disposition est valable pour les associations créées avant le 1er août 1992, mais, une proposition de loi vise, actuellement, à élargir cette aide à toute les associations. Les textes devraient être votés fin juin.

Vous pouvez également bénéficier d'une base forfaitaire de cotisation, calculée à partir du SMIC, si vous remplissez les trois conditions suivantes:

- Avoir l'agrément *Jeunesse-Education populaire* du Ministère de la Jeunesse et des Sports: à partir du moment où une association a une autonomie

juridique, elle doit faire la démarche auprès de la Direction départementale de Jeunesse et Sports et de son siège social, pour obtenir un agrément en précisant, bien sûr, que vous adhérez à une fédération elle-même agréée.

- Le professeur doit intervenir moins de 480 heures par an.

- L'activité doit être accessoire pour ce professeur. J'attire votre attention sur le fait que ces professeurs acquièrent une protection sociale à la hauteur de la base forfaitaire sur laquelle vous cotisez.

L'agrément Jeunesse-Education populaire relève d'un texte de 1943. Depuis 1984, il a été décidé qu'une association à vocation locale doit solliciter son agrément au niveau départemental, et non national, comme auparavant. L'agrément obtenu est dit local. Elle ne peut donc prétendre à des subventions nationales. Les critères d'agrément datent de 1985: il faut que le fonctionnement d'une association soit démocratique réellement. Il est souhaité aussi que l'association ait une autonomie financière. L'association doit, par ailleurs, avoir un fonctionnement ouvert à tous. Quels sont les avantages de cet agrément? Ceux de bénéficiaire du calcul de la cotisation forfaitaire, et d'autre part, avoir la possibilité de solliciter, auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports,

des aides diverses.

Contacts en région. Une disposition a été mise en place par le premier Ministre, en 1995, et par une circulaire pour la création, dans chaque département d'un délégué départemental à la vie associative. Ces délégués sont placés auprès du préfet et sont, pour 80% d'entre-eux, des agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour connaître ces délégués qui ont été nommés dernièrement, vous pouvez vous adresser soit à la préfecture, soit à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Sa fonction est d'aider les associations à se retrouver dans le «maquis» des administrations qui vous concernent et répondre à vos questions.

Allocution de bienvenue,
adressée à Anne Chiffert
par Maurice Adam

Madame le Directeur,

Permettez-moi, d'abord, de vous remercier tous d'être avec nous, aujourd'hui. Nous sommes très sensibles à l'honneur que vous nous faites et qui témoigne de l'attention que porte le Ministère de la Culture à la CMF.

Cette journée d'information rassemble les principaux responsables administratifs de nos fédérations régionales. La Confédération musicale de France est un mouvement d'une grande diversité musicale et sociale. Elle est présente sur l'ensemble du territoire, que ce soit en milieu urbain ou dans le monde rural, et rassemble tous les âges et particulièrement des jeunes. Pendant des décennies, elle s'est appuyée sur le bénévolat. Cependant un certain nombre d'évolutions sociales et culturelles, au cours des dernières années, ont dessiné un paysage associatif sensiblement différent.

Dans notre domaine, l'exigence de qualité est une donnée fondamentale avec laquelle il faut désormais compter. Les jeunes, notamment, ont envie d'une pratique musicale de qualité, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Conscients de cette exigence, nous avons mis en place, souvent avec des moyens limités, des programmes en faveur de nos écoles de musique et sociétés musicales: programmes d'études et d'examens, cycle de formation pour nos chefs et animateurs, stages régionaux et départementaux de pratique musicale et de perfectionnement. Petit à petit, pour assurer cette qualité et mener à bien ces projets de plus en plus importants, nos associations musicales et nos fédérations se sont organisées et structurées, avec des professeurs, des animateurs, des formateurs. Nos responsables bénévoles sont donc devenus employeurs. Et c'est pour davantage les sensibiliser et les informer sur les structures administratives, leurs obligations et leurs droits, que nous avons organisé cette journée.

Parmi toutes les actions de la CMF, l'enseignement et la formation des chefs en sont les principales, car nous sommes convaincus que la qualité et l'avenir des sociétés musicales et de la pratique collective en dépendent. Un

sénat

nombre toujours croissant de nos fédérations régionales organisent des stages de direction. Notre Diplôme d'aptitude à la direction des Sociétés musicales (DADSM), créé il y a une dizaine d'années, en accord avec la Direction de la Musique, avait pour but de former des chefs compétents, avec un enseignement très complet. Depuis, la CMF a également mis au point le Certificat régional du 1^{er} degré, pour les chefs moins expérimentés. Enfin, très récemment, le Ministère de la Culture a créé le Diplôme d'État pour la direction d'orchestres à vent, par décret paru au Journal officiel, le 15 mai 1996. Ces trois diplômes forment donc un cursus cohérent comprenant 3 cycles, et je tiens à vous dire, Madame le Directeur, combien nous sommes sensibles à ce que les fédérations soient associées à la formation du D.E.

Ces actions, nous les menons avec les conseils et le soutien de la Direction de la Musique et de la Danse. Et je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier tout particulièrement la Direction de la Musique, pour son soutien et son attention.

Cependant, Madame le Directeur, je pense que nous pouvons approfondir cette collaboration, et qu'il est nécessaire d'établir un véritable partenariat entre le Ministère de la Culture, les différentes collectivités et la CMF. Les élus sont sensibles à notre mouvement qui joue un rôle important, sur le plan culturel et sur le plan social dans les communes. Avec votre accord, la mention que nous avons sur le Ministère récemment avec des représentants des DRAC et des associations départementales (ADDM), allait dans ce sens et portera, je l'espère, ses fruits. Ce que nous avons réalisé a été très négligeable, mais nos projets sont nombreux et ambitieux. Ensemble avec nos partenaires nous devons travailler et développer ce qui est véritablement le tissu associatif. Nous comptons beaucoup, Madame le Directeur, sur votre aide et votre compréhension. La coopération associative a un rôle important à jouer pour l'aménagement de territoires.

Dans les moments de crises que nous traversons actuellement, sous l'aspect économique et social, mais aussi, peut-être crise morale, je pense que nos associations peuvent apporter dans nos villes un rayon de culture et d'esprit, avec, en plus, une retombée économique non négligeable. Je vous remercie.

Intervention de Mme Anne Chiffert, de la Direction de la Musique

M. Le Sénateur,
M. Le Président,
Mesdames et messieurs, chers amis,

Merci de votre accueil et des paroles très sympathiques que vous avez adressées à la Direction de la musique et de la danse, et croyez que nous y sommes très sensibles. Je suis convaincue tout comme vous que la pratique de la musique comme de la danse, dans la période que nous traversons de difficultés économiques et de fracture sociale, est tout à fait essentielle. La musique, c'est avant tout un art collectif et un art du partage. On joue ensemble quel-

que la pratique de la musique comme de la danse, dans la période que nous traversons de difficultés économiques et de fracture sociale, est tout à fait essentielle. La musique, c'est avant tout un art collectif et un art du partage. On joue ensemble quel-

que la pratique de la musique comme de la danse nous travaillons sur un certain nombre de chantiers que j'aimerais évoquer. Tout d'abord la diffusion musicale, il s'agit pour nous de renforcer nos grandes institutions de la musique notamment les orchestres et les opéras en région. Nous avons proposé à nos partenaires des politiques de convention, qui permettent à la fois de conforter l'emploi des musiciens et en même temps de mieux faire connaître à un large public les œuvres du répertoire et de la création. Nous travaillons aussi



sur la création musicale, qui est l'avenir de la musique. C'est important que nous nous y intéressions fortement. Nous nous efforçons de mettre en œuvre des dispositifs nouveaux qui permettent de mieux rapprocher les compositeurs à la fois des institutions musicales, qui jouent leurs œuvres et aussi des publics. Le troisième chantier, à mon sens le plus important, est celui de l'enseignement, qui vous concerne le plus directement. Car l'enseignement de la musique constitue le socle de notre vie musicale. À l'heure actuelle, nous travaillons, à la demande du Ministère de la Culture, sur un projet de loi sur l'enseignement de la musique et de la danse qui aura un certain nombre de perspectives: notamment

sur la création musicale, qui est l'avenir de la musique. C'est important que nous nous y intéressions fortement. Nous nous efforçons de mettre en œuvre des dispositifs nouveaux qui permettent de mieux rapprocher les compositeurs à la fois des institutions musicales, qui jouent leurs œuvres et aussi des publics. Le troisième chantier, à mon sens le plus important, est celui de l'enseignement, qui vous concerne le plus directement. Car l'enseignement de la musique constitue le socle de notre vie musicale. À l'heure actuelle, nous travaillons, à la demande du Ministère de la Culture, sur un projet de loi sur l'enseignement de la musique et de la danse qui aura un certain nombre de perspectives: notamment

sénat

essayer de mieux clarifier les compétences entre les différentes collectivités locales, essayer de mieux harmoniser la carte scolaire et d'établir des liens plus forts entre les différents établissements et entre les différents niveaux d'établissements. Il faut pouvoir travailler tous en synergie, les responsables de la pratique amateur, les responsables de l'enseignement. Il est important de pouvoir resserrer aujourd'hui ces liens là. Le dernier point, et vous y participez également, essayer de mieux former nos enseignants, nos professeurs, de façon à proposer un enseignement de meilleure qualité.

Pour terminer, je tiens à vous renouveler mes remerciements et mes félicitations pour votre action, mais également à vous dire qu'ensemble, nous devons aller encore plus loin.

Je suis convaincue que le développement de la pratique musicale des amateurs est l'enjeu majeur de la vie musicale de demain. Je sais, et je vous en remercie, que la musique peut compter sur vous tous.



Intervention de Daniel Chopinez, Secrétaire général de la CMF

Cadres d'emplois et profils des postes de direction et de l'enseignement musical, au sein du mouvement CMF.

La musique sous toutes ses formes occupe une large place dans la culture française. L'explosion des moyens de diffusion a permis à tous les genres musicaux d'entrer dans les foyers et les pratiques musicales des amateurs sont en hausse en France, depuis une vingtaine d'années. Selon une étude du CREDOC, parue en 1993, sous l'égide du Ministère de la Culture, près de 1 200 écoles publiques, établissements créés et gérés par les collectivités locales, et au moins 3000 structures associatives, souvent paramusicales, diffusent un enseignement à 750 000 élèves. Le tissu des écoles de musique s'est étendu de façon considérable, particulièrement entre 1978 et 1988, ce qui explique que la moitié des écoles actuelles ont moins de 10 ans d'existence. Cette situation continue à s'amplifier, ce qui a amené les pouvoirs publics à se préoccuper d'un développement harmonieux de l'enseignement musical à tous les niveaux, dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Par son implantation géographique, par le nombre de ses adhérents, par la nature des ses activités, la Confédération musicale de France est un partenaire privilégié qui compte 794 écoles de musique. Il est vraisemblable, qu'à différents degrés, elle en compte beaucoup plus, ne serait-ce que par les cours dispensés dans les formations musicales. En effet, parmi les 2 518 orchestres d'harmonie, les 463 chorales, les 598 batteries-fanfâres, les 82 orchestres symphoniques, les 479 fanfâres, les 71 big bands, les 59 groupes folkloriques, les 55 orchestres de chambre, les 55 orchestres à plectres, les 179 orchestres d'accordéons, et les 156 formations diverses, beaucoup ont, en leur sein, des structures d'enseignement appelées: cours de ..., ou école de ...

Relater les cadres d'emplois et les profils de poste de direction et d'enseignement musical au sein du mouvement CMF est donc une tâche gigantesque qui m'a impressionnée, je dois le dire, car tous les cas de figures que l'on peut imaginer existent dans notre association.

Il est impossible de les évoquer tous, mais je vais m'efforcer de vous présenter une approche des systèmes existants.

Notre démarche, aujourd'hui, étant d'analyser, de réfléchir et de rechercher des solutions adaptées aux différentes situations, il convient de prendre pour référence les expériences et réalisations ayant fait leurs preuves.

C'est pourquoi j'évoquerai tout d'abord l'organisation des établisse-



ments contrôlés par l'État. Ces établissements sont placés sous l'autorité des collectivités territoriales, et relèvent administrativement du Ministère de la Fonction publique. La tutelle pédagogique est assumée par la Direction de la Musique et de la Danse sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

Si l'on excepte les CNSM, il existe trois types d'établissements.

1 - Les conservatoires nationaux de région.

2 - Les écoles nationales.

3 - Les écoles municipales agréées.

Les Ministères de la Culture et de l'Intérieur ont défini les cadres d'emplois, et les décrets relatifs à la filière culturelle fixent les conditions de recrutement et les diplômes qui en per-

sénat

mettent l'accès. Pour parvenir à la titularisation il faut franchir 4 étapes :

1 - Posséder le diplôme correspondant au cadre d'emploi, le CA de directeur permet de postuler à la fonction de directeur, le CA de professeur à la fonction de professeur, le DE ou le DUMI à la fonction d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

Une médaille d'or, ou l'admissibilité dans un CNSM permettent de postuler au cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique.

2 - L'engagement dans ces cadres d'emplois ne peut être espéré qu'après avoir passé avec succès le concours organisé par le CNFPT en vue d'une inscription sur une liste d'aptitude.

3 - C'est le Maire ou son représentant qui a le libre choix dans le recrutement, il doit cependant le faire dans la liste d'aptitude.

4 - Il faut être placé en position de stagiaire pendant un an, voire un an et six mois, à l'issue desquels est obtenue la titularisation.

Les décrets du 2 septembre 1991 ont donné un statut particulier aux personnes de la fonction publique, dans le cadre de la filière culturelle, en définissant les emplois d'assistant, assistant spécialisé, professeur et directeur dans les établissements territoriaux d'enseignement artistique.

Les échelons indiciaires de la fonction de directeur vont de 579 à 950. Leur statut place les directeurs dans la catégorie «A» de la fonction publique. Ils effectuent un service hebdomadaire identique à celui des services administratifs. Les indices de la fonction de professeur, classe normale, vont de 433 à 801. Le grade de professeur comprend 9 échelons. Le grade de professeur hors-classe comprend 6 échelons qui vont de l'indice 587 à l'indice 901. La durée d'enseignement hebdomadaire est de 16 h, ils font partie de la catégorie «A». Les indices de la fonction d'assistant spécialisé vont de 320 à 638 le grade comprend 11 échelons. Les assistants spécialisés font partie de la catégorie «B». Les indices d'assistant d'enseignement artistique vont de 314 à 612 brut. Le grade comporte 11 échelons. Les assistants font partie de la catégorie «B». Un récent décret permet de recruter des titulaires à temps partiel, enfin l'emploi de vacataire est encore d'usage dans les ENM. Ils sont rémunérés à l'heure effective ou à l'heure-année. Le financement de ces

établissements est assumé presque intégralement par les collectivités locales. L'État intervient à hauteur de 10% du budget de fonctionnement. Les écoles agréées ne bénéficient pas (semble-t-il ?) de l'aide de l'État. À noter qu'il y a aujourd'hui près de 50 000 enseignants qui exercent dans les écoles de musique. Ils sont en général très jeunes, la moitié d'entre eux ont moins de 35 ans. Sur ces 50 000 enseignants, seule une minorité a pu intégrer la fonction publique en qualité de titulaire. Il y a en France : 2 CNSM, 32 CNR, 105 ENM, 233 EMMA, 9 centres de formation au diplôme d'état, dont 4 en collaboration avec l'université.

Les écoles municipales agréées

Contrôlées par l'État, elles ont été l'objet de dispositions récentes concernant le recrutement des directeurs. Les professeurs titulaires du CA peuvent postuler dans le cadre d'emploi de directeur de ces établissements. Ils sont rémunérés aux indices de professeur mais entre dans le même cadre d'emploi que les directeurs d'ENM et CNR. Le cadre d'emploi des professeurs et des assistants est le même que celui des CNR et des ENM.

Les Écoles municipales.

Elles constituent, avec les écoles associatives, la masse la plus importante des établissements d'enseignement musical en France. Comme pour tous les cas cités précédemment, les communes sont tenues de respecter les directives prévues dans la filière culturelle. Le recrutement des professeurs et assistants titulaires doit être effectué par concours et inscription sur la liste d'aptitude. Les dispositions permettent cependant de nommer dans le cadre d'emploi des directeurs, les titulaires du CA de professeur ou du DE d'assistant. Ils assument ainsi leur fonction, dans le cadre d'emploi de directeur, avec un statut indiciaire de professeur ou d'assistant. Un diplôme de direction des écoles municipales a été créé en 1994.

Je n'ai pas pu obtenir de précisions quant au cadre d'emploi de cette catégorie. Cette alternative n'est possible que dans les communes relativement importantes, compte tenu de la charge financière que représente un tel poste. Il en est de même pour les cadres d'emplois des enseignants de ces établissements. Les charges qu'il faut assumer conduisent les élus des collectivités à recruter, dans bien des cas, des pro-

fesseurs vacataires à durée indéterminée, ou par conventions et contrats. Ces contrats prévoient par exemple l'emploi de septembre à juin. Ces professeurs bénéficient, le cas échéant, des mêmes hausses de salaire que la fonction publique. Le remboursement des frais de déplacement sont à la discrétion des mairies, ils peuvent ou ne pas être versés. Aucun plan de carrière, pas d'indices, mais une relative stabilité dans l'emploi. Le plan d'aménagement du territoire favorise les regroupements de communes, les syndicats intercommunaux. Les associations de communes constituent les seules réponses possibles pour permettre le développement de l'enseignement musical spécialisé, en particulier, en milieu rural. C'est cette orientation qui permettra aux collectivités de recruter des enseignants compétents, titulaires, et rattachés aux cadres d'emploi de la fonction publique.

Les écoles associatives.

Ce type d'établissement se distingue par la précarité de l'emploi. Le recrutement se fait parfois par concours, quelquefois par appel d'offre, souvent par relation. Les horaires sont tributaires des inscriptions d'élèves dans les disciplines instrumentales. Les professeurs peuvent être rémunérés à l'heure effective, dans ce cas, ils ne perçoivent rien pendant les vacances. Il peut arriver qu'il leur soit proposé une rémunération annualisée, dans ce cas les heures effectives sont «lissées sur l'année». Ils perçoivent normalement une indemnité de précarité et, dans certains cas, une prime d'ancienneté. Toutes ces dispositions peuvent varier d'une association à l'autre. Aucune convention collective ne régit ce secteur d'activité.

Organisation, gestion, financement.

Les associations sont légalement constituées. Elles élisent un bureau avec un président, un trésorier, un secrétaire. Ce bureau a en charge la conduite administrative de l'école. Il gère le budget, la nomination des enseignants et du directeur, les relations avec les utilisateurs, etc... Le directeur de l'école assume la responsabilité pédagogique et musicale. Ce cas de figure ne constitue qu'un exemple, il arrive que le directeur soit un employé municipal détaché au service de l'association. C'est une disposition qui peut paraître intéressante pour l'association, mais difficilement gérable pour le directeur. Les expériences connues n'ont

pas convaincu. Le financement est, généralement, en partie assuré par la mairie, sous forme de subventions. Le reste est constitué par les cotisations, souvent élevées, elles ne permettent pas l'accès à toutes les catégories sociales. L'intérêt de l'association est de privilégier les instruments à forte demande pour attirer un maximum d'élèves, donc de cotisations. Certains instruments n'apparaissent donc que rarement.

Direction d'orchestre dans le mouvement CMF.

Il n'y a pas de cadre d'emploi pour cette fonction au sein des sociétés musicales. Elle peut être le complément horaire d'un poste de direction, ou d'enseignement donc pas rémunérée. Elle l'est quelquefois sous forme d'indemnités. La création du Diplôme d'État de direction va-t-elle entraîner la mise en place d'un cadre d'emploi spécifique ?

En conclusion, l'analyse globale fait apparaître une organisation cohérente, dans les établissements contrôlés par l'État, pour l'ensemble des personnels, à l'exception des vacataires qui représentent encore une fraction importante. Beaucoup d'écoles municipales connaissent des difficultés, mais elles peuvent se regrouper. La situation est beaucoup plus difficile pour les écoles associatives. Il est donc très opportun d'envisager l'établissement d'une convention collective spécifique à l'enseignement qui répondra à l'attente de beaucoup de musiciens.

Intervention de Jean-Paul Hugot, Rapporteur de la commission Culture-Enseignement-Jeunesse et Sports à l'Association des Maires de France.

M. Le président,
Mesdames et Messieurs,

Le président de l'Association des Maire de France, Jean-Paul Delevoye, regrettant de ne pouvoir être parmi vous, à souhaiter que notre commission soit aujourd'hui devant vous représentée par son rapporteur pour vous exprimer tout d'abord sa reconnaissance à l'égard d'un tissu associatif que vous animez qui est ancien et qui joue un rôle majeur concernant non seulement l'animation, mais en partie aussi le développement et l'identité de nos ré-

la musique. Cette organisation constitue encore le noyau dur de l'information et cela reste quantitativement le lieu de passage de la plupart des jeunes musiciens de notre région. Cette persévérance dans l'effort, cette continuité dans les résultats prouvent que la structure associative garde sa nécessité et voilà si cela était nécessaire raison supplémentaire de saluer le travail fait par la C.M.F. Du point de vue des maires, l'enseignement disiez-vous et la diffusion musicale de terrain se présentent à leurs yeux sous des aspects divers. Ils avaient jusqu'à aujourd'hui à prendre en compte la question de la formation musicale et la structure associative, les structures municipales, régionale, nationale, depuis quelque temps, on évoque à nouveau la responsabilisation des communes dans le cadre même de la vie scolaire à travers l'évolution des rythmes scolaires. L'un quelconque de nos collègues est amené à réfléchir à l'apport que les collectivités peut attribuer ici à l'école de musique municipale, là à ses associations et bientôt paraît-il à ses écoles. Vous comprenez bien que cette dernière étape, qui prendra son essor avec le temps ne manque pas de susciter chez les élus des interrogations nouvelles, notamment lorsqu'ils les confrontent à leur moyen et parallèlement à l'ardante nécessité



gions et de nos communes. Nous prenons tous une claire conscience, qu'aujourd'hui, l'animation culturelle, je dirais globalement de la province, et plus particulièrement de la province des zones rurales, tient au dynamisme associatif qui, autour de la musique rassemble au-delà des frontières communales, des communautés culturelles qui gardent leur personnalité et leur dynamisme quelques soient les modes d'expression contemporains. Je veux témoigner du fait que dans une région comme le Maine et Loir, si comme ailleurs on retrouve la culture administrée avec l'implication des collectivités territoriales et publiques, le courant autonome est plein d'initiatives diversifiées que constitue l'organisation associative de

d'assurer une offre de formation diversifiée et riche. Il est vrai que rencontrant la C.M.F., je rencontre plus des responsables du tissu rural pour l'essentiel que des grandes structures urbaines. Cependant, même dans les communes rurales, les communes devront réfléchir à ce que la vie associative pourra porter en terme d'éducation musicale et ce qui peut être dans le cadre d'un réaménagement du temps scolaire, le sera dans le cadre de l'éducation nationale. C'est vous dire que le débat précédent sur le statut de maître enseignant, éducateur ou animateur, ne manque pas d'avoir une nouvelle actualité. Ce qui ressort de ces nouvelles données, c'est que plus que jamais, dans le paysage culturel de notre pays, la

sénat



musique doit être au premier plan, parce que c'est un éveil très particulier de la sensibilité et que d'autre part, c'est probablement la discipline la plus conviviale. L'important bien sûr étant que le support associatif de la vie musicale, puisse à mon sens garder ce qui fait sa spécificité. Cette spécificité, je la vois tout d'abord dans le caractère local, qui doit nous inciter à attendre de la vie associative que la formation musicale reste enracinée. Certes, il y a une formation musicale au sens large et généraliste. Si les associations ne gardent pas cet enracinement, aucun autre organisme ne sera amené à le faire valoir. Je crois que les associations ont intérêt à marquer leur caractère propre en la matière. Le deuxième plan, concerne le rôle mobilisateur de l'association à l'égard de la communauté culturelle de terrain. Cette mobilisation passe, passait encore beaucoup par le bénévolat. Les générations de bénévoles ont beaucoup donné, nous pouvons souhaiter que les nouvelles générations s'inspirent de cet exemple. Nous savons aussi que la répartition des activités dans ce pays, appelle que des services rendus hier dans le cadre bénévole, devront rapidement trouver leur solvabilité ou alors où va-t-on trouver les emplois de l'an 2000? C'est un problème qui se pose à la société que de savoir si oui ou non les disciplines artistiques, vont bien permettre que se développe dans ce pays un secteur d'activité, d'emploi un peu plus riche et conséquent. Je crois que cela sera d'autant plus aisé que l'on ne traitera pas de cette question en termes trop formalistes, même si il est vrai qu'il faut que des conventions viennent garantir les conditions d'activité aussi bien pour celui qui les exerce que du point de vue de la qualité de l'enseignement dispensé, du point de vue des familles, des jeunes et des moins jeunes qui peuvent en profiter. Allons donc vers ces conventions, mais je recommanderais volontiers sans peut-être rechercher un formalisme qui dans d'autres cadres, et peut-être celui de la fonction publique, pourrait lui-même faire un certain nombre de pas vers l'adaptabilité. De ce point de vue, il ne me semble pas utile de considérer que le trop grand formalisme soit une véritable garantie. Nous entrons dans une ère, où il faut effectivement que la qualité soit garantie, que le contrôle soit apporté, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de situa-

tion demain qui soit, je dirai, d'une stabilité définitive sans remise en cause permanente des uns et des autres. La vie associative qui est fondée sur la responsabilité et la compétence et en même temps la volonté de servir, doit restée en prise avec ses racines et enrichir la vie nationale de son originalité, plutôt que de vouloir, d'emblée, être traitée comme un corps de fonction, qui par son formalisme, verrait stériliser trop tôt le potentiel qu'elle représente.

Le rôle de l'association dans le cadre de la formation musicale doit permettre de garder un enracinement et donc une originalité culturelle et du point de vue de l'évolution des enseignants et éducateurs aller dans une voie qui à mon sens pourrait être originale. Moyennant quoi, nous connaissons dans ce pays une distribution des rôles un peu plus clair et nous continuerons à voir ce que propose le cadre national dans le cadre de la vie scolaire, la vie associative et les collectivités. Pour les collectivisés, ne doutez pas du fait que la plupart de mes collègues, pensons que la formation musicale est la première discipline à faire partager. Parce que la musique est à la fois une animation quasi permanente dans les collectivités, mais aussi parce que nous sommes convaincus que c'est là un mode de sensibilisation très favorable à l'unité communautaire. Par contre, chaque fois que vous pourrez avoir une attitude de dialogue avec les élus ouverte plutôt qu'une attitude qui ne prendrait pas en compte la réalité des exigences de la gestion, cette première attitude me paraît souhaitable et croyez bien que ce que nous attendons en règle générale, c'est précisément que ce tissu associatif demeure.

Pour conclure et pour exprimer l'action de l'Association des Maires, je voudrais vous dire aussi que nous n'avons pas été du tout opposés à l'idée que l'éducation musicale puisse s'organiser en réseau au plan des départements. Il est parfaitement clair et j'en témoigne comme étant le maire d'une ville chef-lieu d'arrondissement, que l'arrondissement de Saumur aurait tout à gagner à mieux mettre en cohésion l'ensemble de son offre de formation associative ou qu'elle soit plus formalisée dans le cadre des collectivités locales. Je dirais que je suis favorable non seulement au maintien mais à l'affirmation de la démarche associative dans le cadre de la formation musicale. Je

suis favorable aussi à tout ce qui ira contre la précarité de la situation de l'encadrement de ces écoles associatives sans pour autant préconiser des régimes qui se confondent avec des régimes d'autres professionnels de la musique et enfin je préconise pour l'harmonie du territoire que sous la forme de réseaux au départ volontaire et ensuite un peu plus élaboré, nous puissions les uns et les autres profiter de la richesse de l'éducation musicale diffusée par les uns et les autres et pour laquelle je vous remercie d'avoir fait participer l'AMF.

Conclusion de M. Jean Bernard

Je voudrais dire, pour conclure, que cette journée a été très intéressante, et que la plupart des questions restent posées. Je crois que vous avez les engagements des différents partenaires pour travailler sur la Convention collective. Il ne faut pas oublier que cette Convention à un caractère contractuel, ce sont des engagements réciproques dont chaque partenaire doit avoir connaissance. Au long de cette journée, un dialogue s'est établi. Je me suis fait l'avocat auprès des Affaires culturelles des associations, auprès de Mme Chiffert, et je me faisais un peu l'interprète de ce que j'ai ressenti sur le terrain. C'est à dire que les Directions régionales culturelles ont quelques fois tendances à ne pas juger de l'importance de ce que vous êtes et de ce que vous faites. Je lui ai posée la question, lors de cette réunion de travail faite ensemble et elle a argué d'un manque de personnel et de moyen. C'est vrai! Mais c'est tout un tissu associatif qui a objectif de développer la musique et l'enseignement qui, fort négligé, n'a pas l'importance qu'il devrait, à mon avis, recevoir. 700 000 participants, c'est formidable, et ce sont des chiffres qu'ils faudra rappeler. Le groupe Musique du Sénat est disponible, M. Hugot en fait partie d'ailleurs, et comme il est rapporteur du budget de la Culture, c'est très important. Nous vous avons écoutés, et je peux vous affirmer que vous avez été entendu. Peut-être nous reverrons-nous ici pour juger de l'avancement des solutions. Nous vous recevrons avec plaisir dans cette maison. Merci.

**Discours de clôture,
par Maurice Adam**

Chers Amis,

Nous voici au terme de cette journée qui, je l'espère, aura été fructueuse. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui sont intervenues à cette tribune. Cette journée aura été pour tous une source d'information efficace, et qui aura permis d'apporter des réponses à vos interrogations et à vos problèmes. Je souhaite également que ces informations puissent être répercutées sur l'ensemble du réseau de nos fédérations. En ce qui concerne la Convention collective, je vous propose un groupe de travail, avec des représentants de la CMF et de la Fédération régionale Rhône-Alpes, qui a été à l'origine du projet. Ce groupe de travail devra élaborer un document qui vous sera soumis à la prochaine Assemblée générale de la CMF, en avril prochain, à Besançon.

J'attire une nouvelle fois votre attention sur l'importance, pour nos associations, de l'aspect administratif du travail. Dans ce cadre, il est indispensable de faire preuve de sérieux, que ce soit sur le plan des relations avec les employés, avec les bénévoles également, mais aussi avec les partenaires institutionnels, et les élus. Nous avons la responsabilité de former des directeurs de sociétés qualifiés. Mais n'oublions pas que notre mission première est d'animer des sociétés d'amateurs. Nos formations musicales sont gérées par des bénévoles. Cela est compatible, et doit l'être, avec la compétence, le sérieux et la rigueur.

C'est un message important, et un signe de l'évolution positive de la vie associative. C'est pour nous peut-être un défi, en cette fin de siècle: il s'agit, aujourd'hui, pour ceux qui ont la responsabilité d'animer, de diriger, d'enseigner, même avec un statut professionnel, d'œuvrer dans l'esprit du développement de la vie associative, et de notre mouvement de la pratique musicale. Nos associations y gagneront en qualité de travail et d'esprit.

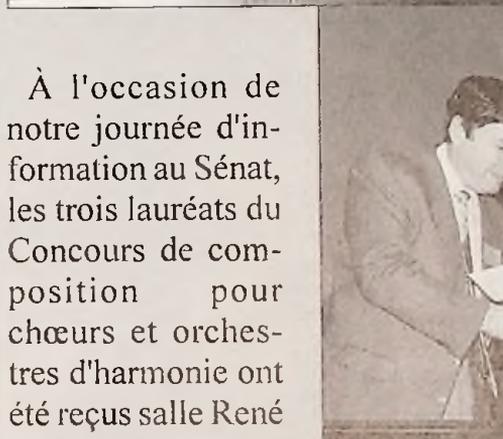
Ce défi est à relever, je suis sûr que nous saurons ensemble y répondre efficacement.

Je vous remercie.

Remise de Prix



**Maurice Adam
félicitant
Willy Soenen...**



**...René Castelain (G.) et
Michel Nierenberger (D.)**

À l'occasion de notre journée d'information au Sénat, les trois lauréats du Concours de composition pour chœurs et orchestres d'harmonie ont été reçus salle René Cotty.

Le Premier Prix (d'un montant de 15 000 F) a été décerné à Willy Soenen, pour son œuvre *Paroles sur sept poèmes de Jacques Prévert* et qui, par ailleurs, sera interprétée au Congrès de la CMF, le



18 avril 1997, à Besançon. Quant au Deuxième Prix (d'un montant de 10 000 F), il a été attribué à René Castelain et Michel Nierenberger pour leur œuvre *Cantus polyphonia*.

Le jury, qui s'était réuni en juillet 95, était composé de MM. André Petit, Georges Jouvin (SACEM), Désiré Dondeyne, Jacques Hurier, Michel Jakobiec, Serge Lancen et Paul-Louis Martin.

sénat

Déclaration de guerre à Baume-Les-Dames !

Ils sont fous ces Baumoïsi ! N'ont-ils pas décidé en effet de créer sur le site étonnant d'une fabrique de pipes un opéra ! un opéra ? un opéra !!!

Baume-les-Dames, petite ville de 6 000 habitants située sur les rives du Doubs, entre Montbéliard et Besançon, a depuis plusieurs années choisi de développer une politique culturelle avec les enfants des écoles. La musique, le chant et l'expression théâtrale en sont les axes prioritaires.

Afin de pérenniser ces actions et de les développer autour d'un grand événement médiatique, il fut décidé de réaliser un ambitieux et original projet culturel. La création d'un opéra avec enfants,

inspiré du célèbre roman «La guerre des boutons» de Louis Pergaud, écrivain franc-comtois, qui situe l'action dans un petit village proche de Baume-les-Dames, fit l'unanimité.

Gérard Scheid, président de la Fédération musicale de Franche-Comté, en fut l'initiateur. Au sein de l'équipe municipale, fort de l'expérience acquise en matière de spectacles événementiels (sons et lumières *Carmen...*), il est le pivot de l'équipe artistique et technique. Directeur de l'Harmonie municipale de Baume-les-Dames, il a, bien sûr, souhaité que cette création musicale soit écrite pour orchestre d'harmonie. C'est dans cette optique que travailla le compositeur Philippe Servain.

Cependant pour la création, en raison de restrictions budgétaires (le budget s'élève pourtant à 2 000 000 F.), la partition orchestrale sera réduite à un ensemble de cuivres: 4 trompettes, 4 cors, 4 trombones, 1 tuba, plus 6 saxophones (2 altos, 2 ténors, 2 barytons) et 1 percussionniste. Un orchestre atypique composé d'un quatuor à cordes, 1 accordéon, 1 guitare, 2 percussionnistes (claviers) et 2 synthétiseurs, renforcera l'ensemble avec la participation de 5 chanteurs professionnels, sans oublier les 250 enfants des écoles de la ville, chanteurs et comédiens qui seront l'ossature du spectacle.

Un arrangement de l'écriture initiale pour orchestre d'harmonie sera revu ultérieurement, afin de permettre aux orchestres franc-comtois et autres de jouer cette création appelée à un grand succès.



La Guerre des boutons

Rencontre avec Charlotte Nessi, metteur en scène

JCMF: Pouvez-vous nous parler du projet La guerre des boutons ?

Charlotte Nessi: L'aventure de Baume-les-Dames a pu se faire grâce à Gérard Scheid, qui nous a rencontrés et parlés de son projet alors que nous montions *La petite sirène*, opéra pour enfants, dans une usine désaffectée de Poligny. Pour ma part, j'ai hésité à repartir sur ce type de projet à peine sorti de l'expérience de Poligny où tout est à inventer et où il n'y a pas de recette... Mais, après avoir relu *La guerre des boutons*, je me suis dit que ce roman était terriblement musical et, à partir de là, l'aventure a commencé.

Pierre Danais chargé de faire l'adaptation et moi avons cherché pendant longtemps un compositeur puis nous sommes tombés d'accord sur la personnalité de Philippe Servain, qui nous semblait pouvoir apporter

quelque chose de nouveau à l'opéra.

Accordéoniste de cœur, il apporte surtout une incroyable énergie à l'œuvre. Toujours prêt à aller de l'avant, il a bien compris le projet. Il n'a pas écrit pour des «petits enfants», mais pour un œuvre dans laquelle chantent des enfants. La difficulté est là, qui nous pousse vers le haut. Sa musique est à la fois accrocheuse sans être agressive, remplie de vie et d'énergie ce qui «colle» très bien avec le sujet, *La guerre des boutons*.

JCMF: Et pour les musiciens ?

Ch. N.: Il y a 20 musiciens issus des harmonies de la région, 10 musiciens solistes, un quatuor et un d'accordéoniste. Ces derniers viennent de Paris et connaissent la musique de Philippe Servain pour avoir déjà travaillé avec lui. Cela donne au compositeur quelques pôles d'accroche nécessaires, je pense, pour un bon équilibre.

JCMF: Qui sont les enfants et comment les faites-vous travailler ?

Ch. N.: Ce projet est l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui a commencé il y a 2 ans. L'idée était de faire une première année de sensibilisation et de pré-formation dans les écoles. Neuf classes volontaires du CP à la 6^e étaient concernées. Nous avons insisté sur le fait qu'elles soient toutes volontaires, parce que l'engagement et la complicité de l'enseignant est important pour celui des enfants. Nous le voyons, les instituteurs les plus motivés, font les enfants les plus motivés.

Pour la 2^e année de travail, dans le cas du collège le projet fait partie intégrante de la scolarité d'une classe entière de 5^e. Soixante enfants de primaire repérés pour être acteurs et chanteurs à la fois, ont un planning en temps scolaire et hors temps scolaire. Les autres enfants qui, pour leur qualité vocale font partie du chœur ont un planning en temps scolaire.

Je n'avais jamais eu aucune expérience de ce type auparavant. Je pense que l'école est un bain nécessaire pour faire découvrir les choses, mais qu'elle ne peut tout faire. C'est important d'avoir des relais hors temps scolaire. Cela fonctionne très bien à Baume-les-Dames.

JCMF: Comment s'organise le travail sur place ?

Ch. N.: Il y a une véritable équipe, qui permet aux enfants de se confronter à une production lyrique professionnelle avec des chefs de chœurs qui font le relai avec le compositeur en allant dans les classes avec les partitions... Ici, les enfants et tous les partenaires sont considérés comme des «pros». Le coût de la formation est important et c'est ce qui explique que ce genre d'opération soit relativement honoreux. L'idée n'a pas été d'utiliser les enfants pour faire

un beau spectacle, mais de se dire comment peut-on faire de la formation avec en apothéose, le spectacle.

JCMF: Avez-vous eu des difficultés avec les enfants ?

Ch. N.: J'ai participé l'année dernière



Charlotte Nessi, metteur en scène

à l'ensemble de la pré-formation dans les classes, et depuis septembre, je fais la formation des acteurs. C'est très long, mais les enfants sont souvent plus inventifs. Et puis sur des projets comme celui-ci, il faut tenir compte du changement et de l'évolution de chacun pour que la réalisation soit au plus juste. C'est enrichissant.

JCMF: Et l'Opéra La guerre des boutons, en lui-même ?

Ch. N.: L'œuvre est en deux actes avec des réminiscences de l'opéra classique, mais revu avec une sensibilité contemporaine et le parcours d'un musicien. Le compositeur a gardé la structure opéra où il place une certaine énergie. Il y a de nombreux textes parlés et chantés, le tout sous-tendu par la musique, qui sert à la dynamique de l'action.

JCMF: Vous situez l'histoire à quelle époque ?

Ch. N.: C'est quelque chose d'intemporel. Nous sommes partis du principe

que tout le monde a en mémoire le film d'Yves Robert, et que nous ne pouvions allé contre cela. Comme si on partait du film noir et blanc que l'on colorisait au fur et à mesure. Mon souhait serait qu'à la fin du spectacle, on ne se dise pas: quelle jolie histoire d'antant, mais que les enfants «touchent» avec leur sensibilité d'aujourd'hui, leur look.

JCMF: Pouvez-vous nous parler du lieu où se déroulera le spectacle ?

Ch. N.: Comme de nombreuses petites villes, Baume n'a pas de structure pour accueillir de gros spectacles, et nous avons trouvé une ancienne usine de pipes, avec l'idée que ce lieu puisse resservir par la suite de salle de spectacle. Pour moi, le projet sera totalement réussi, que s'il permet à la ville de poursuivre son action culturelle. Le contraire serait un coup d'éclat pour rien. Ce projet reste exemplaire car je trouve extraordinaire, qu'une petite ville se soit armée pour faire face à un projet d'une telle envergure. Penser qu'une telle action puisse exister, en dehors des grands centres urbains, cela donne du baume au cœur et du punch !

JCMF: Et les décors ?

Ch. N.: L'usine du XIX^e est tellement magique qu'il n'a pas été question de

dire on fait un beau décor, mais je souhaiterais entendre dire: oh, ils ont trouvé un lieu extraordinaire !. À l'extrême, il faudrait qu'on ne voit pas le décor, la sophistication et la stylisation passant plus, par les costumes que par les décors.

JCMF: *Vous tournez avec combien de personnes ?*

Ch. N.: Nous tournons avec 300 personnes, soit environ 250 enfants et une trentaine de musiciens. Il y a aussi des chanteurs professionnels, recrutés sur audition. Le compositeur a pu écrire pour la voix de ceux qui ont été repérés très tôt. Il y a aussi un comédien de la ville de Beaume-les-Dames, car *La guerre des boutons*, c'est aussi l'accent franc-comtois. Nous ne voulions pas perdre la couleur locale dans cet opéra.....

Puis il y a aussi les ateliers de couture, de coupe ... Toute la ville de Beaume-les-dames a été mobilisée pour coudre des boutons. C'est quelque chose d'assez magique, ces petites villes qui ont gardé une âme... ce que bien des villes citadines n'ont plus.

Opéra des chants ... opéra des champs !

Rencontre avec le compositeur



Philippe Servain, le compositeur

JCMF: *C'est votre premier opéra, pouvez-vous nous en dire plus ?*

Philippe Servain: C'est la première fois que j'écris un opéra, mais c'est une chose que j'avais depuis longtemps en perspective. C'est un opéra avec des enfants, mais les thèmes et la musique tels qu'ils existent ne leurs sont pas uniquement destinés, ils s'adressent aussi bien aux adultes. Celui-ci est intéressant parce que son sujet est vaste et que l'on peut élargir le débat. Dans *La guerre des boutons* (la guerre des enfants), on montre, je pense d'une façon assez claire que les enfants ont souvent des comportements dictés par ce qu'ils voient et par ce que font leurs parents. L'opéra reste très près des enfants et nous défendons leur innocence ...

Ma prétention est de créer un opéra populaire contemporain, en retrouvant les grandes traditions des aria verdiennes, ici avec les chœurs d'enfants et par d'autres moments ne pas hésiter musicalement à faire des choses plus contemporaines.

JCMF: *Comment avez-vous abordé le sujet ?*

Ph. S.: Mon choix a été dès le départ de ne pas faire quelque chose de figé dans le 19^e siècle, mais au contraire de faire une œuvre qui concerne les enfants d'aujourd'hui. La musique doit le prouver à travers des thèmes comme le racisme, les guerres, les conflits religieux, qui sont traités dans l'œuvre de Pergaud. Nous avons essayé de rendre cela le plus intemporel possible. Mais le thème principal récurrent de cet opéra: c'est la bêtise de la guerre!. Il y a d'ailleurs un chœur important au final - par ailleurs chanté une fois au milieu - avec toute la troupe. C'est le chœur de la guerre, pour bien montrer ce que l'on raconte.

JCMF: *Et l'approche de la musique avec les enfants ?*

Ph. S.: J'ai rencontré les enfants, il y a

C'est avec la collaboration de L'Ensemble Justiniana qui œuvre pour la diffusion de l'opéra depuis 10 ans, que ce projet a vu le jour. Unité de production lyrique de la Région Franche-Comté, à la recherche de nouvelles formes de production, l'équipe à géométrie variable au gré des projets tente de renouveler l'appréhension des œuvres.

A la recherche de nouveaux publics l'Ensemble Justiniana va à la rencontre de celui-ci, le forme et l'intègre dans ses productions et mêle ainsi dans ses représentations professionnelles ceux qui seront demain le public des opéras.

Ses portes sont ouvertes pour d'autres rencontres.

un an et leur ait fait la première fois un mini concert et depuis je vais les voir régulièrement. Nous avons déjà réquisitionné 2 fois le cinéma de Baumes-les-Dames, pour avoir tous les enfants ensembles. Je suis très content parce qu'apparemment ils apprécient! Ils aiment les airs puisqu'ils les chantent m-a-t-on dit un peu partout et c'est très important !.

JCMF: Quel a été votre projet musical ?

Ph. S.: Le projet à l'origine était de travailler avec des harmonies, j'ai donc proposé de reconstituer un symphonique en version harmonie. Comme nous n'avons pas pu avoir tous les musiciens, faute de budget, j'ai adapté. L'orchestration au départ est écrite pour 68 musiciens d'harmonie avec solistes, mais pour l'heure il y a 20 musiciens d'harmonie. Un ordinateur avec sampleur remplace les bois, mais j'insiste cette partie musicale peut être jouée par un instrumentiste: je n'utilise pas de son synthétique. Et puis il y a quelques musiciens solistes, c'est à dire un quatuor à cordes, un accordéon et deux percussionnistes.

JCMF: ...un accordéoniste ?

Ph. S.: Il y aura un accordéoniste sur scène pour renforcer l'aspect populaire... campagne, c'est ça un opéra des champs !. L'accordéon a été choisi pour ses racines populaires, et aussi parce que l'action se passe à la campagne. Opéra des chants, opéra des champs en opposition à l'opéra des villes, parce que c'est vraiment quelque chose qui se passe à la campagne, dans le terroir.

JCMF: Comment avez-vous procédé à l'écriture de l'opéra ?

Ph. S.: Tout a été écrit en même temps, parties chantée et orchestrale. Surtout pour fournir le plus rapidement les partitions aux musiciens et aux enfants. La durée de l'opéra se rapproche des deux heures.

Nous avons d'abord travaillé sur le livret avec une partie adaptation fidèle au roman et avec quelques textes supplémentaires originaux que je souhaitais écrits dans l'esprit de Pergaud. Principalement pour les adultes mais certains aussi pour les enfants. Dans le livre de Pergaud, il n'y a pas de musi-

que bien sûr, mais il y a certaines citations musicales «historiques» et j'ai gardé le thème incontournable de *Mon pantalon*, mais il est très peu utilisé. Nous avons aussi travaillé sur les accents de la région, d'autant plus que nous sommes en Franche-Comté et que Pergaud y est originaire.

Deux mondes sont représentés dans cet opéra. D'un côté le monde des enfants qui parlent, et de l'autre, le monde des adultes qui chantent. Les enfants qui sont à la lisière du monde des adultes, c'est à dire les chefs de bande, chantent et parlent, ainsi que le garde-champêtre, le Père Bédouin, le plus âgé de tous. Étant proche du monde des enfants, il parle avec son accent francomtois, mais il est doublé musicalement par un baryton qui chante en honomatopée, ce qui le rattache au monde des adultes.

JCMF: Pourquoi avoir fait appel à l'harmonie ?

Ph. S.: Faire appel à une harmonie est une démarche qui peut paraître surprenante, car à ma connaissance c'est une formation fort peu utilisée dans le contexte de l'opéra. L'idée m'a séduit pour faire quelque chose d'original dans une direction inhabituelle et enrichir le répertoire instrumental d'orchestre. De l'opéra *La guerre des boutons* vont pouvoir être extraits une quinzaine de morceaux qui viendront enrichir le répertoire des harmonies de différents et de styles différents. Les arias sont des airs entraînants, faciles, d'autres parties orchestrales pour des musiciens chevronnés. Si toutes les harmonies de France pouvaient jouer les airs de mon opéra, cela serait formidable !

Dans l'idéal il faudrait pouvoir monter cet opéra dans son intégralité avec une harmonie, ce qui devrait être une expérience intéressante et enrichissante pour tous.

*Propos recueillis par
Christine Bergna*

Parcours

Issu d'une vieille famille parisienne, Philippe Servain naît en 1956, et 9 ans après, il découvre l'accordéon. Il lui faudra attendre sa 15^e année pour savoir que la musique est sa vocation.

Il entre donc au Conservatoire, en classe d'écritures (harmonie, contrepoint, analyses), puis il accompagne, arrange, compose pour des chanteurs tels que F. Lalanne, J. Guidoni, G. Chelon, J. Higelin, Renaud...

La télévision (TF1, A2, Fr3) fait appel à lui pour les musiques de nombreux génériques, ce qui lui permettra de cesser les accompagnements sur scène et de se consacrer aux concerts donnés avec son nouveau groupe «Poumon d'acier».

Le cinéma lui fournit l'occasion de composer la musique de deux films de Jean-Louis Daniel: *Peau d'ange* et *Le fauve*, et ainsi, grâce à sa rencontre avec Philippe Léotard, de collaborer au spectacle «À l'amour comme à la guerre» (disque primé par l'Académie Charles Cros, 1990), puis à la réalisation de «Philippe Léotard chante Léo Ferré» (Prix de l'Académie Charles Cros, 1994).

Claude Lelouch, pour son film «La belle histoire», consacrera ce parcours en lui commandant, en collaboration avec Francis Lay, la musique de cet *opéra - comédie musicale flamenca*. En mars 92, au Palais des Congrès, 13 avant-premières auront lieu sur écran géant...

Ensuite, des téléfilms, du cinéma encore, et beaucoup de chansons pour, aujourd'hui, déclarer sa *guerre des boutons*.

Contacts

• M. Gérard Scheid, président de la
Fédération musicale de
Franche-Comté, Hôtel de ville,
25110 Baume-les-Dames,
tél. : 81 84 07 13, fax: 81 84 31 05

• Ensemble Justiniana, Château de
Montjustin, 70110 Villersexel,
tél. : 81 82 34 43, fax: 81 82 34 42

Dates des représentations à ne pas manquer

les 27, 28 et 29 juin
et
les 4, 5, et 6 juillet 1996
à
Baume-les-Dames



Festival de musique amateur de Loures

Du 24 au 26 novembre 1995, notre 1^{er} vice président Jack Hurier s'est rendu au Portugal, à Loures (banlieue de Lisbonne) où il a rencontré ses homologues portugais et espagnols, afin d'animer un atelier de formation musicale, de présenter et d'expliquer le programme de la Confédération musicale de France.

(Institut national pour le profit des temps libres des travailleurs) a ensuite fait l'historique de l'évolution des harmonies. «Celles-ci ont été et continuent à être les principaux piliers de la formation et de l'enseignement musical au Portugal».

Le cadre des aides de l'I.N.A.T.E.L. aux harmonies:

•Promotion annuelle des diverses actions d'aide:

- Don d'instruments ou attribution de subsides pour leur achat;
- Attribution de subsides pour des acti-

Après avoir présenté le centre socio-culturel de la mairie de Loures, Mme Lopes a ouvert les débats. M. Luis Rego, technicien musical de la division des activités culturelles de l'I.N.A.T.E.L.

vités à l'étranger, et, au niveau national, pour des rencontres de sociétés.

•Formation musicale :

- Stages internationaux de vacances pour jeunes musiciens;
- Cycles de perfectionnement pour chefs amateurs;
- Fonctionnement d'écoles de musique dans les délégations régionales de l'I.N.A.T.E.L.

Après avoir fait l'inventaire et la classification des harmonies au niveau national, en accord avec les données disponibles, il a été recensé environ 700 sociétés dispersées dans le pays.

M. Jorge Zacarias, vice président du F.P.C.C.R. (Fédération portugaise des collectivités de culture et de loisirs) a souligné qu'il n'existe aucune structure nationale régissant le mouvement harmonique. Le F.P.C.C.R. a décidé de créer, en son sein, un département de sociétés qui engloberait ce mouvement. Il a insisté sur la nécessité de suivre une grille scolaire publique de l'enseignement musical, grille qui devra compter sur l'appui du pouvoir local, et être en accord avec les harmonies existantes. Création d'un programme de formation

Quand formation musicale rime avec festival



Échange chaleureux entre Jack Hurier et M. le Conseiller culturel

des éducateurs et de conditions pour que le développement de l'enseignement musical soit assuré d'une continuité jusqu'à l'enseignement supérieur.

Puis Jack Hurier a présenté les activités de la Confédération musicale de France, et le contenu exact de son programme de formation musicale (explication du fonctionnement des cycles avec contrôles continus et examens de fins de cycles). Le guide pédagogique de formation musicale a fortement intéressé les participants, tant espagnols que portugais, et celui-ci devrait être très prochainement traduit en portugais, et servir d'outil de travail pédagogique de base pour leurs écoles.

Pendant ces 3 journées de travail se déroulait un festival de haut niveau, auquel les 12 sociétés musicales espagnoles et portugaises donnèrent un programme très varié et d'une grande qualité musicale. À souligner qu'il était imposé à chaque société d'avoir, dans son répertoire, au moins un morceau d'un compositeur portugais.

Le tout s'est terminé par un morceau d'ensemble dirigé par M. Luis Filipe Carricheiro Dos Santos.

Crédit photos : Alex Fernandez

Infos Régions

Auvergne

● Allier

La Lyre avermoise

Pour répondre à l'invitation de leurs amis commentryens, et afin de fêter ensemble Sainte-Cécile, en novembre dernier, la Lyre avermoise avait convié à son tour, en ce dimanche 18 février, à la salle Isléa à Avermes, les musiciens de l'Harmonie de Commentry ainsi que les choristes de l'École nationale de musique de Montluçon et la chorale de l'École municipale de Commentry. C'est environ 140 musiciens et choristes qui se produisirent dans cette magnifique salle, dont l'acoustique se prête fort bien à ce style de musique.

C'est sous la baguette magique d'Yves Bouillot, directeur de l'Harmonie de Commentry, que les

140 acteurs firent vibrer les murs d'Isléa, mais aussi le cœur de nombreux mélomanes. Tour à tour on put entendre : *Magnificat* de J.S. Bach, arrangement de Yves Bouillot; *Ave verum corpus* de W.A. Mozart; *Symphonie funèbre et triomphale* de H. Berlioz, avec un solo de J.-L. Jaffeux au trombone; *The Pyramids* de J. Tatgenhorst; *Gloria* de A. Vivaldi; *Vocalise* de S. Rachmaninov; *Chœur des esclaves* de G. Verdi; *Highlights from Exodus* de E. Gold

M. Lionel Perez, président de l'Union départementale des sociétés de l'Allier, honorait de sa présence cette réunion musicale. Nous avons noté aussi la présence de Corinne Serra, adjointe aux affaires culturelles d'Avermes, représentant M. Charette, maire et conseiller général empêché, plusieurs adjoints et conseillers municipaux, ainsi que des présidents et représentants d'autres sociétés de musique de la région.

4^e Festival musical pour la Lyre

Pour la 4^e fois consécutive, la Lyre avermoise a organisé, en collaboration avec «l'Association pour la Vie culturelle à Avermes» (AVCA), le dimanche 10 mars, le Festival des jeunes musiciens d'harmonie de l'Allier. À l'invitation du président Pierre Montiel-Font, ils et elles étaient venu(e)s d'Avermes, Bessay-sur-Allier, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Chantelle, Diou, Dompièrre-sur-Beobre, Lapalisse, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Vichy-Bellerive, ainsi que de la classe de tuba de l'École nationale de musique de Vichy. Ils se sont ainsi retrouvés 130 participants sur la scène de la salle Isléa, qui elle aussi, affichait la foule des grands jours. Parmi les personnalités présentes nous

avons noté M. René Charette, Maire et Conseil général et Madame, entourés de plusieurs adjoints et conseillers municipaux. M. Lionel Perez, président de l'Union Départementale des Sociétés de Musique de l'Allier (UDSMA), M. Georges Turlan, trésorier de l'UDSMA, Mme de Vergnette, représentant M. Périssol, ministre-maire de Moulins, ainsi que de nombreux présidents et représentants des autres sociétés de musique du département.

La journée avait débuté dès 9 h., afin de faire au moins une répétition avec l'ensemble des musiciens, avant le grand moment prévu l'après-midi à partir de 15 heures. Il fallait, bien sûr, que chacun retrouve au milieu de tous, sa place, ses marques et aussi ses accords. Le repas de midi pris en commun et servi par les diri-

geants de la Lyre avermoise levait les dernières angoisses et resserrait les liens de convivialité que permet ce genre de manifestation. Tout au cours du concert, nos 130 musiciens, dont 9 percussionnistes, nous comblèrent avec des variétés et des musiques de films. Ainsi nous avons pu apprécier *Trumpet power* de John Higgins; *Heal the world* de Mickael Jackson arrgt. Ron Sebregts; *Highlights from cats* d'Alwebber arrgt. J. Winson; *Top gun* d' H. Faltermeyer de M. Spiro, arrgt. Robert N. Smith; *Highlights from Exodus* d'Ernest Gold, arrgt. A. Reed; *Starmania* de Michel Berger, arrgt. J. Naulais et chanté en même temps par Lydie Curtil de sa gracieuse voix, et *Wapawekka* d'A. Reed.

Les morceaux ont été dirigés, d'une part, par Roger Charpenet, directeur de musique de la Lyre avermoise, mais aussi par Lydie Curtil, directeur de musique de la fanfare de Diou, et le jeune Guillaume Grand, 20 ans, de la Lyre Avermoise, pour qui c'était une première avec un orchestre aussi important et devant une salle comble. La journée s'est terminée par le tirage d'une tombola et chacun s'est séparé, à regret, en souhaitant se retrouver à nouveau l'an prochain pour conforter les liens d'amitié créés au cours de cette journée mémorable.

CENTRE

● Loiret

IX^e session de l'Orchestre junior du Loiret

Alors que les enfants se sont levés tôt en ce dimanche 7 avril 1996, jour de Pâques, ce n'était pas pour aller à la recherche des

œufs dans le jardin, mais plutôt pour rejoindre le lycée Saint-Euverte d'Orléans pour la 9^e session de l'Orchestre junior. Dès 8h, les percussionnistes sont arrivés avec une quantité de matériel. Les stagiaires suivirent assez rapidement et vers 8h 30 les 75 stagiaires de cette session étaient arrivés. 6 jours de travail attendaient l'ensemble du groupe, lequel était encadré par 12 moniteurs. Ils allaient durant ces quelques jours travailler d'arrache-pied pour proposer à tous les musiciens un programme de choix. Après une répartition des jeunes dans les dortoirs, chacun alla rejoindre la salle de répétition. Chaque jour, du dimanche au vendredi, le travail s'est partagé entre les répétitions de détails, les répétitions d'ensemble. Dans le projet pédagogique de cette année, il avait été suggéré que les stagiaires apprennent à s'accorder eux-mêmes, cette démarche favorisant une écoute des autres. L'équipe pédagogique de cette session était composée ainsi: la direction musicale était assurée par Jean-Noël Pilate et assisté d'un directeur-adjoint en la personne de Damien Ronsse. Pour la première fois cette année, la direction a été élargie à Céline Levacher.

Les fonctions administratives ont été confiées à Jean-Luc Dion. Chaque pupitre avait l'assistance de différents moniteurs, à savoir: Florence Cabaret et Mathieu Georget, pour le pupitre des clarinettes; Céline Bourassin, pour le pupitre des flûtes; Céline Levacher, pour le pupitre des saxophones; Damien Ronsse et Olivier Larousse, pour le pupitre des trompettes; Stéphane Plisson, pour le pupitre des tubas; Jean-Luc Dion, pour le pupitre des cors d'harmonie; Valérie Noël, pour le pupitre des trombones; Sébastien Cabaret et Olivier Merceron, pour le pupitre des percussions.

La session 1996 regroupait 75 stagiaires dans les différents pupitres, avec une forte affluence pour les flûtes et les saxophones. La répartition était la suivante : 17 clarinettes, 11 flûtes, 9 saxos altos, 9 trompettes, 2 tubas, 7 trombones, 1 hautbois, 6 saxos ténors, 4 cornets, 5 percussions, 1

cor d'harmonie, 1 saxo soprano, 1 saxo baryton, 1 bugle. 22 sociétés sont toujours au rendez-vous de cette initiative de formation d'orchestre, parmi lesquelles ont peut citer: Artenay, Bazoches-les-Gallerandes, Beaugency, Boynes, Bray-en-Val, Châteauneuf-sur-Loire, Cléry-Saint-André, Coullons, Cravant, Darvoy, La Ferté-Saint-Aubin, Gidy, Ladon, Marcilly-en-Villette, Mardie-Bou, Mareau-aux-Prés, Neuville-aux-Bois, Patay, Puisseaux, Saint-Pryve - Saint-Mesmin, Sully-sur-Loire, Vienne-en-Val.

Cette grande famille de stagiaires est fort jeune et l'on pouvait noter la répartition suivante : 1 élève de 10 ans; 4 élèves de 12 ans; 1 élève de 13 ans; 18 élèves de 14 ans; 15 élèves de 15 ans; 15 élèves de 16 ans; 14 élèves de 17 ans; 5 élèves de 18 ans et 2 élèves de 19 ans.

Après cette semaine de travail, le fruit des efforts entrepris étaient au rendez-vous du concert de clôture qui se déroulait dans la salle de l'Espace Béraire de La Chapelle-Saint-Mesmin. Plus de quatre cents chaises avaient été placées pour recevoir les familles et les parents pour ce point d'orgue. En quelques instants la salle fût comble et, après que les jeunes musiciens se soient accordés en public, prouvant le résultat de leur travail de la semaine, le concert pouvait commencer. La première partie commença par *La conquête du Paradis*, morceau extrait de «1492, Christophe Colomb», musique de Vangélis, avec un arrangement de Ron Sebregts. Nous étions enveloppé d'un frisson tellement l'interprétation était soignée, les stagiaires ayant complétés la mélodie avec des chœurs, à l'image de la version cinématographique. Puis ce fût le *Largo* de Franck Erickson. Après quoi, l'orchestre nous proposa *Le mariage secret* de Cimarosa, dans un arrangement de Paul Kelsmm, sous la baguette de Damien Ronsse. Suivi de *Pie Jesu* de Llyode Webber, auteur d'œuvres célèbres. La première partie allait se terminer avec *Free World fantasy* de Jacob de Haan, dont la direction avait été confiée à Céline Levacher.

Après un entracte de vingt mi-

nutes, le temps à nos stagiaires de reprendre leur souffle et dire un amical bonjour à la famille, chacun repris sa place pour la seconde partie. Alors que le directeur n'était pas encore en placé, un coup de sifflet strident mit en marche la machine musicale pour nous inviter à faire le silence avec une intro musicale de 50 secondes. L'habitude est prise depuis de nombreuses années de jouer de la musique de film de Walt Disney. Aussi le concert se poursuivit avec *Le Roi Lion*, musique d'Elton John dans un arrangement de John Higgins. La percussion profita de cette œuvre pour mettre en avant chacun des ses musiciens. C'est alors que vint sur le devant de scène toute l'équipe des trombones, soit 8 éléments, pour nous proposer, tout simplement, la mélodie de *Basin Street Blues* de Spencer Williams, dans un arrangement de J. Edmondson. Le concert poursuivit son rythme avec *On Broadway* de Barry Mann, dans un arrangement de Paul Jennings, occasion pour démontrer que les élèves avaient très bien travaillé, les moniteurs se retirant de la formation pour laisser uniquement en piste les 75 jeunes. Mais il fallait conclure, et le dernier morceau se faisait entendre avec *Odyssey* de Jay Chattaway.

Bien sûr de nombreux applaudissements se firent entendre et les rappels ne manquèrent pas de s'enchaîner. Mais le temps d'une pause, Jean-Noël Pilate présenta au public chaque animateur, occasion pour chaque pupitre de saluer le dévouement de leur moniteur par des acclamations. Puis le président Raoul Chaussard prit la parole. Il adressa ses remerciements aux stagiaires pour l'excellente prestation. Également, il remercia les responsables de La Chapelle-Saint-Mesmin pour l'accueil reçu lors de ce concert de fin de stage, et les élus présents pour avoir si gracieusement mis à notre disposition les locaux. Il évoqua également le soutien du Conseil général du Loiret, celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui agréa le stage, et celui de la SACEM, sans oublier le soutien des sociétés pour le prêt du ma-

tériel instrumental ou musical. Il souligna les nombreux mois de préparation et de réunion pour parvenir à ce résultat, et remercia les parents pour les efforts financiers qu'ils ont été amenés à faire pour leurs enfants. Il termina en précisant que différents concerts auront lieu durant cette année, mais que pour la première fois, un rendez-vous important était fixé à Orléans, le dimanche 21 avril en l'Église Saint-Marceau. Un public avisé, de près de 1000 personnes, devrait être au rendez-vous.

Les applaudissements retentirent tant pour les aimables paroles du président que pour signifier à l'orchestre que le public souhaitait les entendre à nouveau. Ce fût alors chose faite avec *Alpen Sketches* de Warren Barker. Un bouquet final plutôt virevoltant, tant l'orchestre se mit en mouvement. Si les trombones nous mimaient le va et vient des pistons d'un trombone, les autres musiciens se balançaient dans tous les sens, de quoi nous envelopper dans un tourbillon. Quelques interruptions pour entendre les meuglements des stagiaires et nous plonger dans un sujet d'actualité avec une banderole nous indiquant des cas de «vaches folles». Tout cela si humoristiquement interprété, les applaudissements s'ensuivirent. Alors que l'intro musicale de début de deuxième partie se faisait entendre à nouveau pour nous préciser que c'était bien fini, des voix se firent entendre dans le public pour demander une nouvelle fois le premier morceau de la soirée. C'est avec plaisir que *La conquête du Paradis* laissa tous les spectateurs repartir pour les prochains concerts.

Les prochains rendez-vous de l'Orchestre junior du Loiret sont les suivants : le 15 septembre à Malesherbes à 16h, le 20 octobre à La Ferté-Saint-Aubin à 16h et à Vienne-en-Val, le 10 novembre. N'hésitez pas à venir les écouter, trop peu de responsables et d'amis musiciens sont attentifs à leur travail. Ils ne manqueront pas de vous transmettre leur enthousiasme pour la musique !.

C HAMPAGNE- ARDENNES

● Marne

Rencontre musicale organisée par la Fraternelle de Corroy

C'est en 1878 que fut fondée cette Société issue d'un petit village qui compte actuellement 145 habitants. Sous l'impulsion de son actuel directeur, M. Serge Poncelet, cette fanfare de naguère fut vite transformée en harmonie. Et c'est sur l'initiative de son président, M. Paul Godmet, que fut organisée cette rencontre musicale et conviviale le 2 mars dernier, regroupant quatre sociétés du sud-ouest marnais, en la vaste salle des fêtes de Connantre, venant de Corroy, Fère-Champenoise, Fromentières et Sézanne.

En levé de rideau., la Fraternelle de Corroy, d'une vingtaine d'exécutants, interpréta deux morceaux particulièrement choisis avec *Festival suite* d'André Wagnien et *Dancing steps* d'Hans Fillinger, ce dernier étant particulièrement applaudi. Ensuite, la Musique de Fère-Champenoise, avec sa quarantaine d'exécutants, prit le relais. Classée en 3^e division pour la B.F. et en 2^e pour l'Harmonie, elle est présidée par M. Lucien Legrand et dirigée par Mme Colette

Lefevre. Après la *Marche du soldat de Robert Bruce*, de Jean Brouquières, la *Tourterelle* d'Eugène Damare, polka pour piccolo, interprétée par Cyrielle Lefevre, 12 ans (particulièrement ovationnée), elle mit fin à sa prestation par le *Boléro militaire* de Jacques Devogel. Puis vint le tour de la Fanfare des XIII de Fromentières. Cette formation, récemment remaniée après la disparition de ses présidents et directeurs, fit grosse impression. Ses trente musiciens, présidés par M. Henri Crapart, et dirigés par M. Bernard Deshaies, ont programmé *Rencontre* de A. Crespin (c'est de circonstance...), *Pareless whisper* de G. Michael, et enfin, la *Marche de Radetsky* de J. Strauss, scandée par le public qui ne ménagea pas ses applaudissements. Pour terminer, l'Harmonie municipale de Sézanne, avec 25 exécutants, ayant à sa tête M. R.-P. Savary, Conseiller général et régional, dirigée par le dynamique M. Jean-Luc Pierre, clôtura cette soirée musicale avec la *Marche de la Garde consulaire de Marengo* de J. Furgeot, en passant par *Give us peace* de Ted Huggens et *Introducing the band* de K. Vlak qui fut bissé par l'assistance, sur invitation du speaker et présentateur Régis Poncelet.

Et c'est ainsi que s'est terminée cette soirée amicale, d'un très haut niveau musical et d'une excellente présentation. Une expérience à renouveler puisque le nombreux public est reparti enchanté de cette inoubliable soirée.
Godmet Paul



La Fraternelle de Corroy

● Ardennes

Concert avec l'Union Musicale de Suippes

C'est le Dimanche 3 mars 1996 que l'Union Musicale Nouzonnoise a choisi pour ouvrir la saison musicale à Nouzonville en imitant son homologue marnaise de Suippes pour un concert de gala dans le cadre d'un échange entre les deux Sociétés.

M. Gallerin, directeur de la société nouzonnoise, remercia les personnalités présentes, parmi lesquelles : MM. Giavitto, Gilbert, Camus, Thierry, maires-adjoints, M. Tabary, président de l'U.M.N., Mlle F. Harbulot, présidente de la F.M.A. et du Groupement régional, M. J. Harbulot, Vice-Président de la F.M.A., M. Kownacki, administrateur F.M.A., M. I. Pihet, ancien président régional, les présidents de sociétés musicales présents, etc...

L'Union musicale de Suippes effectuait à Nouzonville sa première sortie d'importance depuis le décès accidentel de son directeur M. Payen. Forte de 80 exécutants, parmi lesquels de nombreux jeunes, dotée d'une école de musique d'environ 100 élèves, cette formation dirigée par M. Roland Bouverot a offert au public présent un concert de qualité avec un programme varié qui a permis à différents solistes de mettre en valeur les possibilités de leurs instruments.

En première partie, l'orchestre interpréta : *Top et Shaa* de Jacques Devogel ; *Le Grenadier du Caucase* de Meister ; *Air d'Automne* d'Alain Crépin ; *Introduction and Modern Beat* de Dizzy Stratford ; *Commandos du Ciel* de Liesenfelt ; *Abba Gold* du groupe Abba dans un arrangement de Ron Sebregts ; et *Le Téméraire* de Mougeot.

En deuxième partie, l'ensemble de la Société fit entendre : *Le Boléro militaire* de Jacques Devogel ; *Starmania* de Michel Berger ; *Concorde* de Lecarlem et Delli ; *Summer Impression* de Buron avec un solo de saxophone alto interprété par Mlle Natacha Robiquet, âgée de 13 ans dont c'était la première prestation en tant que soliste lors de ce con-

cert ; *Alladin* de Menken/Ashman/Rice ; *Time is over* une marche de Roland Cardon et pour terminer *Sans Peur* de Watelle.

Après le «bis» traditionnel, M. Gallerin remercia tous les musiciens pour cette brillante prestation et leur dit que cette salle était la leur et qu'ils seraient les bienvenus à Nouzonville aussi souvent qu'ils le voudraient et donna rendez-vous à tous les mélomanes présents pour le concert de Printemps de l'Union Musicale Nouzonnoise qui a eu lieu le 17 mars à la Salle des Fêtes de Nouzonville.

Concert de Printemps

L'Union Musicale Nouzonnoise a débuté sa saison musicale le 17 mars par son Concert de Printemps qui s'est déroulé à la salle des fêtes Roger Maillard de Nouzonville, en présence de M. Istace, maire de la commune, plusieurs de ses adjoints, M. Tabary, président de la société, MM. Champenois et Albert, administrateurs, M. Jacques Harbulot, vice président de la Fédération Musicale des Ardennes, M. Payon, administrateur et les représentants des sociétés musicales amies qui avaient fait le déplacement ainsi qu'un nombreux public.

Le programme de ce concert était divisé en deux parties : la première réservée à l'orchestre d'harmonie, dirigée par M. Miguel Gallerin, composée de musique de variétés et de divertissement a débuté par l'indicatif, *Exordes* de Jacques Devogel ; pour suivre, le public a pu écouter *Conquest of Paradise* de Vangelis, *The Second Waltz* de Chostakovitch, *Trépak* de Daniel Tasca (solo de bugle), *Huit et Demi* de Nino Rota, *Feelings* de Albert et Gasté, *Dim «That Night»* de Lalo Schiffrin, *YMCA* grand succès de The Village People et *Querido Cha Cha Cha* de Daniel Tasca.

Pendant l'entracte de ce concert, les responsables de la Société remercient les récompenses aux élèves de l'école de musique et les dirigeants fédéraux les diplômés de participation aux examens fédéraux de 1995.

La deuxième partie était réser-

vée à l'ensemble de la société, musique et batterie fanfare pour des œuvres typiques de ce genre de formation et dirigée par M. Denis Dubois. *Shaa*, *Cavalcade*, *Gi-Air* de Jacques Devogel, *Marches de l'empire*, *Duke* et *Etre Star* de Guy Luybaerts et *La Rage de Tigre* de Bonnard furent proposés au public.

Le rappel demandé par les auditeurs nous permit d'entendre *Relâche* de Alain Crépin et pour terminer, suivant la tradition, le Chant des Adieux fut le signe de l'au revoir.

Concert avec les jeunes musiciens du département

Pour la 19^e année consécutive, l'Harmonie Départementale des Jeunes Musiciens Ardennais, après avoir répété une dizaine de fois durant 6 mois, a présenté en mai-juin son programme inédit. Ces jeunes (et quelques moins jeunes) musiciens venaient de l'Hnie «Les Amis Réunis» de Bogny-sur-Meuse, de l'Hnie «Les Enfants d'Yvois» de Carignan, de l'Hnie «La Devilloise» de Deville, de l'Hnie SNCF de Charleville-Mezières, du Groupe Musical «L'Indépendant» de Nouvion-sur-Meuse, de l'U.M. Nouzonnoise de Nouzonville, de l'U.M. Revinoise de Revin, des H.M. de Sedan et Vivier-au-Court. Elle s'est produite le 21 avril à 11 h, pour un demi-programme à Nassogne (B) dans le cadre du cinquantenaire de la Fédération Musicale des provinces de Namur et de Luxembourg (160 sociétés) avec la Fédération Musicale des Ardennes (40 sociétés). Avec un demi-programme également, elle a représenté le département des Ardennes à la Rencontre régionale des orchestres d'harmonie de la région Champagne-Ardenne (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) le dimanche 12 mai, à Bar-sur-Aube.

Avec son programme entier (6 morceaux classiques et 6 modernes), elle s'est produite à Carignan (salle des fêtes) le mardi 30 avril à 21 h, à Bogny le mercredi 15 mai (Eglise St Pierre), à Sedan le samedi 1er juin (Eglise St-Léger) et le 15 juin à Nouvion / Meuse (Salle G. Philippe), à 21h, qui verra le retour de la cérémo-

nie du jumelage précité.

La première partie classique du programme comprenait : l'ouverture de *La Fille du Tambour Major* (1879), opérette de Jacques Offenbach (1819-1880), arrangée par den Arend, et dirigée par M. Robert Demay, directeur de l'H.M. de Sedan et Vice-Président de la F.M.A.; *Eveil* de Serge Lancen, compositeur, dirigé par Mlle F. Harbulot, directrice de l'Hnie «Les Enfants d'Yvois» de Carignan et présidente de la F.M.A. et du Groupement Champagne-Ardenne; un pot-pourri de mélodies connues de L. van Beethoven (1770-1827), arrangé par R. Sorbon, dirigé par M.-H. Kownacki, directeur de l'Hnie SNCF de Charleville-Mézières; un pot-pourri intitulé *Aimons, buvons, chantons* de Johann Strauss fils (1825-1899), sur un arrangement de H. Fernand, dirigé par M. D. Gilson, directeur de «L'Indépendant» de Nouvion /

Meuse et secrétaire de la F.M.A.; *La Barcarolle opus 37 n°6* de P. I. Tchaïkovski (1840-1893) orchestrée par A. Crépin dirigée par M. J. Payon, président de l'Hnie de Bogny et trésorier adjoint de la F.M.A.; *Train de plaisir* (ou *Excursion*) fantaisie de J. Strauss fils, orchestré par D. Dondeyne, dirigé par M. D. Dubois, directeur de la B-F de l'U.M. Nouzonnaise.

La seconde partie, moderne, était composée de: *Musik makes Friends* (thème et 7 variations enchaînées) de H. van Lijnschooten (dir: Mlle F. Harbulot); *Conquest of Paradise* de Vangelis sur le thème du film *Christophe Colomb 1492* arrangé par J.-Cl. Amiot (dir: M.D. Gilson); *Sleigh Ride* de Leroy Anderson (dir: M. D. Dubois); Tennessee Dance de Jabovski (dir: M. R. Demay); *Billy's Rock Party*, arrangé par J. Trèves (dir: M. H. Kownacki); *We are the Champions* de F. Mercury (dir: M. J. Payon).

LANGUEDOC - ROUSSILLON

● Gard



Gelindo Maso

M. Gelindo Maso, né à San Fior en Italie, est décédé dans sa 86^e année, le 19 avril 1996 à la Chapelle d'Armentières, Nord. Ce père qui vient de nous quitter est à citer en exemple pour son dévouement et les services rendus à la musique amateur. Ses quatre enfants, dans différents départements, poursuivent, sur les traces de leur père, la tâche de faire aimer la musique. Gelindo Maso est arrivé en France en 1949, son épouse et ses enfants le rejoignirent un an plus tard. Il servit noblement la musique en apprenant à ses fils les vertus de cet art. Lui même percussionniste, il obtint dernièrement la médaille de vétéran de la C.M.F.

Ses fils : Eddie, clarinettiste, médaillé C.M.F, fut président durant de nombreuses années d'une société musicale du Nord de la France à la Chapelle d'Armentières. Ennio, flûtiste, ancien soliste au théâtre de Constantine, durant son maintien sous les drapeaux en Algérie et au 43^e R.I de Lille, il participa à la fondation de quatre écoles de musique dans la région de Vienne (Isère) et à Sainte-Colombe (Rhône). Il est, par ailleurs, président de l'ASPAM, association organisatrice de stages musicaux pour le perfectionnement des jeunes musiciens à Uzès (Gard). Actuellement président de l'Union Dé-

● Champagne

Concert de printemps de l'harmonie municipale

En novembre dernier, la ville de Châlons-sur-Marne retrouvait officiellement son nom historique de Châlons-en-Champagne; un nom qui devrait permettre de mieux situer géographiquement la ville de Châlons, tout en rappelant son rôle de préfecture régionale de la Champagne-Ardenne. C'est donc sous cette nouvelle appellation que l'Harmonie municipale a donné, le mardi 19 mars, son grand concert de printemps. Ce ne fut pas la seule nouveauté puisqu'elle se produisait pour la première fois dans la grande salle du Centre de développement culturel châlonnais «Pierre Dac», inauguré l'année dernière. Le public, venu très nombreux, put ainsi profiter des qualités esthétiques et acoustiques de la structure.

Ce fut la batterie-fanfare qui ouvrit le concert, sous la direction de M. Pierre Delaporte, avec six fantaisies telles *La Polonaise* et *Prémices* de Jacques Devogel. L'ensemble Jeune Harmonie, constitué d'élèves du conservatoire municipal et dirigé par Michel

Pierrot, interpréta ensuite neuf morceaux. Enfin, toujours sous la baguette de M. Michel Pierrot, l'orchestre d'harmonie fort de ses soixante-dix musiciens prit possession de la scène avec en entrée une *Suite américaine* de Robert Mac-Ray suivie du *Concerto* pour timbales et orchestre de Gordon Jacob et de la bande-titre du dessin animé *le Roi lion*, signée Elton John. Pour ce morceau, M. Michel Pierrot laissa sa place à M. Roland Bouverot, chef de la musique du 10^e RCS, un régiment stationné à Châlons et avec lequel l'harmonie entretient d'excellentes relations. Puis, les musiciens à nouveau dirigés par Michel Pierrot, interprétèrent une œuvre très contemporaine: *Les quatre cavaliers de l'Apocalypse* d'Andrew Boydsen ainsi qu'en final, une *Suite grecque* de Henk Van Lijnschooten. Le public châlonnais a montré, par ses applaudissements chaleureux, qu'il avait apprécié la qualité des interprétations ainsi que le choix des morceaux. L'orchestre d'harmonie, en présentant au fil des concerts des œuvres originales, a su fidéliser un public qui se montre de plus en plus connaisseur.

partementale des Sociétés Musicales du Gard (UDSMG), il est médaillé chef de musique C.M.F. Eligio, hautboïste et directeur de l'école de musique de la Chapelle d'Armentières, il est chef de l'harmonie municipale et médaillé chef de musique C.M.F. Philippe, trompettiste, fondateur de l'école de musique et directeur de la fanfare à Machilly en Haute-Savoie, il est également médaillé chef de musique C.M.F.

Gelindo Maso compte 16 petits enfants dont 11 pratiquent un instrument de musique. Mme Brigitte Maso-Lelandais, épouse d'Ennio Maso, est actuellement directrice de l'école municipale de musique d'Uzès, dans le Gard.

LORRAINE

● Moselle

L'Harmonie municipale de Sarrebourg en tournée dans les pays de l'Est

Du 12 au 21 avril, l'Harmonie municipale de Sarrebourg a effectué une tournée de concerts dans les pays de l'Est. C'était là, la plus importante sortie jamais effectuée par l'orchestre local. Les musiciens garderont encore longtemps en mémoire ce superbe voyage.

Après une longue nuit de voyage, les musiciens découvraient Prague. La température, encore hivernale, ne les empêcha pas de visiter cette splendide cité, haut lieu historique et musical. Christian Grenier, directeur de l'Harmonie, put constater par lui-même à quelle point la vie de l'ancienne capitale des rois de Bohême était rythmée par la musique. «Je n'avais jamais vu cela, déclara-t-il. En l'espace d'une heure de promenade, dix tracts différents me furent remis, invitant aux divers concerts du soir même. Un rêve pour un musicien...!». Après Prague, les musiciens sarrebourgeois se rendent, à l'invitation de leurs homo-



L'harmonie de Sarrebourg, direction Christian Greiner

logues, à Hradec Kralové, ville de plus de 100 000 habitants située à une centaine de kilomètres à l'est. Là, ils furent accueillis par une aubade fort sympathique. L'Harmonie de Sarrebourg donna son premier grand concert devant un public nombreux, chaleureux et sensible, notamment lorsque furent interprétées la 2^e Suite de *L'Artésienne* de Georges Bizet et *Impressions* de P. Boistelle. Les Sarrebourgeois découvrirent à ce moment la très remarquable harmonie de Hradec Kralové, une des meilleures du pays.

Quittant la République tchèque, encore souvent enneigée, le groupe traversa une partie de la Slovaquie puis, descendant le Danube, s'arrêta à Budapest, capitale de la Hongrie. Après une journée de visite, les sarrebourgeois se rendirent à Szombathely, une ville de plus de 80 000 habitants, où exerce actuellement Robert Houlihan, ancien directeur de l'Harmonie municipale de Metz. L'Harmonie de Sarrebourg répondait à une invitation de l'orchestre du Conservatoire de la ville. Le concert se déroula dans la somptueuse salle Béla Bartók, à l'acoustique impeccable, où se produisit également l'excellent orchestre de Szombathely. Après le concert eut lieu le traditionnel échange de souvenirs, effectué par Mme Panizzi, adjointe au maire de Sarrebourg et présidente de l'Harmonie, ainsi que par Christian Greiner, directeur. Enfin, les orchestres hon-

grois et français «fusionnèrent» le temps d'un bouquet.

Christian Greiner, administrateur de la fédération, salua Robert Houlihan au nom des amis de la Fédération des Sociétés musicales de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse. Ce dernier fit part, en retour, de son amical souvenir et chargea Christian Greiner de transmettre ses salutations à tous ses amis lorrains. Le lendemain, sous un soleil radieux et devant les caméras de la Télévision hongroise, les musiciens sarrebourgeois offrirent un concert sur la grande place de Szombathely. Le voyage de retour se ponctua de deux haltes en Autriche, le pays auquel la musique doit tant. La visite de Vienne fut suivie de celle de Salzbourg, où, grâce aux Services culturels de la ville, l'Harmonie eut l'honneur et le plaisir d'offrir un concert dans les jardins du château Mirabel.

C'est donc la tête remplie de souvenirs et de joies musicales que les musiciens sarrebourgeois reprirent le chemin du retour. Notons, d'ores et déjà, que cette tournée ne restera pas sans suite. En effet, début juillet, les mélomanes sarrebourgeois auront le plaisir d'entendre l'orchestre hongrois du Conservatoire de Szombathely, ainsi que l'orchestre tchèque de Hradec Kralové. De très beaux moments musicaux en perspective... et peut-être, une nouvelle tournée d'ici quelques années?

HAUTE- NORMANDIE

● Eure

Romilly-sur-Andelle en musique

Les musiciens de Romilly organisaient le 30 mars dernier leur concert de gala annuel. Cette manifestation, placée sous la direction de Jacques Langlois, se déroulait en trois parties. Elle débutait par la prestation de l'orchestre junior (toujours très appréciée par les nombreux parents présents), rejoint, pour leur dernier morceau, par les musiciens de l'orchestre d'harmonie pour l'interprétation imposante de *Conquest of paradise*, thème musical du film «1492, Christophe Colomb».

C'est au cours de la deuxième partie, après l'*Ouverture militaire* de Charles Bochs, que les solistes se mirent en valeur. En effet, cette année, les musiciens avaient choisi de rehausser le niveau musical de ce concert en demandant à trois solistes de venir se produire avec eux : Christine Baert à la flûte et Yannick Maillet au cor pour *Sérénade* de A.-E. Titl, et Marie-Christine Avenel, au piano, pour *Parade Concerto* de Serge Lancel, accompagnés par l'orchestre d'harmonie, surent faire apprécier leur virtuosité et leur talent, comme en

témoignèrent les nombreux applaudissements d'un public découvrant ce type d'interprétation.

La *Deuxième suite de l'Artésienne* débutait la troisième partie de ce concert. Suivait *Jamaïcain folk suite* de Harold L. Walters et *Aladdin* d'Alan Menken (arrangt. Paul Jennings). Le public sous le charme ne pouvait que réclamer un bis, *Lawrence d'Arabie* de Maurice Jarre (arrangt. Alfred Reed) qui, devant l'enthousiasme de la salle, fut à nouveau repris.

Orchestre d'Harmonie d'Évreux: le Sacre du printemps !

Musicalement, Évreux, capitale du département de l'Eure, se porte bien, merci ! Et l'un des premiers témoignages de cette santé florissante nous est donné par l'Orchestre d'harmonie de l'École nationale de musique Émile Clérisse, l'une des meilleures «vitrine», assurément la plus populaire, du Centre d'action culturelle municipal.

Son récent et traditionnel concert de printemps a confirmé en tous points l'irrésistible ascension de la formation ébroïcienne - forte d'une cinquantaine de musiciens réguliers - soulignée depuis plusieurs années par la critique régionale et «supportée», au sens sportif du terme, par un vaste public, lui-même en constante progression. Premier artisan de cette réussite: son chef, Gérard Aubin. Son travail incessant, en profondeur, depuis 18 ans déjà,

ses qualités pédagogiques nourries de l'expérience d'une longue pratique musicale (excellent pianiste, directeur-adjoint de l'ENM - É. Clérisse), son souci permanent de renouveler et de dynamiser le répertoire sous le signe d'un bel éclectisme (des sélections classiques ou contemporaines au jazz, de la comédie musicale à la variété de qualité), ont amené l'Orchestre d'harmonie à un niveau rare pour des amateurs, et que pourraient lui envier nombres de formations de villes plus importantes.

Dès lors, on ne s'étonnera guère que chacun de ses concerts fasse le plein, quels que soient le jour et l'heure choisis, ou les sollicitations extérieures. Tel fut donc le cas ce samedi 23 mars, au «Cadran» (800 places) tandis qu'un soleil éclatant pouvait effectivement inciter à la flânerie printanière, *a fortiori*, le jour d'ouverture de la pêche ! Bien qu'il n'y eût pas de Stravinsky au programme, ce fut en quelque sorte, à un «sacre du printemps» auquel on assista ! Ouvert par le *Concerto n°1* de Carl Weber, où l'excellent clarinetiste Blaise Ubaldini, élève de Jean-Claude Brion, par ailleurs Directeur de l'ENM Émile Clérisse, s'est illustré par une musicalité, une sensibilité et une virtuosité remarquables. Le concert s'est poursuivi en enchaînant, sans plus attendre, sur son indéniable temps fort : les subtiles *Sinuanças* de François Rauber, ancien arrangeur de Jacques Brel et Juliette Gréco.

Un auditoire subjugué

Jean-Luc Manca - également professeur à l'ENM, formé au très réputé Institut Gnnessin de Moscou, Prix du Président de la République, Prix de la SACEM et titulaire de trois autres grands Prix internationaux - avait à soutenir, au pupitre de soliste, la redoutable comparaison avec Marcel Azzola qui, jusqu'à ce jour, fut le seul accordéoniste à s'atteler à cette œuvre éminemment délicate, avec l'Orchestre philharmonique de Châteauroux. Véritable



Gérard Aubin
entre ses deux solistes :
J.-Luc Manca et Blaise Ubaldini

kaleïdoscope musical s'inspirant des reflets de pierres précieuses - *Jade, Ocre, Ébène, Aigue marine, Ambre, Carmin* - ces *Sinuances* ont fait bien plus et mieux que séduire l'auditoire par la subtilité de ses harmonies et ses sonorités aux réminiscences «bernsteiniennes»: il n'est pas excessif d'écrire qu'elles l'ont subjugué, et d'employer le terme d'ovation, pour traduire l'accueil qui leur a été fait. Si le mérite en revient, en premier lieu, au soliste époustouffant d'aisance, il n'en fut pas moindre pour l'Orchestre et son chef, qui sut doser l'équilibre, quasi idéal, des sonorités pour la plus convaincante des synergies. Agréable cerise sur le gâteau, en bis: *Au fil de l'Iton*, une valse composée par Gérard Aubin pour Marcel Azzola, il y a une quinzaine d'année...

Que dire de la seconde partie du concert consacrée au jazz,

Trombone rag de J. Higgins, à la musique de genre, *Mancini spectacular*, et *Hooray for Hollywood* de W. Barker, sans oublier la comédie musicale, *Starmania*, sinon qu'elle fut pain béni pour la formation ébroïcienne? Tous les ingrédients y étaient en effet réunis pour qu'elle puisse y exprimer et optimiser ses qualités premières: une homogénéité certaine, une fort belle musicalité et un sens du rythme, le tout servi par une «pêche» parfaitement canalisée? .

Il n'y a pas de miracle. Un tel résultat n'est pas «tombé du ciel». Il est, rappelons-le, le fruit d'un long travail, conjugué à une motivation de tous les instants. Ce n'est pas le moindre mérite de Gérard Aubin d'avoir su assumer l'un et entretenir l'autre avec la foi qui soulève les montagnes, et enthousiasme les auditeurs.

P.R.

● Seine - Maritime

Concert de l'O.S.A.E. à Tourville-la-Rivière

Comme le faisait remarquer le maire, monsieur Durel, dans sa chaleureuse allocution d'entrée, c'est un évènement que l'on célébrait vendredi soir, à l'école Louis Aragon: l'O.S.A.E. donnait son premier concert, sous la direction de son nouveau chef Michel Démarest. Monsieur Filet, président du groupe, expliquait alors les difficultés rencontrées par l'orchestre, suite au départ des regrettés fondateurs Madeleine et Jean Letellier. En effet, de nombreux musiciens décidèrent alors de prendre un repos bien mérité, après de nombreuses années de fréquentation de l'orchestre symphonique: avec l'âge, la longueur des trajets, la fréquence des répétitions devenait plus lourde à supporter. Il a fallu le courage, la ténacité, je dirai même, l'entêtement de Michel Démarest, et de certains solides piliers de l'orchestre, pour trouver de nouveaux musiciens, élaborer de nouveaux programmes, dynamiser un groupe, fort réduit au début, mais qui au fil des semaines, a réussi à s'étoffer.

Mission accomplie!

Le pédagogue apprécié de l'école de musique de Saint-Aubin a levé sa baguette devant un orchestre rajeuni et désireux d'en découdre avec les difficultés présentées par les œuvres de Britten, Grieg, Johan et Joseph Strauss, Offenbach, Tchaïkovski, Shostako-vitch, sans compter une suite d'airs folkloriques mexicains endiablée. Tantôt autoritaire, tantôt gracieux et charmeur, mais toujours précis, c'est un nouveau chef qui s'est révélé à un public conquis dès le premier morceau. Les musiciens ont prouvé leur joie de travailler avec Michel Démarest en l'applaudissant spontanément à la fin du spectacle.

N'oublions pas l'intermède offert par le groupe de clarinettes formé par Aurélie Désanglois, Lise Perchepied, Arnaud Alavant, Thomas Faugeras et Frédéric Leledy. Ils nous interprétaient un *Choral* dans le style de Bach, et une *Bagatelle américaine*, résolument modernes, aux harmoniques subtiles et aux rythmes impressionnants. Bravo aux jeunes! Bravo à leur maître qui a su leur transmettre, non seulement son savoir, mais aussi, son amour de la musique et du travail bien fait!

PARIS,

ILE DE FRANCE

● Paris

L'Écho philharmonique «Paris» et la Lyre de Montmartre

La musique à l'honneur dans le 18^e arrondissement: cet arrondissement, disons-le, ne manque pas de moyens pour offrir à ses habitants une animation musicale de bon aloi. Il est, en effet, le siège social de deux sociétés à vocation musicale, parmi les plus anciennes de Paris. L'Écho philharmonique «Paris», est un ensemble symphonique créé en 1904, subventionné par la ville de Paris, et la Lyre de Montmartre qui, à sa création en 1878, était un orphéon, puis se transforma en chorale mixte, dirigée par Mme Jacqueline Huys depuis 1963.

De tous temps, l'activité déployée par ces deux formations importantes fut intensive par les nombreuses animations auxquelles elles ont toujours prêté leur concours dans tous les lieux de la capitale, et particulièrement dans le 18^e arrondissement où se déroulent régulièrement chaque année un certain nombre de concerts. Pour 1996, les 2 premiers ont eu lieu respectivement le vendredi 23 février dans la salle des Fêtes de la mairie du 18^e, à l'intention des personnes âgées, et le dimanche 25 février en l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Le programme était commun aux deux concerts. Il comportait en 1^{ère} partie la *Symphonie concertante* K.364 pour violon et alto de Mozart, interprétée par l'Écho philharmonique, avec les solistes Dorothee Oudinot (violon) et Joël Pages (alto), sous la direction de Christophe Derrien. La 2^e partie du programme permit d'entendre une délicieuse musique de ballet (création de Christophe Blanc) dirigée par Laurent Lassimouillas. Puis la Lyre de Montmartre, accompagnée par l'orchestre présente trois œuvres du répertoire de musique sacrée: le *Credo* de

Vivaldi, l'*Ave Verum* de Mozart et le choral final, extrait de *la Passion selon Saint-Jean* de J.-Sébastien Bach.

Ces deux concerts ont attiré un très grand nombre de spectateurs, parmi lesquels on a pu remarquer notamment la présence à la mairie de Mme Laurence Goldgrab, adjoint au Maire, chargée de la vie culturelle, ainsi que celle de Mme Yvette Davant, conseiller de Paris pour les personnes du 3^e âge. Si l'on en juge par l'enthousiasme des spectateurs, lors des nombreux applaudissements prolongés et chaleureux, ces concerts ont remporté un succès éclatant. Celui-ci revient évidemment au choix judicieux du programme, autant qu'à la qualité de l'interprétation de la part des musiciens et des choristes.

S'agissant plus particulièrement de l'Écho philharmonique, il est bon de noter que, à l'initiative de son président, M. Thierry Valade, la formation a été renforcée par l'apport de quelques musiciens, parmi lesquels on compte le violon solo, Mlle Dorothee Oudinot, dont l'expérience professionnelle vient à point pour fortifier avec efficacité les rangs de l'orchestre. De plus, la direction musicale est désormais assurée fort opportunément par deux chefs d'orchestre de qualité, M. Christophe Derrien, titulaire, et M. Laurent Lassimouillas, adjoint, motivés l'un et l'autre par une saine ambition: celle de mettre tout en œuvre pour atteindre un niveau d'interprétation très prometteur, aux fins d'étendre l'audition de l'orchestre à un répertoire varié et élargi aux œuvres les plus marquantes de la musique classique.

Gageons que l'Écho philharmonique, à la suite de cette rénovation structurelle, ne tardera guère à rejoindre les rangs des orchestres symphoniques recherchés pour leur prestation de qualité.

Georges Carcagno

● Essonne

L'ensemble de Longjumeau à Luxembourg

L'Ensemble instrumental à Plectres de Longjumeau, retenu

par le Comité d'Organisation du 3^e Festival Européen de Musique à Plectres pour représenter la France, se produisait les samedi 18 mai 1996 à 20 h au Centre Culturel à Belvaux et dimanche 19 Mai à 17 h. au Conservatoire national d'Esch-sur-Alzette.

Le Festival regroupait, durant 3 semaines, le Quartet à Plectres Francisco Tarréga (Espagne), L'Orquesta Francisco Tarréga de Vila-Réal (Espagne), le duo Pedro Chamorro et Manuel Munoz (Espagne), le Capella di Liutino de l'École de Musique de Kohl/Wuppertal (Allemagne), le Duetto Giocondo (Allemagne), le Mandolinen Ensemble the Strings des PaysBas et l'Ensemble Instrumental à Plectres du Conservatoire de Musique de Longjumeau.

La prestation musicale de l'Ensemble de longjumeau fut remarquée par un programme éclectique qu'il offrait au public, comportant des œuvres de genres divers, qui donnait satisfaction à toute l'assistance, le public, par ses applaudissements, lui demandait un «Bis» et l'orchestre exécutait une œuvre endiablée qui soulevait, à nouveau, de nombreux et longs applaudissements.

Il interpréta : Marche du Couronnement du *Prophète* de Meyerber M. Maciocchi, Petite Musique de Nuit *Sérénata* de W.A. Mozart/Maciocchi, *Trois Danses Slaves* de A. Dvorak/ I. Isaac, *Boiéro Op.26* de R. Calace/Dagosto, *San Giusto* de I. Bitelli, *Impéria* de Mario Maciocchi, *Rumba* de D. Kreidler, *Songe Fantastique* de Carlo Guindani, *Liebesfreund* de F. Kreisler/Dagosto, *Recuerdos de la Alhambra* de F. Tarréga/Botte et *Le Directeur de Théâtre* de W.A. Mozart/Mario Monti.

Les éloges lui furent adressées, en présence des autorités officielles de Belvaux et d'Esch-sur-Alzette, par Pierrot Wagner, Président de l'Ensemble à Plectres municipal d'Esch et Jeannot Clément, Président du comité d'organisation,

Nous sommes heureux de féliciter l'Ensemble Instrumental à Plectres et son chef Sylvain Dagosto, qui ont su défendre et représenter dignement la France et Longjumeau.

● Yvelines

Jumelage pour l'Ensemble vocal du Mantois

Depuis avril 1993, les rencontres musicales du Jumelage entre les villes d'Hillingdon (Angleterre), Schleswig (Allemagne) et Mantes-la-Jolie rennaissent grâce à la Présidente de la chorale mantaise, Colette Autissier. Cette année, les 29,30 et 31 mars, c'est la ville d'Hillingdon (Angleterre) qui recevait ses amis d'outre-manche.

Ce fut l'occasion pour la Chorale Mantaise, d'organiser en partenariat avec la SNCF un voyage culturel et touristique autour du Festival des Trois Chœurs.

Il fut d'abord décidé d'emprunter l'Eurostar et le tunnel sous la Manche (baptême pour certains), de visiter Londres et de retrouver le samedi 30, pour une ultime répétition, la chorale allemande et la chorale anglaise à Hillingdon.

Le soir, après une prestation individuelle de chaque chorale dans des répertoires différents, le moment le plus attendu par un important public (600 personnes) fut la réunion des Trois chœurs dans un programme commun (œuvres de Haendel, Parry, Saint-Saens, Bruckner) dirigé successivement par les chefs Anglais, Français et Allemand, sans oublier en Filal l'Hymne Européen (extrait de la *IX^e Symphonie* de Beethoven) chanté dans les trois langues et repris chaleureusement et avec beaucoup d'enthousiasme par le public.

Après le dimanche passé à Windsor, les Mantais reprenaient l'Eurostar pour le retour. Quels merveilleux moments de partage, d'enrichissement mutuel que ces rencontres musicales amateurs. Beaucoup de chaleur, de liens d'amitié et de souvenirs au cours de ces trois jours. Rendez-vous est pris pour 1998 à Schleswig.

Rappelons les noms des trois chœurs : Hillingdon Choral Society : Direction Peter Williams; Domkantoreide Schleswig - Direction Karl Helmut Herreman; Ensemble Vocal du Mantois - Direction Patrick Fournier (Présidente : Colette Autissier, tél.: (16-1) 30 94 00 61).



L'Harmonie d'Epehy en concert

PICARDIE

● Somme

Epehy: le couronnement de 25 ans de travail.

Prouvant à ceux qui en doutaient encore que «ruralité» et «qualité» étaient loin de s'exclure l'une l'autre dans le monde musical, l'accession de l'harmonie du petit village d'Epehy en Division d'Excellence, plaçait cette formation amateur parmi les cinquante meilleures de France. Certes, les sommités du milieu ne furent pas peu surprises de constater qu'un orchestre de quatre-vingt musiciens avait ainsi pu naître et prospérer au beau milieu de la campagne picarde. Suite à ce coup de théâtre, on pouvait donc légitimement se demander de quel stratagème useraient Régis Caze et ses musiciens pour déconcerter à nouveau leur public de plus en plus nombreux...

Une fois de plus, ce dernier ne fut pas en reste! Bien entendu, la qualité de l'exécution fut proportionnelle à la difficulté encore accrue du programme sélectionné, et fit de nouveau le bonheur d'un parterre aux exigences grandissantes. Il eût fallu être particulièrement exigeant pour ne pas trouver son bonheur à l'écoute de l'ouverture pétillante d'*Orphée aux enfers* de Jacques Offenbach ou de la très célèbre *Seconde Valse* de Dimitri Chostakovitch! Mais le savoir-faire de l'orchestre

et de son directeur n'étant plus un secret pour personne, c'était ailleurs qu'il fallait chercher l'événement.

Ailleurs, c'est-à-dire au sein même du public, parmi lequel on remarqua, non sans stupeur, la présence de MM. Michel Brisse, Président de la Fédération musicale de la Somme, Marcel Chapuis, compositeur, mais aussi M. Fernand Demilly, Sénateur et Président du Conseil général de la Somme, qui fut quant à lui agréablement surpris par le talent et le dynamisme de la jeune formation.

Restait à déterminer ce qui pouvait constituer le motif d'une telle mobilisation de personnalités éminentes... L'interprétation que donna Ferdinand Dhaussy du chef-d'œuvre de G. Meister : *Erwinn*, y contribua pour une large part. En effet, les amateurs de clarinette furent comblés par une exécution irréprochable, alliant virtuosité et musicalité, chose somme toute peu étonnante, venant d'un Premier Prix de Paris!

Mais c'est d'abord la présence exceptionnelle de Madame Ida Gotkovsky qui fut perçue comme l'événement majeur de la soirée. Ce compositeur de réputation internationale avait en effet répondu favorablement à l'invitation de l'Harmonie, et ce pour l'entendre interpréter l'une de ses pièces intitulée *Or et lumière*: La venue même de ce maître de la composition contemporaine, élève d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger, et professeur dans les universités les plus prestigieuses des Etats-Unis fut ressentie par tous comme le couronnement de

25 années de travail acharné, sans cesse motivé par le souci du travail bien fait.

Peu de directeurs pourront se vanter d'avoir su faire se rencontrer, au cœur d'une bourgade de mille habitants, les deux extrêmes de l'univers musical: le mélomane et le maestro. Régis Caze a relevé le défi et a réussi. Pour l'Harmonie d'Epehy, qui fête cette année ses 25 ans de retour à la vie, cet événement revêt une double signification: il est à la fois une reconnaissance de son travail, de son talent, et un appel à continuer sur la voie de la persévérance et de l'amour de la musique. Soyez-en sûrs, les musiciens ont entendu cet appel et se sont, d'ores et déjà, engagés sur le chemin escarpé qui mène à la Division d'Honneur. Puissent les encouragements chaleureux et les félicitations sincères de Madame Gotkovsky (et des autres, car ils ne manquèrent pas!) les aider dans leur entreprise. Tous nos vœux les accompagnent!

RHÔNE-ALPES

● Drôme

Concert de maître avec Guy Dangain et l'Harmonie de Bourg-de-Péage

Ce vendredi soir de février, les auditeurs, en foule dirons-nous, ne se sont pas trompés sur cette soirée musicale de haute tenue. Après un petit «échauffement» musical, André Boulet présentait au public «l'homme de contact» de la soirée, Guy Dangain, clarinetiste de talent, soliste à l'Orchestre national de Paris et concertiste apprécié dans le monde entier, issu d'une harmonie amateur, comme il le déclarait lui-même, et heureux de revenir vers ces sociétés, les faisant profiter ainsi de son expérience.

C'est par le *Concerto n°1 en fa mineur* de Weber que Guy Dangain commença son récital, accompagné par l'Harmonie sous la direction efficace de Paul

Fromin qui, d'ailleurs, en avait écrit l'arrangement. Ensuite vint *Romance* de Th. Huvelle, une œuvre superbe où ressortait une musicalité impeccable et la finesse des pianos.

Il interpréta pour suivre *Guisgandene*, écrit à l'intention du clarinettiste virtuose Alfred Guisgand, et où Guy Dangain, se jouant des difficultés, démontrait ses possibilités techniques en demandant même de reprendre l'interprétation dans un tempo rapide, à la plus vive admiration du public.

Il continua seul ce récital, avec quelques œuvres dont un tango d'Astor Piazzolla, régal musical donné par un clarinettiste de tout premier rang, doué d'un style, d'une technique de classe, une clarinette qui enchante, ce que lui prouva la salle par ses encouragements.

La deuxième partie fut assurée par l'Orchestre d'harmonie, toujours sous la direction de Paul Fromin, tenant bien sous sa baguette les 53 musiciens motivés par leur première prestation avec un artiste de renom.

Cette seconde partie était plus axée sur la variété, car pour chacun de ses concerts l'Harmonie désire présenter ces deux genres: classique et divertissement, démontrant par là son éclectisme. *Ainsi parlait Zarathoustra* de R. Strauss faisant l'ouverture, suivirent *Suite antillaise*, œuvre délicate de musique sud-américaine; *Valse n°2* de Chostakovitch bien connue... grâce à une publicité; le célèbre *paso doble* de

Marquina, *España Cani* et en final la dynamique *Marche de Radetsky* de J. Strauss, interprétations qui amenèrent le public enthousiaste à trois rappels pour une harmonie venant d'offrir une soirée musicale exceptionnelle de qualité, et qui devrait en susciter d'autres, à la demande générale, et en particulier des nombreux officiels présents, tous agréablement surpris de la «musicalité» péageoise.

● Haute - Savoie Formation de direction

Une réunion préparatoire au stage de formation à la direction d'orchestre et de chœur a eu lieu à Fillinges, à l'initiative de la Fédération départementale des musiques. Celle-ci était représentée pour l'occasion par MM. Blondaz, président, Struzynski, Baratay et Mudry, vice-présidents des fédérations d'Annecy, Saint-Julien et du Chablais, ainsi que M. Lanovaz, directeur technique départemental. Ce stage de formation s'inscrit dans le cadre d'un projet étalé sur trois ans, à raison de quatre à cinq jours par an, projet subventionné par le Conseil général et ouvert aux directeurs et directrices de société de chorale, symphonique ou harmonique de tous niveaux et de toutes tailles, et aux musiciens et musiciennes intéressés par la direction.

La Fédération départementale des musiques a fait appel à Philippe Dulat, un jeune chef d'or-

chestre, compositeur de talent qui a obtenu six premiers prix au Conservatoire national de région de sa ville natale, Douai, puis six prix, dont le 1^{er} prix de composition musicale au Conservatoire national supérieur de Musique de Paris. Depuis 1993, il forme en France des chefs d'orchestre dans le cadre de convention État / Région. Ses activités de chef d'orchestre, de compositeur et de formateur l'ont amené à réfléchir sur le sens profond et sacré de la musique, et sur la place qu'elle occupe dans la conscience de l'homme, dans sa vie et dans l'univers.

C'est en rapport avec cette philosophie que Philippe Dulat a présenté aux vingt-deux stagiaires, venus de tout le département, ses propositions pédagogiques car «l'apprentissage de la direction passe par une phase d'assimilation, ce qui implique de respecter le rythme de chacun et de proposer, en amont d'une réelle formation à la direction, des journées d'information-formation suffisamment espacées dans le temps pour permettre au stagiaire de réfléchir et de méditer sur ce qui lui est proposé».

Des journées de sensibilisation à la fois globale et spécifique. La pédagogie développée sera à la fois globale et spécifique. Trois interventions annuelles, à raison d'une journée minimum par trimestre scolaire, seront nécessaires pour mener à bien une telle action où seront abordés les sujets suivants : préparation physique et énergétique au jeu (vocal et instrumental) et la direction;

L'Harmonie de Bourg-de-Péage en concert avec Guy Dangain, soliste et Paul Fromin à la direction



disposition de l'orchestre et accord, disposition du chœur; principes acoustiques et «physiologie» de l'écoute humaine; effectifs d'orchestre complet ou «incomplet»; répertoire: prise de conscience de sa diversité et de sa richesse; les différentes «écologies» d'orchestration; principe pour définir, puis monter un programme.

Après avoir présenté le programme de ces journées de sensibilisation, les stagiaires ont pu s'exprimer dans un tour de table où chacun a exposé ses demandes et ses attentes, et pris contact avec M. Dulat. À cette réflexion, a suivi une première journée de travail dont le programme fut l'approche de l'écoute harmonique et formelle; l'initiation au travail physique et énergétique, l'initiation à la position et aux battues. À l'issue de cette réunion préparatoire, enrichissante tant sur le plan pédagogique que personnel, trois dates furent arrêtées pour le stage et le contenu du programme: les dimanches 7 juillet, 7 décembre, samedi 21 et dimanche 22 décembre. Le lieu de cette formation n'a pas encore été choisi, mais M. Mudry espère que celle-ci se déroulera à Fillinges, ce qui permettrait de dynamiser l'activité culturelle déjà manifeste avec l'harmonie des Voirons.

Laure Gauthier (article extrait du Messager de la Hte-Savoie)

200 jeunes musiciens rassemblés en concert à Evian les Bains

Évian-les-Bains, charmante station thermale située au bord du Lac Léman, accueillait, le 1^{er} mai dernier, son premier Rassemblement des Orchestres de Jeunes, organisé par la Fédération musicale du Chablais, conjointement avec l'Harmonie municipale d'Évian. Huits classes d'Orchestres venant des Écoles de Musique de Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Publier, Douvaine, École municipale du Gavot/Val d'Abondance, Thonon, Évian/Lugrin et Saint-Jean-d'Aulps, représentant un total de 200 musiciens et musiciennes. Tous ces jeunes participants ont eu à cœur de se surpasser dans

des interprétations pour lesquelles ils ont su montrer tout leur jeune talent, dans la joie de faire partager ce plaisir à un auditoire conquis par leur qualité d'interprétation. Le succès rencontré appellera sans doute d'autres éditions, même si pour mettre en place une telle manifestation, une somme d'énergie considérable doit être investie, tant de la part des encadrants que des musiciens. Dans le programme nous avons relevé les noms de John Williams, Michel Crépin, John Edmundson, J. Chattaway, mais aussi de Ted Huggens, Marcel Chapuis, John Nimbly et Freddy Mercury... pour ne citer qu'eux.

GUADELOUPE

● Saint Claude

Merci... Arsène Parize !

Un vibrant hommage a été rendu à Arsène Parize par sa famille, ses proches et amis qui n'auront pas trop attendu (comme c'est souvent le cas) pour le remercier de tous les services qu'il a rendus à la population de Saint-Claude, et à la jeunesse en particulier.

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques depuis mars 1992 (quoique ne relevant pas de l'Éducation nationale), M. Parize s'était déjà inscrit sur la liste des grands hommes de la Guadeloupe. Et à ce titre, le 24 février dernier, il recevait des mains du Ministre de la Jeunesse et des Sports, Guy Drut en personne, lors de son passage en Guadeloupe, la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports. Une récompense qui cadre tout à fait avec le parcours de l'homme. Car personne n'a oublié que «Séno», cet ancien infirmier du Centre hospitalier spécialisé de Saint-Claude (en passant par l'ébénisterie!) était en vérité un homme de bonne volonté qui n'hésitait pas à se sacrifier pour la cause de la

jeunesse. Militant culturel et sportif, on le trouve à l'origine de l'association Fumerolles, qu'il préside encore, 30 ans après!

Donc à l'initiative de sa famille, de l'association Fumerolles, en collaboration avec la municipalité, c'était le moment de parler de l'homme dans toute sa dimension. Dimension sportive, culturelle, sociale, mais aussi politique. Une manifestation digne de ce que mérite Arsène. Et une fois de plus, M. Parize, avec ses 71 ans, a démontré qu'il bénéficiait encore de toute son énergie et de tout son dynamisme, notamment en accompagnant pour l'occasion, les musiciens de l'orchestre de la fédération de la Guadeloupe auquel il appartient. Car Arsène Parize, aîné d'une famille de 16 enfants, est tout musique et les discours présentés pour la circonstance auront retenu ce fait. René Saminadin, chef du protocole, a tenu à le souligner avec une bonne pointe d'humour, mais également M. Lapin, son parrain des «Palmes académiques», tout comme André Assorin, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, Simon Barlagne, maire de Saint-Claude, ainsi que ses camarades: Fernand Pentier, Albert Larochelle...

On aura compris qu'il avait, très jeune, signé un pacte avec l'art de Mozart. Le solfège, le violon, la clarinette... mais c'est au saxophone qu'il se fit connaître, surtout lorsqu'il forma «la Flamme harmonieuse» avec des musiciens pour la plupart préparés par lui-même. C'est d'ailleurs cet amour pour la musique, et pour la culture en général, dont a hérité sa progéniture. Par ailleurs, Simon Barlagne a aussi rappelé que Arsène fut un brillant conseiller municipal, puis maire-adjoint sous les mandatures de Feu Robert Tamas.

L'œuvre d'Arsène Parize, car ç'en est une, ne peut que profiter à tout le monde, en particulier à notre jeunesse locale, car elle démontre qu'en cultivant la sympathie, le sens du devoir, la modestie, on était récompensé en retour. C'est maintenant qu'il le réalise lui-même... Jeunes et moins jeunes ont aujourd'hui le droit de lui dire merci.

Québec métropolitain



Fondée en 1980 par Laurent Breton, l'Harmonie des Cascades de Beauport compte parmi ses rangs plus de quatre-vingts musiciens du Québec métropolitain. Ces musiciens sont composés d'anciens élèves d'écoles de musique de la région, de finissants du Conservatoire de musique et de l'École de musique de l'Université Laval, de membres retraités de la Musique du Royal 22^e Régiment et de plusieurs autres musiciens amateurs qui se sont regroupés bénévolement par amour de la musique.

L'Harmonie des Cascades de Beauport interprète différents styles musicaux tels que de la musique classique, des marches militaires, de la musique écrite pour harmonie, des extraits de films, du folklore, de la musique religieuse, de Noël et autres.

Les principaux objectifs que l'Harmonie poursuit sont les suivants: faire de la musique d'ensemble, développer un esprit social et coopératif, s'améliorer du point de vue instrumental, connaître le répertoire nouveau, offrir à la

population une activité socio-culturelle de qualité, susciter le goût de la musique auprès des jeunes et représenter le

L'Harmonie des Cascades de Beauport

Grand Beauport, le Québec métropolitain et la province de Québec sur le plan national et international.

Malgré ses moyens limités, l'Harmonie réussit rapidement à se tailler une place de choix au sein de la communauté culturelle de la région. Diverses réalisations jalonnent déjà sa brève existence. On ne peut passer sous silence sa participation aux événements suivants: béatification de Mgr. de Laval, festival d'été de Québec, messe célébrée par le Pape Jean-Paul II à l'Université de Laval, ouverture de la saison des Nordiques au Colisée de Québec, ouverture et clôture des Premiers Jeux scolaires, lancement de la cassette «Mélomanie 88», sans oublier sa participation à divers téléthons, marathons musicaux, fêtes foraines, fêtes populaires, raliements musicaux (chœur et/ou harmonie), etc...

L'Harmonie a été, à partir de 1981, le récipiendaire de nombreux prix et

distinctions à plusieurs concours (Festival des Harmonies du Québec, Festival international de Musique, Festival mondial de Musique des Jeunes à Genève en Suisse et Festival canadien de Musique).

L'Harmonie des Cascades a aussi étendu son rayonnement culturel dans plusieurs pays européens: en 1983, elle dispense de nombreux concerts à travers la France. En 1985, c'est à Genève, en Suisse, qu'elle se produit lors du Festival mondial des jeunes. En 1994, lors d'une tournée France-Belgique, plusieurs concerts ont lieu notamment à Liège, à Rennes et dans la région de Bordeaux. En 1995, l'Harmonie des Cascades de Beauport a eu le plaisir de recevoir au Québec l'Harmonie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, événement qui a contribué à créer des relations d'amitié et à intensifier les liens interculturels entre les deux groupes. En 1996, une tournée de concerts en France et en Angleterre est prévue. Parmi les concerts qui seront produits en France dans le département des Yvelines, notons ceux de: Jouy-en-Josas, le 22 juin; Le Chesnay, le 24 juin; Velizy, le 25 juin; Chaville, le 27 juin; Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 28 juin.

Suzie Lapointe,
membre du C.A. de l'Harmonie des Cascades

Du côté de ...



Enfance et Musique

Depuis une quinzaine d'années,
Enfance et Musique,

association adhérente à la CAM

(Coordination des associations musicales),

œuvre pour la petite enfance. Particulièrement vigilante à tout ce qui concerne l'éveil des tout petits, nous avons rencontré son directeur, Marc Caillard



J.CMF: Cette association est née il y a une quinzaine d'années, de la rencontre de musiciens et des professionnels de la petite enfance et la santé, pouvez-vous nous en dire plus ?

M. Caillard: *Enfance et Musique* est née dans les années 80, nous étions une «bande» de musiciens tous professeurs dans les conservatoires, et actifs à l'association les Musicoliers en maternelle. C'était une période riche et nous cherchions une ouverture, pour «sortir» la musique. J'avais poursuivi des études de psycho-clinique pour approfondir une réflexion sur la pédagogie musicale et cette formation m'a donné la possibilité de travailler dans une crèche où j'ai fait la rencontre avec le social. C'était un éclairage très important pour compléter cette réflexion très vivante sur la pédagogie musicale qui, finalement de mon point de vue, tourne en rond. En effet, quand la musique n'est pas vivante auprès de l'enfant, dans sa famille et dans son quartier, on n'a beau inventé toutes les pédagogies, cela n'a pas de sens. La pédagogie existe, mais c'est un complément. La rencontre avec le social, nous a permis, en tant que musiciens, de poser la question: comment faire pour inventer des nouvelles formes de présence autour de l'animation musicale?.

Cette ouverture vers le social, autour de la petite enfance, a présidé à la fondation *Enfance et Musique* avec cette conviction que la musique vivante n'est pas seulement représentée par les concerts et la pédagogie musicale au conservatoire, mais c'est aussi la cour de récréation, la cage d'escalier, la crèche, la PMI, et tous les lieux où vivent les enfants, comme dans le folklore où la musique est présente dans la vie, dans les actes de travail, dans les cérémo-

nies, les moissons. Je pense aussi aux fanfares du nord, avec la disparition des mines, et de la place de la musique dans la vie sociale. Pour *Enfance et musique*, les questions se sont posées par rapport à tous les lieux qui prennent en charge socialement les enfants et la famille comme, par exemple, les crèches, les PMI, les centres sociaux, les hôpitaux..., tout en sachant qu'il faut que cela reste vivant pour les jeunes enfants.

J.CMF: Comment avez-vous fait?

M.C.: Nous avons commencé, au départ, à monter des projets et comme nous étions crédibles musicalement et que les projets l'étaient aussi, nous avons obtenus des subventions que nous avons sues gérer en construisant un outil de travail. Nous avons créé un centre de formation continue où nous accueillons en moyenne 1 000 stagiaires par an, de nombreux professionnels des secteurs hospitaliers comme des infirmiers, des puéricultrices, mais aussi des orthophonistes, éducateurs, animateurs ... les musiciens y sont minoritaires et pour ceux qui rencontrent les musiciens d'*Enfance et musique*, professionnels du secteur social, c'est très formateur.

Beaucoup de personnes retrouvent certainement avec nos stages le contact avec la musique. Nous avons pour vocation de les pousser à aller travailler localement avec les musiciens, ou à s'enquérir d'une chorale. Notre but est

de donner des armes pour que chacun crée des associations locales propres. C'est incroyable comme les gens ne se sentent plus autorisés à faire de la musique. Mais il n'y a pas d'âge pour faire de la musique, c'est un droit !. C'est en partie pour cela que nous insistons beaucoup, dans le cadre de la convention internationale des Droits de l'Enfant: si on parle de droit, on parle aussi d'engagement dans et pour la collectivité.



© Daniel Rühl/Enfance et Musique (Extrait du livre: «Hôpital, silence... musique»)

J.CMF: En 1986, votre action a élargi son cadre avec *Éveil et enfance*, pourquoi ?

M. C.: En 1986, nous avons créé un secteur *Éveil culturel* au sein d'*Enfance et Musique*, tout simplement parce que nos secteurs s'élargissaient. Cela a été provoqué par des rencontres avec des gens merveilleux qui voulaient s'investir. Nous avons travaillé avec eux pour le *Guide d'accompagnement des pratiques d'éveil culturel et artistique dans*

les lieux d'accueil de la petite enfance, outil très utile pour aider à élaborer des projets. Ce guide a demandé une somme de travail colossale.

Nous menons des recherches en profondeur qui nous permettent de réfléchir, car notre priorité est de mener des actions pour les transmettre, ensuite, dans nos stages de formation.

J.CMF: Comment vous définissez-vous aujourd'hui ?

M.C.: Nous sommes une association qui a, d'un côté, sa vie associative légale et qui, de l'autre, agit pour promouvoir l'éveil musical du tout petit et de sa famille. Notre philosophie est de nous battre dans le monde actuel où la transmission ne passe plus par les grands-parents, mais trop souvent par des supports média. Nous nous penchons plus particulièrement sur le monde de la petite enfance, période cruciale dans la vie de l'être humain. En terme de développement, particulièrement de la naissance à 2 ans, où se fondent les bases du désir et de la transmission culturelle.

Enfance et musique, c'est aussi des actions sur le terrain avec un centre de formation pour les professionnels de l'enfance, et les parents; un centre de diffusion avec des brochures à thème, des livres, des vidéos; un centre de diffusion artistique avec des concerts, mais de manière limitée. Nous venons de créer *DCVS*, diffusion culturelle et vie sociale, qui s'occupe plus précisément du secteur de la diffusion.

J.CMF: Vous êtes aussi éditeur ?

M.C.: De l'extérieur, cela pourrait donner l'impression d'être une société de production et d'édition, mais cela n'en est pas une. Ce besoin est né de notre expérience sur le terrain. Comme vous le savez, ce n'est pas en quelques semaines que l'on peut apprendre à lire la musique, et nos stages fonctionnent beaucoup dans la tradition orale, même si nous appelons les stagiaires à poursuivre dans les conserva-

toires, les écoles de musique, les harmonies, les fanfares. Nous avons donc fait une première cassette qui s'appelle *75 chansons et comptines* à l'usage de nos stagiaires du centre de formation, et nous avons eu des réactions très positives comme: «*Mais cette cassette est incroyable pour les enfants!*», et elle nous a été beaucoup demandée. Puis il y a eu à *Tire d'aile* pour laquelle nous avons été «sélection Télérama.»

Constatant par ailleurs qu'il y avait peu de production pour les enfants, nous avons pensé qu'il fallait qu'*Enfance et Musique* poursuive une production qui ne fasse aucune concession sur la qualité. Par exemple, pour *Les Petits Loups du Jazz*, nous avons pris la décision de l'éditer parce que le message musical était très fort d'un point de vue jazz, mais aussi, pour les enfants à qui on a imposé une exigence musicale très grande.

Nous participons aussi à la réédition du patrimoine, tout en restant modeste, et nous avons créé un réseau de diffusion par correspondance. En ce sens, il est vrai que cela donne à *Enfance et musique* une dimension grand public.

Mais *Enfance et Musique* a une implantation très populaire. Nous essayons de lutter contre la désertification des magasins de musique et contre la désertification de la production de qualité pour l'enfance, parce que ce marché intéresse peu et que les musiciens vont où il y a du travail. Et puis nous posons la question de l'accès de la culture et de la musique au plus grand nombre.

J.CMF: Qui sont vos adhérents ?

M. C.: Bien vite nous nous sommes rendus compte qu'il fallait séparer utilisateurs de service et adhérents, même si certains utilisateurs peuvent devenir adhérents. Les adhérents s'engagent à réfléchir et s'intéressent à *Enfance et Musique*, sur la base d'un travail. Philippe Henri Blachette ancien directeur de l'École nationale de Romainville, directeur musical à Brest maintenant, est le président d'*Enfance et Musique*

et œuvre pour sa politique. La vocation d'*Enfance et Musique* n'est pas de créer un grand réseau d'adhérents, mais d'agir pour promouvoir l'éveil musical à travers la réflexion pédagogique, la création artistique et l'action à l'hôpital... C'est un lieu de recherche, recherche-action et de formation, dont la vocation associative est sans discussion.

J.CMF: Votre lieu d'accueil ?

M. C.: Nous avons 600m² à Pantin, avec trois centres de formation et des unités indépendantes où se déroulent les stages, et 200 m² pour *Enfance et Musique et Éveil et Enfance*. En tant que lieu de ressources, nous avons un centre de documentation autour de la culture et l'enfance. Nous sommes au 17 rue Etienne Marcel, 93500 Pantin, tél.: (16-1) 48 10 30 00.

*Propos recueillis
par Christine Bergna*



© Daniel Rühl/Enfance et Musique

Un rendez-vous:

Colloque le 20 septembre 1996 sur «L'enfant, la musique et l'Hôpital»: le développement des actions musicales en milieu pédiatrique, à la Cité de la Musique.

Quelques stages à venir:

L'éveil musical du tout petit (1er niv.) en septembre, octobre et novembre, et niv.2 en décembre; L'enfant et la musique à l'hôpital en septembre; l'éveil culturel et artistique du tout-petit, en octobre; carte blanche aux associations: des clowns à l'hôpital avec le rire médecin. Pour recevoir le catalogue, tél.: (16-1) 48 10 30 50.

Et aussi...

Écoutez et découvrez avant d'acheter : un service téléphonique au 36 68 77 44 qui présente les disques d'*Enfance et Musique*.

Le choix et l'interprétation des chansons et des comptines enregistrées sont nourris de la vie musicale que partagent, au quotidien, les musiciens des associations avec les enfants.

Éditeurs / Compositeurs / et la CMF : une rencontre, des espoirs...

«Intérêt» est le maître-mot que la CMF souhaitait privilégier en accueillant les compositeurs et éditeurs de musique le 19 avril dernier dans ses locaux. Car c'est en partant du constat d'appauvrissement du répertoire, proposé aux petits niveaux pour les orchestres d'harmonie, qu'Alin Delmotte a engagé cette réunion. Présenter la CMF aux différents partenaires, ses buts, ses objectifs, les principes et les déroulements de ses concours, était nécessaire pour introduire cette réflexion: comment susciter chez les jeunes compositeurs un intérêt pour les ensembles à vents, assurer la relève, aux vues d'un répertoire s'amenuisant et de l'invasion du marché de l'édition par les musiques américaines médiocres... Vaste champ ouvert aux initiatives de nos musiciens que d'activer les créations françaises, et notamment pour les «petites sociétés» (3^e, 2^e, 1^{ère} divisions), sachant par ailleurs qu'il est difficile d'écrire facile et compliquer de faire simple...

Sur le plan pratique, une nomenclature d'orchestre d'harmonie des niveaux cités a été distribuée afin d'inciter les compositeurs à poser des questions: Pour quels instruments faut-il prévoir les «à défaut»? Quelle est la nomenclature des sociétés qui se présentent aux concours? Quelle est la durée des morceaux imposés?... En guise d'exemple, les conducteurs présentés ont fourni des précisions sur ce qui est actuellement imposé à ces divisions, cernant les contours à l'intérieur desquels les créations peuvent évoluer et les compositeurs, selon chaque genre (contemporain, traditionnel...), affirmer leur style.

C'est en proposant, pour l'automne prochain, l'écriture d'une courte pièce, comme exercice de style, qu'Alin Delmotte a sollicité les compositeurs intéressés: ainsi plus concrètement pourront être énoncés attentes, mais aussi souhaits des musiciens, quant à l'éventuelle commande d'œuvres qui seraient imposées aux concours de 1998. Parallèlement, les deux éditeurs présents à cette réunion ont tenu à

mieux ancrer le projet en se proposant de publier l'aboutissement de ce travail créatif, et pour sa part, c'est promis, le Journal de la CMF s'en fera l'écho!

En manière de conclusion, Désiré Dondeyne a évoqué la création d'orchestres d'harmonie régionaux, mais aussi celle d'un orchestre national, espérant, par là, voir naître un courant portant au renouveau du répertoire. Ce serait circonscrire donc le débordement des musiques venues d'outre-Atlantique et, sans protectionnisme, lutter contre les raisons, pour certaines nous incombant, qui ont favorisé cet état de fait.

...et en rappel,

la proposition des Éditions Martin de mettre sur pied un système de prêt pour les œuvres au choix du répertoire de la CMF concernant les orchestres d'harmonie. En effet, trois conducteurs ou partitions de direction d'œuvres issues de leur catalogue pourront être destinés au jury des concours sous réserve d'en faire demande à temps, et de savoir que tout matériel endommagé ou non restitué dans le délai de 8 jours après concours sera facturé et payable.

Nomenclature recommandée (Harmonies) Première, deuxième et troisième divisions CMF

Base

2 flûtes
1 piccolo*
hautbois*
1ères clarinettes
2èmes clarinettes
clarinette basse*
basson*
saxophone soprano*
2 saxophones alto
1 ou 2 saxophones ténor
2 cors*
2 cornets
2 trompettes
3 trombones
1 baryton*
2-3 petites basses (♩ ♯: sib et ut)
1 c. basse sib (♩ ♯: sib et ut à l'octave réelle)
1 c. basse à cordes*

batterie
grosse caisse
cymbales frappées
cymbales suspendues
accessoires

(*) prévoir des «à défaut» pour ces instruments

Options

1 saxophone baryton
(doublant les basses)
2 bugles
(pour à défauts de cors)
timbales et claviers
si «non obligés»

• Quelques précisions :

- pour ces niveaux, durée souhaitée 6 à 9 mn;
- le minutage figure en tête de partition;
- grande partition (+ réduction ad lib)
- numérotation par 5 mesures au moins.

Commission chorale,

**bilan et perspectives
ou un an de travaux**

La commission chorale a poursuivi activement ses travaux, elle s'est réunie cinq fois de juillet 95 à avril 96 et s'est orientée vers une ouverture et un enrichissement du répertoire; une mise en œuvre d'une formation des chefs de chœur, en entreprenant la rédaction de «cahiers pédagogiques», et en assurant la présentation d'une œuvre dans chaque numéro du Journal de la CMF; un encouragement adressé aux fédérations régionales pour que soient organisés des regroupements, des stages et démontrés les avantages d'une adhésion à la CMF.

Par ailleurs, un travail de recherche a été confié à Philippe Frøeliger. Il porte essentiellement sur la comparaison d'éditions différentes de mêmes œuvres, inscrites ou non sur la liste des concours. Certaines éditions sont plus fiables que d'autres. Des éditeurs ont disparu, des adresses ont changé. Certaines œuvres sont méconnues, celles de Verdi, Debussy, Poulenc, Honegger et Mendelssohn en particulier. Autant de situations qui vont s'éclaircir et faciliter les recherches des chefs de chœur eux-mêmes.

**Analyse de l'enquête
par questionnaire.**

Réalisée en 1995 auprès des chorales affiliées (voir Journal n° 46 i de décembre 95) la complexité de son bilan peut se résumer par deux grandes questions:

- Quel répertoire utiliser? La moitié des chorales qui ont répondu travaillent sur des répertoires dits «variés». Parmi celles qui n'ont pas répondu, on peut estimer que beaucoup puisent dans le répertoire des chansons populaires, variétés, gospel, negro-spirituals... C'est pourquoi la commission propose de plus en plus d'œuvres de ce genre et en recherche les meilleures harmonisations, ce qui n'est pas toujours évident.

- Quels souhaits de la part des directeurs? Le premier besoin est celui de la formation, du perfectionnement des



chefs, pour aboutir aux souhaits les plus souvent mentionnés: s'ouvrir à un répertoire plus riche; se former pour affiner les résultats déjà obtenus afin d'aborder des œuvres plus difficiles. Car la notion de *plaisir musical* vécu et offert est bien ce qui sous-tend le travail des répétitions et la présentation des concerts.

**Améliorer les contacts
avec les Fédérations régionales
(réunion de janvier 1996)**

L'entrevue avec le Président Maurice Adam a permis de retenir trois points:

- La formation, avec le projet d'un stage national, qui devrait se tenir en 1997, afin de faire émerger un groupe d'intervenants de qualité susceptibles d'être proposés aux fédérations régionales et de défendre une certaine idée pédagogique collective.

- La CMF doit proposer des modèles de partenariat, de négociations directes avec les instances régionales et départementales: centres polyphoniques régionaux, services Jeunesse et Sports, ARDIAM, ADDM... etc. La CMF intervient auprès du Ministère pour donner des directives aux CPR, afin de répondre à la demande de formation en se mettant à la disposition des plus modestes.

- Le répertoire, avec l'utilisation du Journal pour le suivi d'articles concernant les chorales, ainsi que des présentations d'œuvres accompagnées d'une grille d'analyse fournissant des indications précieuses sur leur difficulté. Avec la préparation d'un *cahier pédagogique* qui pourrait prendre la forme

d'un fascicule, à l'image de ce qui a été fait pour la formation musicale, le classement se faisant par époques, par genres, par niveaux: Renaissance, baroque, contemporain (Sauguet, Xenakis...), variétés, jazz, traditionnel... La réunion d'avril 96 ayant permis d'avancer dans ce projet.

Conclusions

La CMF, au plus haut niveau et sur propositions de la commission, prend ou va prendre un certain nombre de mesures qui favoriseront l'essor du mouvement choral. La commission souhaite également que chaque Fédération constitue une commission chorale régionale, à l'instar de la commission nationale: ainsi le relais s'établirait plus rapidement et des mesures plus efficaces pourraient être prises. La CMF doit être là, dans les Fédérations, les Unions départementales pour encourager, assurer les échanges, les regroupements, les stages et séances de travail si enrichissants et indispensables. On a constaté par ailleurs que les bénévoles sont nombreux à désirer faire plus et mieux. Il convient que chaque région s'affirme par sa force de conception et soit, d'autre part, le relais de l'action que mène la commission nationale. Ainsi, au récent concours d'Agén, quatre chorales, toutes récemment créées, ont osé affronter un jury: trois, originaires du Lot-et-Garonne, étaient encouragées par leur Président J.-C. Fondriest; la jeune chorale de Saint-Flour, quant à elle, s'est particulièrement distinguée.

Marcel Hélène



La Bibliothèque de la C.M.F. vous informe de ses nouveautés.



Ces documents sont consultables sur place, dans les locaux



du Centre Culturel Albert-Ehrmann, 103, Bd de Magenta



75010 Paris, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

**PIANO**

Glazounov Alexander : *Kleine Walzer* op. 36, (M.P. Belaieff)
 Glazounov Alexander : *Préludium* und 2 *Mazurken* op. 25 (M.P. Belaieff)
 Glazounov Alexander : *Valse de Salon* op. 43 (M.P. Belaieff)
 Haydn : *Pièces pour Piano et danses faciles* (Barenreiter)
 Laburda Jiri : *Humeurs dansantes*, suite pour P. 4 mains (Combre)
 Meunier CH. et G. : *Fiorilège du Piano classique* (Combre)
 Plançq Michel : *Mini Jazz*, 2 volumes (+ K7 acc.) (Combre)
 Schubert : *Fantasia in C Maj.* D760 - op. 15 pour Piano (Barenreiter)
 Schumann : *Faschingschwank aus Wien*, opus 26 (Peters)
 Schumann : *Impromptus*, opus 5 (Peters)
 Schumann : *Nachstücke*, opus 23 (Peters)

ORGUE

Auber Chantal : *Diptyque* (Combre)
 Boyvin Jacques : *Chromhorne en taille* (Combre)
 Carmel Roger : *Toccata*, (extrait du livre d'orgue de la Passion) (Combre)
 Divers Auteurs : *Vox Humana*, Mus d'Orgue Internationale (Barenreiter)
 Genzmer Harald : *Sonate*, pour Fl. et orgue (Peters)
 Mauersberger Rudolf : *Free Organ Works* (Barenreiter)
 Monteverdi : *Nisi Dominus*, Psalm 126 (Breitkopf)
 Pommier J.P. : *Archegone* (Combre)
 Schlenker Manfred : *Vier orges*, Partiten (DVFm)

HARPE

Bochsa R.N. Ch. : *Huit préludes*, (Billaudot)
 Bouchaud D. : *Harpe d'or*, pour harpe celtique (Billaudot)
 Vivaldi /trans Ejnes : *Concerto en ré M.* RV93 (Billaudot)

VIOLON

Berwald Franz : *Duo concertant en la A*, pour 2 Violons (Barenreiter)
 Kastei Fabrice : *Bleu marine* (R. Martin)
 Villette Pierre : *Berceuse*, op. 2 pour V. et P. (Combre)
 Gade N.W. : *Volkstänze*, op. 62 (Breitkopf)

VIOLONCELLE

Kaufmann S. : *Suite Yiddish*, pour Vc et P. (Leduc)
 Schumann : *Concerto*, op. 129, pour Vc et orch. red. P. (Breitkopf)

CONTREBASSE

Berlitz G.P. : *Prélude et ronde*, pour Cb. ou tuba et P. (Combre)
 Div. auteurs/J.L. Dehant : *La Contrebasse classique*, vol. B (Combre)

FLUTE A BEC

Bousquet N. : *12 Grands caprices* (1864), pour Fl. à bec alto (Moeck)
 Lysight M. : *Trois instantanés*, pour Fl. à bec et clavecin (Combre)
 Tsoupaki Gallope : *Charavgi*, Renaissance - Fl. à Bec alto (Moeck)

FLUTE

Divers Auteurs : *Serenades et Amusements*, pour Fl. et Guitare (DVFm)
 Ducoi Bruno : *Les sons s'enroulaient dans l'air comme des nuages en fuite* (Fl. solo) (Leduc)
 Genzmer H. : *Sonate*, pour Fl. et harpe (Peters)
 Genzmer H. : *Sonate*, pour Fl. et orgue (Peters)
 Gluck : *Choeur des esprits bienheureux à l'Élysée*, pour Fl. (V.) et P. (Peters)
 Grieg Edvard/ Trans. Paubon P. : *Peer Gynt*, suite n°1 (op. 46) n°2 (op. 55) (Billaudot)
 Gulot Raymond : *Le parc enneigé*, pour Fl. ut et P. (R. Martin)
 Naulais Jérôme : *Voyage au Japon*, pour Fl. ut et P. (R. Martin)
 Patero Jean : *15 essais*, pour Fl. ou Hbt acc P. (Ed. C.Y.)
 Perruchon Etienne : *Petit matin*, en 2 mvts pour Fl ut et P. (R. Martin)
 Schubert : *Sonate in a «Arpeggione»* D. 821, arr. Fl. et P. (Barenreiter)

HAUTOBOIS

Divers auteurs : *Le hauboïs baroque*, 26 pièces Frçse des XVII^e et XVII^e (Billaudot)
 Patero Jean : *15 essais*, pour Fl. ou Hbt acc P. (Ed. C.Y.)

CLARINETTE

Mozart : *Concerto*, pour Cl. sib et orch. K. 622, réd. piano (Barenreiter)
 Van Rossum F. : *Petite pièce*, op. 3, pour Cl. en si b et P. (Billaudot)

SAXOPHONE

Div. auteurs/M. Mériot : *15 nouvelles pièces pour Sax alto* (hors sér. n°1) (Combre)
 Guicherd Yves : *Asphodèle*, pour Sax. alto ou ténor et P. (Billaudot)
 Margoni Alain : *Sonate*, pour Sax. baryton et P. (Billaudot)
 Naulais J. : *Vacances en Bourgogne*, pour Sax alto ou ténor et P. (R. Martin)

TROMPETTE

Chebrou Michel : *Le Hussard*, pour trpt et cornet et P. (P. Lafitan)
 Gutierrez Cortinas H. : *Canticum*, (psaume CXXX), pour trpt seule (Billaudot)
 Lantier Pierre : *Sonate*, pour trpt en ut et P. (Combre)
 Therou Claude : *Julien*, pour trpt ou cornet et P. (P. Lafitan)
 Verdi G./ ad. Arban : *Cavatine et variations sur Nabucco* (Billaudot)

TROMBONE

Ducoi Bruno : *Air détaché n°1*, pour Trb. solo (Leduc)
 Boulliott Yves : *Ragtime*, pour Trb et P. (P. Lafitan)

TUBA

Berlitz G.P. : *Prélude et ronde*, pour tuba et P. (Combre)
 Hagerup Bull E. : *Concertino*, « Giocoso Bucolico » (Combre)

PERCUSSIONS

Berlitz G.P. : *Calme*, pour vibrapone et P. (Combre)
 Berlitz G.P. : *Musette*, pour vibrapone et P. (Combre)
 Berlitz G.P. : *Voce*, pour vibrapone et P. (Combre)
 Divers Auteurs : *Batterie 1*, Coll. Panorama (Billaudot)
 Divers Auteurs : *Timbales*, Coll. Panorama (Billaudot)
 Divers auteurs : *Batterie-Trophée*, recueil N°3 (Leduc)
 Divers Auteurs : *Timbale et Piano*, coll. Pièces Classiques en 5 vol. (Billaudot)
 Gauffriau Jean : *Gamelan*, pour 7 perc. (Combre)
 Chebrou Michel : *Entre Ciel et Terre*, pour carillon (P. Lafitan)

GUITARE

Demillac Yvon : *Regards*, deux pièces pour G. (Combre)
 Div. auteurs / Lautrec : *Pièces classiques n°2* (Billaudot)
 Div. auteurs / Mourat : *Les classiques à la Guitare*, Vol. 1 (Combre)
 Leu Christophe : *Jazz notes*, Guitare 1 (Combre)
 Maldonado Raul : *Petite suite pentatonique*, (Combre)
 Worms Claude : *Malaguena populaire*, (Combre)
 Div. auteur / Pentasuglia : *Classici del rinascimento strumentale* pour 2 G. (R. Martin)

VOIX

Castéred J. : *Dans les abîmes de l'absence*, pour Baryton et Piano (Billaudot)
 Mériot Michel : *Anthologie vocale*, 21 mélodies à chanter avec acc. P. (Combre)
 Moussorgski : *Kinderstube*, Soprano ou Tenor et Piano (Peters)
 Moussorgski : *Lieder und Tänze des Todes*, Mezzosoprano ou Baryton et P. (Peters)
 Meyerbeer G. : *Airs très d'opéras*, pour Alt/Mezzo-Sopran (Barenreiter)

HARMONIE

Beck André : *Où Amigos* (marche) (P. Lafitan)
 Berlitz H.J. ad. Dondeyne : *Symphonie funèbre et triomphale*, op. 15 (R. Martin)
 Chebrou Michel : *Marche solennelle* (P. Lafitan)
 Chostakovitch /arr. Campo : *Sérénade-Valse*, (Valse n°2, extraite de la 2ème suite de jazz) (Chant du Monde)
 Galnsbourg S./ arr. J. Naulais : *La Javanaise* (hie ou ff) (R. Martin)
 Kelly R. /arr Foster L. : *You are not alone*, (hie, ff., brb.) (Scherzando)
 Papadiamandis/arr. M. Trux : *La dernière séance* (hie ou ff) (R. Martin)
 Salvador H./ arr. P. Poutolre : *Henri Salvador*, 6 pièces (hie ou ff) (R. Martin)
 Therou Claude : *Grand cru*, (marche de concert) (P. Lafitan)
 Van der Roost : *Arsenal* (de Haske)
 Vangelis /arr. Amiot : *Conquest of Paradise*, («1492 Ch. Colomb») (R. Martin)
 Vangelis/ arr. Sebregts : *Voices* (de Haske)
 Verdi, /arr. Césarini : *La forza del destino* (de Haske)

BRASS BAND

Ferrie Alan arr. : *Four 16th century dances* (Obrasso-Verlag)
 Ferrie Alan arr. : *Two hymn tunes* (Obrasso-Verlag)

BATTERIE FANFARE

Maurice René : *Marche des Gueules noires* (P. Lafitan)
 Souplet André : *Avec éclat* (Combre)

PETITS ENSEMBLES

Saint-Saëns : *Le Cygne*, pour Vc./V. et P. (Peters)
 Pommier J.P. : *Bagatelle*, (quatuor de flûtes) (Combre)
 Roger D. : *Pièces en trio*, (Hbt. cl. et basson) (Combre)
 Goupy Christian : *Bavardage binaire*, (quatuor de Sax.) (Combre)
 Hody Jean : *Escapade en montagne*, conte en 8 tableaux (trio de Sax.) (Billaudot)
 Mozart / Bach : *Courante / Offrande musicale*, (trio de Sax.) (Combre)
 Chastanet Jean : *Paraboles d'Antan*, pour 2 Trpt, 2 cors, 2 trb. (Combre)
 Naulais Jérôme : *Triangle austral*, (octour de cuivres et Perc.) (Combre)
 Telman André : *Evasion*, pour quatuor de Trpt (R. Martin)
 Sweelinck J.P./Tr. Delguidice : *Fantasia, sur le nom de B.A.C.H.*, (quatuor de cuivres) (P. Lafitan)

CHŒURS

Dvorak : *Messe D. Dur op 86*, (Peters)
 Händel : *Dixit Dominus*, HWV 232 (Barenreiter)
 Monteverdi : *Nisi Dominus*, Psalm 126 (Breitkopf)
 (Aux Éditions la Boîte à chansons)
 Berger M. - Plamondon L. : *Ego trip*
 Berger Michel : *Chanson pour une fan*
 Berger Michel : *Le paradis blanc*
 Berger Michel : *Samba mambo*
 Nussli Oliver / Harm. : *Kum ba yah* (Spiritual africain)
 Papadiamandis P. - Moine Cl. : *Comme quand j'étais môme*
 Papadiamandis P. - Moine Cl. : *Le cimetière des éléphants*
 Pelletier Denise : *J'me meurs de toi*
 Raymond Fr./ Peloquin Ch. : *Y'a des mots*
 Rosemont Eddle - Plamondon L. : *Les romantiques*
 Tiomkine D. - Webster Fr. : *Le bleu de l'été*
 Trenet Charles : *Ma maison*

Les Éditions Van de Velde
présentent

le saxophone

une méthode nouvelle
par Frédéric Juranville

Collection Ouverture

Parfaitement adaptée
à l'enseignement du Saxophone
au 1^{er} cycle des écoles de musique

Spécimen gratuit
sur présentation de votre carte professionnelle d'enseignant.
Offre valable jusqu'au 15 octobre 1996

Reliure spirale

116 pages – Prix public TTC 150 FF

Éditions Van de Velde, 37230 Fondettes, France
Tél. (16) 47 49 42 43 Fax (16) 47 49 42 43





Festivals

Afin de valoriser les 600 orgues de Moselle, le Conseil général de la Moselle organise avec l'ADDAM 57, la 6^e édition de la **Route des Orgues de Moselle**, circuit original de récitals et concerts qui se déroulera du 3 mai au 6 octobre. Elle aura pour thème Verlainne, 1996 étant l'année du centenaire de la mort de ce grand poète né en Moselle.

ADDAM 57, Hôtel du Département, B.P. 1096, 57036 Metz cedex.

Mettre en valeur un patrimoine organistique, telle est la vocation de ce premier **Festival international Toulouse les Orgues** du 11 au 27 octobre, autour de l'inauguration de l'orgue Cavaillé-Coll de la Basilique St Sernin et les finales du 6^e Concours international d'orgues.

Festival international Toulouse les Orgues, 24 rue Croix-Baragnon, 31000 Toulouse, tél.: 61 53 81 16.

Action en faveur des orgues en Val d'Oise du 10 mai au 4 août, avec une série de douze concerts précédés le plus souvent de visites, et deux stages. Le premier stage, du 8 au 11 juillet à Villiers le Bel se penche sur l'interprétation de la musique ancienne française, le deuxième en l'Abbaye de Royaumont du 29 juillet au 4 août a pour thème les polyphonies d'Aquitaine.

ADIAM 95, tél.: (16-1) 34 25 30 67.

Une Fédération au service de l'orgue à tuyaux : la **Fédération francophone des amis de l'orgue** rassemble tous ceux qui œuvrent pour l'orgue et se consacre à toutes les formes de la culture de l'orgue.

FFAO, 35 quai Gailleton, 69002 Lyon, tél.: 78 92 82 83.

Pour sa 12^e édition du 18 au 27 juillet 1996, le **Festival de Saint-Riquier** et son directeur artistique Mikhaïl Rudy ont choisi une fois de plus pour l'absence de thème conducteur et opté pour des tendances esthétiques donnant au public un vaste éventail des joyaux de la musique ainsi que l'éclectisme des interprètes où se cotoient artistes confirmés et espoirs de demain. Pour des raisons acoustiques, l'Abbatiale sera réservée aux orches-

tres symphoniques et chœurs tandis que les concerts de musique de chambre et récitals seront abrités par les Vieilles demeures et Granges Picardes. Rendez-vous avec l'Ensemble orchestral de Paris, Ensemble vocal Michel Piquemal avec des *Motets* de Duruflé et le *Requiem* de Fauré le 19 juillet, programmation spéciale pour les jeunes le 23 juillet.

Festival de St Riquier, tél.: 22 28 82 82.

Pour son 13^e anniversaire, le **Festival Chopin** joue à sortir des sentiers battus et fait entendre un Chopin moins familier. En soirée d'ouverture et hors thème, j.-Cl. Penneret présentera une création, commandée à Noël Lee, pièce en hommage à Chopin. En outre le festival poursuit sa tradition en faisant découvrir des jeunes talents aux cours de deux dimanches à portes ouvertes

Festival Chopin, à l'Orangerie du Parc de Bagatelle, Paris du 25 juin au 14 juillet. Minitel 3615 ARTS/CULTURE, tél.: (16-1) 45 00 22 19.

Le **Festival de Bellac** présentera sur quatre week-ends du 13 juin au 6 juillet son 43^e programme avec une journée «jeune public», trois soirées théâtrales, une soirée cabaret et un concert jazz manouche en clôture.

Festival de Bellac, 5 place Jean de La Fontaine, 87300 Bellac, tél.: 55 68 10 44.

Le **4^e Festival des Chœurs** lauréats de Vaison la Romaine accueille du 28 juillet au 3 août des chœurs lauréats d'un des six grands concours européens (Arezzo et Gorizia, Italie; Debrecen, Hongrie; Tolosa, Espagne; Tours, France; Varna, Bulgarie). Ouverture du festival avec le chœur «Kallos» de Tokyo, Grand Prix européen 1995.

Festival des chœurs lauréats, A cœur Joie intern., 24 av. Joannès Masset, CP 317, 69337 Lyon cedex 09, tél.: 78 83 19 61.

Le **26^e Festival interceltique de Lorient**, du 2 au 11 août 1996, sera l'année de l'Irlande mais aussi celle de l'imaginaire celtique. Il sera présent à Paris pour la Saint Patrick avec de nombreux concerts en la Grande Halle de la Villette le 16 août prochain.

Festival interceltique de Lorient, 2 rue Paul Bert, 56100 Lorient, tél.: 97 21 24 29.

Du 16 au 31 juillet, Cannes accueille les **21^e Nuits musicales du Suquet**.

Une programmation atypique où le classique se mêle au jazz, le chant à capella au piano et au violon. A réserver une soirée carte blanche à Didier Lockwood le 24 juillet.

S.E.M.E.C., direction de l'Événement culturel, tél.: 92 99 31 08.

Festivals en Trégor se déroulent dans trois cités d'art et d'histoire du 6 juillet au 6 septembre avec 22 concerts: Tréguier pour un florilège chorégraphique inspirée de l'Art roman, Lanion où résonneront ses orgues avec François-Houbart à la tribune et Bernard Soustrot à la trompette, Perros-Guirec défendra la musique de chambre avec des concerts pour solistes ou pour petits ensembles.

Festival en Trégor, 22 rue Renan, 22200 Tréguier, tél.: 96 92 27 54.

Pour la 6^e année consécutive, le **Festival des Heures musicales du Haut-Anjou** reste fidèle à sa vocation: mettre en valeur le patrimoine régional riche en châteaux, manoirs et églises par des concerts du 3 au 25 août. De grands artistes comme Michel Portal, Martial Solal, Tedi Papavrami... des ensembles comme le Quator Manfred, le Quintette Moraguès ou A sei voci se produiront dans des lieux privilégiés.

Les heures musicales du Haut-Anjou, office du tourisme, Place Kennedy à Angers, tél.: 41 23 51 11.

La Cité de la Musique propose le 27 juillet la **Nuit des musiques juives** de 22 heures à l'aube. Cette soirée placée sous le signe de la fête montrera la richesse du répertoire. Au programme le Trio Ami Flammer, Talila et Acoustic jazz ...

La Cité de la Musique, 221 rue Jean-Jaurès, 75019 Paris, tél.: (16-1) 44 84 45 00.

Cognac pour sa 3^e édition sera la capitale de **Blues passion** les 1,2,3 et 4 août prochains. Parallèlement stage de guitare avec la slide guitare en accord ouvert avec Emilio Armiles et des masters class avec John Mooney, Joe Louis Walker et Louisiana Reed (Ardiamc, inscriptions jusqu'au 31/07/96).

Centre d'animation, West Rock, 9A, place de Cagouillet, 16100 Cognac, tél.: 45 32 17 28.

Manosque, et les Musiques du monde du 17 au 25 juillet pour un

brassage musical aux influences diverses blues, rock, jazz ou soul. Rendez-vous pour toutes ces rencontres sur l'immense pelouse du Parc de Drouille et au théâtre de plein air. Grands concerts avec le Renegades orchestra, un des grand Steel band de Trinidad le 22 juillet, avec Alan Stivell le 24 juillet et bien d'autres...
Ville de Manosque, service culturel, BP 207, place de l'Hôtel de ville, 04101 Manosque cedex.

Le Festival du Vigan pour sa 21^e édition du 19 juillet au 25 août éclate géographiquement, tout en gardant son pôle principal à Le Vigan. Notons un point fort avec le *Roi David* d'Arthur Honneger, direction Michel Piquemal avec la mezzo Béatrice Uria-Monzon.

Festival du Vigan, Bréau 30120 Le Vigan, tél.: 67 81 23 44.

Le 46^e Festival international de musique de Toulon se déroulera du 7 juin au 12 juillet. L'ensemble orchestral de Normandie sera présent le 12 juillet en clôture à la collégiale St Pierre de Six-Fours.

Office du tourisme de Six-Fours, tél.: 94 07 02 21.

Aix en Provence accueille du 2 au 10 juillet son 2^e Festival international de Big Bands, **AixJazz Festival**. Le Big band de la région PACA sera à l'honneur le 6 salle du Bois de l'Aune.

Comité officiel des Fêtes, tél.: (16-1) 42 63 06 75.

Dans le cadre du VIII^e Festival Nord-Bourgogne qui se déroulera du 6 juillet au 7 septembre à ne pas manquer le concert exceptionnel en la Basilique de Vézelay avec le *Requiem* de Fauré et le *Stabat mater* et le *Te deum* de Verdi par l'orchestre philharmonique de Lorraine, direction F. Quattrocchi et le Chœur Nicolas de Grigny. Parallèlement, l'Université d'Été accueille durant la deuxième quinzaine de juillet des élèves de tout niveau.

Association musique et culture en Châtillonnais, Paris, tél.: (16-1) 45 25 37 87 et à partir du 1er juillet à Chatillon sur Seine (21400), tél.: 33 80 81 52 76.

700 jeunes instrumentistes de 17 nations se succéderont du 13 au 24 août aux **Orchestrades universelles** de Brive-la-Gaillarde. Organisée par la FNAPEC, cette rencontre propose à

des jeunes de découvrir des œuvres contemporaines et de travailler directement sous la direction de leur compositeur. Ateliers, répétitions, concerts quotidiens permettront aux musiciens d'enrichir leur culture musicale et de perfectionner leur pratique instrumentale.

13^e Orchestrades universelles, Marcel Landowski, président, 23 quai Conti, 75006 Paris, tél.: (16-1) 46 33 48 56.



Stages

L'École municipale de musique de Mirecourt accueille du 16 au 26 juillet un **stage de mandolines, mandolinelles, mandoles et guitares**, direction Christian Schneider et Claude Zibi, qui s'adresse aux élèves de niveau, degré élémentaire.

Mandoline diffusion, Christian Schneider, 17 rue Roger-Gautré, 93240 Stains, tél.: (16-1) 48 26 60 86.

Pour prendre un bain de jazz, rendez-vous avec la première rencontre de Jazz choral **Chorijazz** pour une semaine de jazz en voix et en chœurs du 5 au 12 août à Vaison la Romaine.

Mouvement choral international, 24 av. Joannès Masset, CP 317, 69337 Lyon cedex 09, tél.: 78 83 19 61.

Les 7^e Cantilies sont une rencontre internationale triennale de jeunes choristes (9 à 15 ans) qui vont découvrir, travailler sur une même œuvre jusqu'à la préparation et la mise en place du concert final au théâtre antique de Vaison la Romaine.

A Cœur Joie 7e Cantilies, Les Passerelles, 24 av. Joannès Masset, CP 317, 69337 Lyon cedex 09, tél.: 78 83 19 61.

Atelier choral en Val d'Oise, avec un stage d'été du 25 août au 1^{er} septembre en l'Abbaye de Sylvanès (12), direction Stéphane Caillat et participation au week-end d'automne et aux trois concerts prévus. Au programme Schubert, Brahms et Liszt, les œuvres seront données avec chœur et piano. Une bonne expérience du chant choral est nécessaire.

Atelier choral du Val d'Oise, ADIAM 95, tél.: (16-1) 34 25 30 67.

L'Académie d'été de Trompette de Grasse qui se déroule à St Vallier de Thieu, accueille les stagiaires du 29

juillet au 9 août. Les professeurs intervenants: A. Loustalot, P. Dutot, J.-L. Cappozzo, P. Porte, A. Laporte, tous solistes concertistes internationaux et membre de l'ensemble Hexagone, qui poursuit son action en faveur d'une meilleure connaissance des cuivres et leur pratique.

Saint-Antoine, Trompette tradition, 1 av. Mi de Lattre de Tassigny, 06130 Grasse.

Stage de harpe du 15 au 27 juillet avec Marie-Claire Jamet à Nice.

Académie internationale, Conservatoire de Nice, Bd de Cimiez, tél.: 93 81 01 23.

Rimes et Accords proposent trois ateliers de chant choral de styles très différents: du 18 au 26 août à Noyon (Oise) sur des psaumes de Clément Marot; du 26 août au 4 septembre à Paris église St Marcel, sur le célèbre oratorio le *Messie* de Haendel et un atelier Negro spirituals, église de la Trinité dans le 13^e ar. de Paris.

Rimes et accords, 143 av. Ledru Rollin, 75011 Paris, tél.: (16-1) 43 70 69 40.



Concerts

La Musique des Équipages de la Flotte de Toulon propose une série de concerts estivaux dans le Var: 11/07 au Centre d'instruction naval de St Mandrier; 12/03, à La Crau; 16/03 à l'île des Embiez (Le Bruscy); 17/07, à Marines de Cogolin; 19/07, à Le Pradet; 20/07 à La Cadière; 27/07 à Le Beausset et le 28/07 à Ste Maxime, Avis aux vacanciers !.

Les rencontres musicale en Lorraine propose un **Festival de musique de chambre** à travers la région du 16 juillet au 10 août. Stages, master-classes et 10 concerts associant les concertistes présents aux stages, et plus de 30 concerts publics seront donnés par les stagiaires.

Rencontres musicales en Lorraine, 3 rue des Jardinières, 54000 Nancy.



Kiosques en Fête s'est déroulé du 20 au 30 juin dernier. Cette manifestation qui a le mérite d'exister depuis 1992, cherche à réhabiliter les kiosques à musique en in-

sufflant un esprit de fête populaire, mais aussi à enrayer le mouvement de destruction qui touche les kiosques à musique: il reste 300 kiosques aujourd'hui en France, combien seront-ils demain ?

5 pays ont participé cette année à ce mouvement: la France, la Suisse, la Belgique, Le Luxembourg, l'Autriche. «Les kiosques à musique sont à reconquérir et avec eux tout le répertoire populaire du XIX^e siècle issu du mouvement orphéonique. Vive les Kiosques en Fête!», (Revue musicale internationale).

Euroscène événements, 78 av. des Champs-Élysées, 75008 Paris, tél.: (16-1) 43 59 74 09.

Rendez-vous avec les plectres de Cordoue et programme de compositeurs espagnols Elbéniz, Luna, de Falla, Granados, le 13 août prochain au **Théâtre antique d'Arles**.

Festiv'Arles, 35 place de la République, 13200 Arles. Tél.: 90 96 47 00.

La Fanfare Brass Breiz propose deux concerts le 16 juillet, sur la grande scène «Brest 96» et le 29 août pour les jeudis du port, qui réuniront une centaine de musiciens, saxophones, trompettes, cors, trombones, tubas, percussions pour un programme varié jazz. Tous les musiciens sont les bienvenus. Répétitions début juillet en l'école de musique du Relecq-Kerhuon.

M. Gilbert Gonzalez, Ecole intercommunale de musique et de danse, tél.: 98 28 01 33.



Concours

Le **12^e Concours International Jean-Sébastien Bach** piano-violon s'est déroulé du 3 au 12 février à l'Auditorium Francis Poulenc à Paris. Le 2^e Prix Piano et le prix Sacem ont été décernés à Mlle Yamouchi (Japon) et le 1^{er} Prix de violon et le prix Sacem ont été remis à Mlle Clara Cernat (Roumanie).

Association du concours international Jean-Sébastien Bach, 12 rue Deveria, 75020 Paris, tél.: (16-1) 47 97 24 68.

La remise des prix du **3^e concours européen pour les mélomanes** s'est déroulée le 4 mai dernier. De nombreux prix ont été attribués dans diverses catégories. Dans la catégorie

soliste, retenons en: piano, 1^{er} prix ex-aequo à MM. J.-P. Guy et S. Levy; violon, 1^{er} prix à M. M. Linckelmann; flûte, 1^{er} prix ex-aequo à M. E. Kohenoff et E. Lellouch; clarinette, 1^{er} prix S. Vincent; musique de chambre, 1^{er} prix à l'unanimité au duo P. Bonhoeffer et F. Fortineau et 1^{er} prix au duo, J. Gauffriau et F. François.

C.E.M., 32 rue Carnot, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 16-1) 46 04 80 02. Prochaine édition du concours entre les 7 et 26 avril 1997.



Nouvelles du Monde

Le **XVII^e Concours international de composition originale** pour orchestre d'harmonie de Corciano (Italie) est ouvert aux compositions de toutes tendances et de forme musicale, avec ou sans solistes instrumentaux et vocales (chœur exclu) Les œuvres auront une durée de 5 à 12 minutes. Les compositions seront accompagnées si possible d'une adaptation au piano.

Pro Corciano, Via Laudati 4, 06073 Corciano, PG, Italie. Tél.: (19-39) 75 69 79 109. Envoi des partitions avant le 10 juillet 1996.

Festival de Chœurs à Copenhague (Danemark) du 21 au 27 octobre 1996, pour cette ville capitale européenne de la culture cette année.

Copenhagen choir festival c/o Wonderful Copenhagen, Gl. Kongevej 1, 1610 Copenhagen V, Danemark.

Pour la première fois le Musée d'Art moderne de Copenhague et la Royale académie de musique proposent un **Concours international pour jeunes percussionnistes Bent Lylloff** du 18 au 27 août. Concours en deux tours préliminaires, finale le 26 août. Bent Lylloff assurera deux master classes en fin session.

Arken, Museum of Modern Art, att. Percussion compétition 1996, Skovvej 100, DK - 2635 Ishøj.

Dans le cadre du **Festival de Montreux** (Suisse), trois expositions, dans trois lieux différents, réunies sous le titre Visions around Montreux Jazz retraceront 30 ans d'archives du Montreux Jazz festival avec des vidéos (1), photos (2) et pochettes de disque (3) du 23 mai au 21 juillet.

Musée national Suisse de l'Audiovisuel (1),

av. de Chillon 74, 1820 Montreux-Territet, tél.: 021 / 963 22 33; Château de Chillon (2), 1820 Montreux-Veytaux; Maison Visinand (3), rue du Pont 32 Montreux.

Le **14^e Concours international de chant choral à Karditsa** (Grèce) du 28 août au 8 septembre est ouvert aux chœurs d'enfants, femmes, hommes et mixtes.

Secretariat of festival, Kapodistriou 24, GR, 43100 Karditsa, grèce. Session 1997, du 29 août au 7 septembre.

15^e Concours de mandoline pour soliste à Kuwana (Japon) le 13 octobre 1996. Œuvre imposée My old Kentucky Home, op. 3, n^o2 de Giuseppe Pettine (Caprice pour mandoline seule) et une œuvre au choix libre n'excédant pas 10 min. Envoi d'une cassette enregistrée pour sélection avant le 15 août prochain.

Japan Mandolin union, 3-4-11, Takaido-higashi, Suginami-ku, Tokyo, 168, Japan.

Appel aux candidatures, pour la 8^e phase de travail de l'Orchestre d'Harmonie des jeunes de l'Union européenne, qui aura lieu du 23 août au 9 septembre 1996, à Tortosa (Catalogne) en Espagne, les pupitres suivants sont déclarés vacants: 1 hautbois solo, 1 clarinette solo, 5 trompettes dont 2 trompettes solo, 1 euphonium, 2 percussions

Orchestre européen, A.s.b.l., 2 rue Sosthène Weis, L-2722 Luxembourg. Tél: (352) 462 536 / (352) 462 537, Fax: (352) 471 440. Renseignements supplémentaires, M. Paul Scholer, tél: (352) 220 558. Candidatures à envoyer au plus tard pour le 10 juillet 1996,



Dernier Écho

Le 7 juin dernier **M. Guy Luypaerts**, compositeur que nous connaissons bien, a reçu pour ses cinquante années de sociétariat définitif à la SACEM la Médaille d'Argent «Musique vivante» dans l'auditorium Debussy-Ravel. Toutes nos félicitations au récipiendaire!



Éditions

Dans son ouvrage **Enseigner la musique**, s'intéressant à l'écoute, à la formation de l'oreille, à l'enseignement

instrumental et choral, à la pédagogie de groupe, à l'analyse, à l'expression, à l'interprétation, Claude-Henry Joubert dresse un tableau complet, documenté et parfois malicieux de l'enseignement musical en France. Le lecteur quant à lui y trouvera des expériences, des conseils, des références ...

Enseigner la musique, collection Musique et société aux Ed. Van de Velde, distribution à la librairie Distique, tél: 37 30 57 00 et les magasins de musique SEDIM, tél.: (16-1) 42 00 29 00

Le centre international de la harpe diffuse un petit feuillet trimestriel **Harpe - Actualités** aux informations précieuses, qui fait partie de Harpa, mais qui peut aussi être obtenue séparément. Informations chez Harpa, International Harp Centre, Dorneckstrasse 105, CH - 4143 Dornach, tél.: (19-41) 61 701 88 66

La 13^e édition du guide culturel de l'été **Festivals et expositions, France 1996** réalisé par le département de l'Information et de la Communication du Ministère de la Culture est paru.

Disponible sur place, par correspondance à l'Association D. Clic, Ministère de la Culture, 3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01.

La **Fédération des Associations de Musiques et de Danses Traditionnelles (FAMDT)** propose un intéressant catalogue de livres, disques, CD, cassettes et vidéo cassettes de musiques traditionnelles en France. Dernière nouveauté à sa collection Modal, avec un numéro consacré à la vielle à roue. *FAMDT, La Falourdière, 79380 Saint-Jouin-de-Milly, tél.: 49 80 82 52.*

Les éditions USBORNE, dans sa collection **La Musique facile**, proposent deux recueils de flûte à bec (débutants

et volume 2) forts attrayants et bien faits. Particularité: les morceaux présentés de tous les styles sont parcourus par des petits personnages qui donnent au fil des pages des conseils techniques, rappels de doigts... Quand au recueil d'études pour le piano, il présente trois siècles de musique à travers une quarantaine de morceaux de compositeurs célèbres. Une introduction détaillée retrace l'histoire de l'œuvre sélectionnée, mais aussi l'évolution du piano.

Editions USBORNE, Collection musique facile: Morceaux classiques pour piano; La flûte à bec, morceaux faciles pour débutants et volume 2.



Disques

L'Écho du Reculet (01) après avoir subi ses épreuves de classement en décembre 1994 et participé avec succès au concours national de Genay en 1995, marque l'année '96 avec l'enregistrement **Antéharmonie**. L'enregistrement de ce disque précède l'élargissement de la société musicale en orchestre d'harmonie, ponctuant ainsi sa période d'évolution en formation fanfare débutée en 1863. Au programme *Oregon* de Jacob de Haan, *Celebration fantasy* de Johan Nijs, et bien d'autres ...

L'Écho du Reculet, 01710 Thoiry, tél.: (04) 50 42 16 86

C'est en parcourant le grenier des parents du pianiste Jean Koerner que Jean-Louis Beaumadier a découvert *le Merle blanc* d'Eugène Damaré et c'est en pensant qu'il trouverait d'autres pièces de ce compositeur, que ces recherches commencèrent à la Biblio-

thèque nationale. Il y fit la découverte d'autres auteurs comme Genin, Fontbonne, Boisson ... ce qui aboutit à l'enregistrement du 1^{er} CD **La Belle Époque du Piccolo** (Grand Prix du disque). Puis par la suite pour enregistrer **Concert pour un kiosque**, consacré à la petite flûte, Jean-Louis Beaumadier a passé commande d'un matériel d'orchestre de E. Damaré à la B.N.. Ces partitions ont été réorchestrées avec bonheur par Fabrice Pierre, car en effet certaines partitions pour harmonie de cette époque, étaient harmonisées et orchestrées de façon hâtive.

Concert pour un kiosque, Caliope, cal 9869 et La Belle Époque du Piccolo

Ch.B

Pratique instrumentale en Basse-Normandie

Dans la perspective de la mise en place, en Basse-Normandie, d'un Centre de pratique instrumentale amateur, la Direction régionale des Affaires culturelles, lance, en liaison avec le Centre d'Art polyphonique, une étude sur la **pratique instrumentale amateur dans la région**. Tous les genres musicaux : musique classique et «contemporaine», jazz, rock, chansons/variétés, musiques traditionnelles nationales et extra-européennes, entrent dans le champ de cette enquête dont l'objectif est de cerner l'offre et la demande.

Vous êtes instrumentiste, chanteur amateur, contactez Isabelle Dufour-Ferry, chargée de mission à la DRAC, en téléphonant au 31 38 39 70.



PROTON-CAPILLERY Sarl

31, quai Pierre-Scize - 69009 LYON - ☎ 78 27 31 59

Fax 72 00 84 88

FABRICANT spécialisé dans :

- Drapeaux brodés
- Bannières
- Flammes pour instruments de musique
- Ecussons

Maison fondée en 1945

© **BRASS BAND :
SONGES D'AUTOMNE**

par le William Davis
Construction Group Band

Le brass band, fanfare de style britannique, a déjà envahi de nombreux pays du continent européen et connaît même un beau succès aux Etats-Unis et au Japon, sans oublier les pays de culture anglo-saxonne. La France a longtemps ignoré ces orchestres, mais voilà, depuis quelques années l'hexagone compte également un nombre d'inconditionnels du brass band. Voici un enregistrement de l'œuvre imposée au Concours de Brass Band 1996 «Golden Key».

A l'occasion de son 75^e anniversaire la Société de Musique «L'Edelweiss» de Semsales (en Suisse) a voulu présenter différents styles et types de musique. C'est ainsi qu'en septembre 1995 cette société a organisé une tournée en Suisse d'un des bons brass band britanniques le «William Davis Construction Group Band», dirigé par Keith Wilkinson. Le présent CD a été enregistré lors de cette tournée. Le Brass Band qui porte le nom d'un géant de la construction en Angleterre a été fondé en 1901 à Coalville dans le comté du Leicestershire. Il a produit plusieurs enregistrements, mais ne fait pas partie du noyau des orchestres champions. Depuis 1987 son chef professionnel est Keith Wilkinson. Ce dernier avait dirigé le célèbre G.U.S. Band depuis 1978. Comme la grande majorité des disques brass band, ce disque laser comprend des transcriptions d'œuvres classiques et des tubes modernes, quelques «classiques du genre», quelques solos et une bonne œuvre originale. Ce disque étant produit par les éditions Difem, quelques morceaux suisses ne pouvaient manquer au rendez-vous. L'œuvre principale de l'enregistrement *Songes d'Automne* a été composée en 1982 par Jean Balissat. Le compositeur, né en 1936 à Lausanne, s'est taillé une solide réputation en tant que compositeur de musique de tout genre. Durant douze ans il a dirigé la célèbre «Landwehr de Fribourg» et depuis 1991 il est président de la SUISA, fondation pour la musique. Il enseigne la composition et l'orchestration aux Conservatoires de Genève et de Lausanne.

Balissat a sous-titré cette belle œuvre de concours «symphonietta numéro 1 pour brass band». Le chef d'orchestre Wilkinson signe lui-même pas moins de quatre arrangements: «Le Matin» de la Première Suite de *Peer Gynt* de Grieg, «Danses des Filles aux Roses» du ballet *Gayaneh* de Khatchaturian, «I know him so well» du ballet *Chess* du groupe Abba et *Teddy Trombone* de Henry Fillmore. Nous attirons, bien sûr, votre attention sur «Golden Key» (*La Clef d'Or*) d'un certain J-P. Hartmann (non identifié), le morceau imposé en France par la CMF. cette année. Il débute par une fanfare solennelle, suivie d'un allegro fort rythmé qui passe à un andante lyrique d'abord joué par le cornet solo et puis repris par l'ensemble soutenu par la percussion «jazzy». Le thème revient dans un rythme accéléré et est repris par les différents groupes de l'orchestre - les trombones créant un effet d'écho, puis quelques mesures de l'andante mènent à l'accord final. Une œuvre, sans grande difficulté, qui fera avant tout appel à la justesse et le jeu d'ensemble élémentaire. Ce répertoire varié pourra servir d'exemple aux brass bands français qui travaillent pour se frayer une place dans le monde du brass band, toujours plutôt restreint, en dehors du Royaume Uni.

Références: D754. Difem SA- CH 2405 *La Chaux-du-Milieu, Suisse.*
Fax: 19 41 39 36 12 74.

© **L'AUBE DU SAXOPHONE**
par le Quatuor Ars Gallica.
CD AG 001

Il y a bon nombre d'excellents quatuors de saxophones dans le monde entier, mais Ars Gallica se distingue particulièrement, ne fut-ce que par le choix éclectique de son répertoire. Voilà une merveilleuse idée d'enregistrer le plus ancien répertoire original pour quatuor de saxophones, dont certains morceaux ont été écrits par des amis et collaborateurs d'Adolphe Sax. Cinq des six quatuors enregistrés appartiennent vraiment au répertoire historique de l'ère du saxophone. Grâce à ces compositeurs le quatuor de saxophone c'est imposé, lentement mais sûrement, comme un ensemble de musique de chambre précieux. Le perfectionniste dira que ce disque laser est sorti avec un ans de retard, Sax étant

décédé en 1894, mais cela ne pourrait gâcher votre plaisir. N'oublions pas que Antoine-Joseph, dit Adolphe, Sax était également éditeur et que quatre des compositeurs du répertoire enregistré ont édité des œuvres chez Sax. Trois des compositeurs étaient en outre des compatriotes de Sax, né à Dinant en Belgique. Le Bruxellois Jean-Baptiste Singelée (1812-1875) fut un ami de Sax et il lui prodiga de nombreux conseils quant à la mise au point du saxophone. Il est le véritable créateur du quatuor de saxophones. Il va de soi que deux de ses brillants quatuors (les Opus 53 et 79) aient été enregistrés. Le clarinetiste flamand Louis Mayeur (1837-1894), soliste à la Garde Républicaine et à l'Opéra de Paris, est entré dans l'histoire du saxophone en créant le fameux solo de l'*Arlésienne* en 1872. Après avoir collaboré avec Sax, il travaille pour des éditeurs concurrents. La composition, ainsi que la conception de son quatuor sont originales. Le corniste et chef de musique militaire français Jean-Baptiste Mohr (1823-1891) - certains se rappelleront du jeu de mot de Berlioz à son sujet - a habilement utilisé des allusions à des airs connus de Rossini dans ce premier mouvement d'un quatuor dont les autres mouvements (comme tant de pièces éditées par Sax) ont disparu. Jérôme Savari (1819-1870), un autre chef de musique français, est l'auteur de plusieurs morceaux pour (ensembles de) saxophone(s), édités par Sax. Son quatuor est remarquable du point de vue technique. Les grands artistes que sont Jérôme Bartalucci, Serge Bertocchi, Claude Héraud et Hervé Saillard, ont eu l'excellente idée de compléter ce CD par *Andante, Fugue et Final* de Raymond Moulaert (1875-1962) qui fut pendant 43 ans professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles. Cette composition fut écrite à l'origine pour hautbois, hautbois d'amour, cor anglais et heckelphone, puis Moulaert en fit lui-même une version pour quatuor de saxophones. Voilà donc une œuvre du début du vingtième siècle qui renoue avec la tradition du dix-neuvième siècle qui avait vu la naissance du saxophone et de son répertoire, magistralement sauvé de l'oubli par ce disque laser qui vous procurera de nombreuses et agréables heures d'écoute.

Ars Gallica. 6, Rue des Rosiers - 63800
Cournon d'Auvergne. Tel: 73847204

Francis Pieters

L'apport de Richard Strauss (1864-1949) au répertoire des instruments à vent (solistes ou petites formations) se concentre, curieusement, aux deux extrémités de sa carrière. La *Sérénade en mi bémol*, op.7 (1882), et la *Suite pour treize instruments à vent*, op.4 (1884), encadrent chronologiquement le *Premier Concerto pour cor*, op.11 (1882/83), tandis que les deux *Sonatinas pour seize instruments à vent* (1943,1945) sont encadrées, elles, par le *Deuxième Concerto pour cor* (1942), le *Concerto pour hautbois* (1945) et le

L'œuvre pour harmonie et harmonie de chambre de Richard Strauss (I)

Duo concertant pour clarinette et basson avec orchestre à cordes et harpe (1947). Dans l'interval, Richard Strauss n'aura destiné aux vents que des pièces de circonstance pour ensembles massifs de cuivres: *Entrée solennelle pour les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean* (1909); *Fanfare pour la Philharmoni-*

que de Vienne (1); *Fanfare pour l'Hôtel de Ville de Vienne* (1924)); *Musique de fête pour l'Ensemble des Trompettes de la Ville de Vienne* (1943). On ajoutera, pour la petite histoire, qu'il joignit une fois cette masse de cuivres à un grand orchestre symphonique et à un chœur de femmes, dans une cantate demeurée manuscrite et composée pour l'ouverture d'une exposition à Munich en 1897 (2).

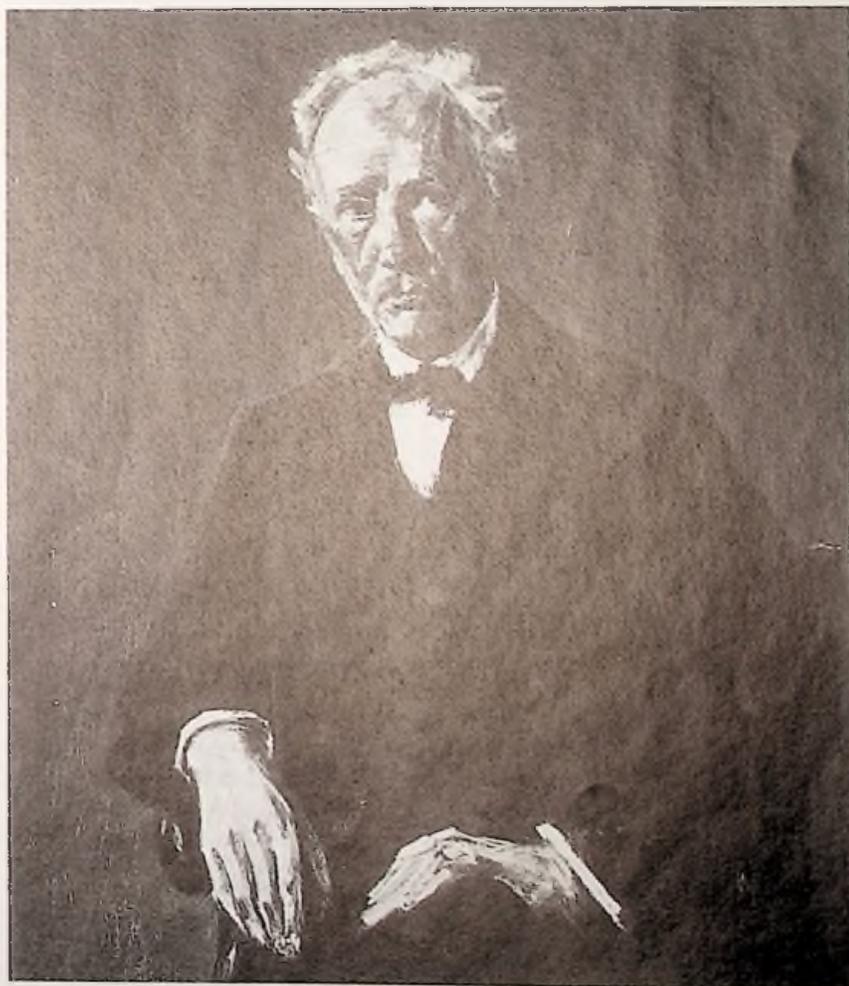
Voilà qui est bien typique du «kolossal» propre au règne de Guillaume II dont R. Strauss fut, avec Max Reger, le musicien le plus représentatif, et ces deux compositeurs de se trouver associés dans ce même esprit à propos de l'*Entrée solennelle pour les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean* composée par R. Strauss pour 24 cuivres et augmentée d'une partie d'orgue par Max Reger (3).

La *Sérénade* aura beaucoup fait pour établir le renom de Richard Strauss et la *Suite* lui devra sa naissance: essais d'un débutant qui n'a pas encore découvert Liszt et surtout Wagner que l'éminent corniste Franz Strauss, père du compositeur, abhorait à travers ses opéras postérieurs à *Tannhauser*. La *Sérénade* et la *Suite* marquent, par le choix des effectifs et l'adoption des structures, un premier hommage à Mozart que Richard Strauss alors admirait jusqu'à le placer au-dessus de Beethoven. À son ami Ludwig Thuille, futur dédicataire de la *Suite*, il écrivait : «Toutes ses œuvres sont si claires si transparentes, si riches en mélodies, si aimables, qu'à chacune d'elles, je le vénère encore plus, et même je l'adore!». À cette déclaration de l'adolescent enthousiaste, fera écho la dédicace reconnaissante du vieux maître, en tête de la deuxième des *Sonatinas* destinées à une formation proche de la *Sérénade* et de la *Suite*: «Aux mânes

du divin Mozart, au terme d'une vie comblée». Ces derniers regards jetés en arrière vers Mozart dans la *Sérénade* et la *Suite* différencient ces partitions de la *Sérénade en ré mineur*, op. 44 (1878) de Dvorák qui, par ses effectifs et ses rythmes, faisait revivre les orchestres campagnards de Bohême, ou encore des nombreuses compositions françaises originales suscitées par la Société de Musique de Chambre pour Instruments à Vent (fondée en 1879, par le flûtiste Taffanel), à commencer par la *Petite Symphonie pour vents* de Gounod (1885).

Le nombre d'instrumentistes requis par Richard Strauss dans la *Sérénade* et la *Suite* est identique à celui de la *Grande Partita*, K. 3661, de Mozart. Il sera légèrement dépassé dans les deux *Sonatinas*. Rien de commun, en fin de compte, avec les ouvrages français, déjà évoqués, qui dépasseront rarement le dixtuor. Mais ce choix n'est pas seulement, comme nous l'avons dit, affaire

Richard Strauss, par Max Liebermann. 1918. Berlin



d'hommage à un illustre devancier. Il est aussi conforme au tempérament de Richard Strauss, orchestrateur-né, qu'on a si justement qualifié de premier coloriste dans la musique symphonique allemande. Or, ce débiteur de Berlioz est, beaucoup plus que son modèle, un polyphoniste étourdissant. A fortiori dans ces deux *Sonatinas*, contemporaines des *Métamorphoses* pour vingt-trois parties de cordes solistes. Quant au «classicisme» des formes, il ne doit pas faire illusion dans le domaine harmonique: des enchaînements chromatiques, enharmoniques, voire d'étranges superpositions, nées de la rencontre des voix, sont là pour en témoigner!

La *Sérénade*, op.7, fut composée, probablement à Munich, en 1882 et publiée la même année. Elle réunit treize instruments à vent répartis comme suit: deux flûtes, deux hautbois, deux clarinettes, quatre cors, deux bassons et un contrebasson, ce dernier pouvant être remplacé par un basstuba ou tuba contrebasse. Les deux premières auditions de cette *Sérénade* eurent lieu à Dresde, sous la direction de Franz Wüllner, le 27 novembre 1882 et le 5 janvier 1883. Hans de Bülow dirigea à son tour cette partition le 26 décembre 1883 à Meiningen. Parmi les membres de l'orchestre fort réputé de cette ville qui prêtaient leur concours, figurait Richard Mühlfeld, futur inspirateur et interprète des œuvres pour clarinette de Brahms. Hans de Bülow redonna la *Sérénade* à Nüremberg le 12 janvier 1884, à Worms le 18 du même mois et à Neustadt deux jours plus tard. Muelle von Asow, auteur d'un remarquable catalogue thématique de l'œuvre de Richard Strauss, n'a pas relevé moins d'une vingtaine d'exécutions de la *Sérénade* du vivant de Strauss. Certaines dirigées par Mengelberg (le 6 octobre 1896, à Amsterdam), Walter Damrosch (le 12 février 1898, à New York), Georges Georgescu (à Bucarest, le 26 janvier 1921) et Richard Strauss lui-même, à Edimbourg, le 22 décembre 1902 et le lendemain à Glasgow. C'est assez dire combien la *Sérénade*, pour aussi modeste et aussi juvénile qu'elle apparaisse, aura néanmoins contribué à entretenir le renom de son auteur en Europe et sur d'autres continents (car elle fut encore entendue en Asie Mineure, à Ankara en 1938, en même temps que la *Suite*).

Sa forme, celle d'un bref allegro de symphonie, son langage harmonique,

sa thématique même, là encore dérivée de Brahms et de Mendelssohn, retiendront moins l'attention que l'ingéniosité de certaines combinaisons instrumentales, telle la division des bassons, la partie de contrebasson presque entièrement distincte de celle-ci, ou encore le dispositif modifié pour la deuxième exposition du deuxième thème, même si le rôle mélodique est toujours dévolu aux clarinettes (4).

Passons à la *Suite*, si l'on peut dire. Le père de Richard Strauss était, nous l'avons dit, un éminent comiste mais hostile à Wagner. D'où les heurts inévitables qu'il devait y avoir entre cet instrumentiste et le chef wagnérien Hans de Bülow, «Celui-ci, dans son orgueil, nous rapporte Richard Strauss (5), saisit la première occasion de suspendre son épée de Damoclès sur la tête de son détestable vieux Strauss, le jour où mon premier éditeur Eugène Spitzweg avec lequel il était lié, transmit ma *Sérénade* au directeur de l'orchestre de Meiningen. Il accepta de jouer en tournée cette partition qui ne dépassait guère le niveau d'un travail d'élève de conservatoire (elle est dédiée, ajouterons-nous, à l'un des premiers professeurs de Richard Strauss). Je fis sa connaissance lors de l'exécution de ce morceau à Berlin, au cours de l'hiver 1883. Il me poussa alors à écrire un morceau du même genre pour l'orchestre de Meiningen. Immédiatement, je me mis à l'œuvre (...) et je lui apportai en été ma *Suite pour instruments à vent* en quatre mouvements et en si bémol majeur». De cette *Suite*, les trois premiers mouvements - Prélude, Romance et Gavotte - avait été achevé le 9 août 1884, mais le dernier introduction et fugue, devait être terminé seulement le 23 octobre. C'est à une matinée de l'Odéon de Munich que Richard Strauss allait la diriger, le 18 novembre 1884, lui qui devait prendre ses fonctions de deuxième chef d'orchestre à Meiningen le 1^{er} octobre 1885. «En 1884, nous conte encore Richard Strauss, Bülow vint à Munich pour trois concerts, et quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsqu'il m'annonça qu'il avait prévu une matinée, après le troisième concert, au cours de laquelle on devait exécuter, outre la *Symphonie Wallenstein* de Rheinberger, ma *Suite* que je devais diriger moi-même! Je lui demandais quand je pourrai prévoir une répétition, sur quoi Bülow répliqua vertement: «Il n'y aura pas de répétition,

l'orchestre est éreinté!» J'obéis en soupirant, car de ma vie, je n'avais tenu une baguette à la main, et je dirigeais sans trop d'incidents cette œuvre que Bülow avait naturellement répétée minutieusement derrière mon dos (...) Après la *Suite*, comme mon père s'approchait de lui pour le remercier, la tempête éclata: «Vous n'avez pas besoin de me remercier, je n'ai pas oublié tout le mal que vous m'avez causé; ce que je fais pour votre fils, c'est parce qu'il a du talent, ce n'est pas pour vous!». Ce fut une explosion terrible. Mon père quitta la pièce sans un mot, profondément ébranlé. Un an plus tard, après son départ de Meiningen, Bülow rendit visite à mon père et se réconcilia avec lui»(6).

Les premiers interprètes de la *Suite* étaient des membres de l'orchestre de Meiningen. L'ouvrage qui aurait dû porter le numéro d'opus 15 fut inscrit finalement au catalogue sous le numéro d'opus 4 et c'est seulement en 1911 qu'il parut chez Adolph Fürstner. Entre temps, la *Suite* avait été jouée à Dresde, le 1^{er} décembre 1884 et le 27 février 1885, ainsi qu'à Vienne, le 22 novembre 1911. On est tenté de souscrire, grosso modo, au jugement de Claude Rostand qui tenait cette *Suite* pour «assez conventionnelle dans le genre sérénade à l'italienne, mais témoignant d'un certain métier» (7). Cette dernière appréciation visant, pour sûr, la fugue du diptyque final.

(à suivre)
Frédéric Robert

Notes:

1 - Voir extrait analysé dans Désiré Dondeyne et Frédéric Robert: *Nouveau traité d'orchestration à l'usage des harmonies, fanfares et musiques militaires* (deuxième édition, Robert Martin, 1992) pp. 16-17.

2 - Pour plus de détails, se reporter à l'énorme *Catalogue thématique de l'œuvre de Richard Strauss* par Mueller von Asow, Dobllinger, Vienne 1955-1974.

3 - Enregistrée par Power Biggs, disques CBS 76169.

4 - Désiré Dondeyne et Frédéric Robert: op. cit. p.229.

5 - Richard Strauss: *Anecdotes et souvenirs*, version française de Pierre Meylan et Jean Schneider. Textes réunis par Willi Schuch. Éditions du Cervin, Lausanne, 1951, chapitre III, p. 31.

6 - Richard Strauss: op. cit. p. 25.

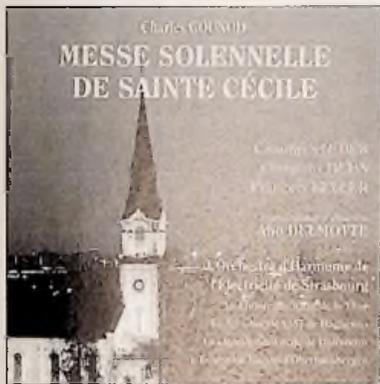
7 - Claude Rostand: *Richard Strauss*; collection «Musiciens de tous temps», Pierre Seghers, 1964; p. 63.

 HARMONIES

La discothèque d'or de Francis Pieters

© MESSE SOLENNELLE DE SAINTE-CÉCILE. L'Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg. Le Chœur des Rives de la Thur. La Société Chorale 1857 de Haguenau. La Chorale Sainte-Cécile de Holtzheim. L'Ensemble Vocalis d'Oberhausbergen. Solistes: C. Suder, C. Mehn et F. Keller. Direction: Alin Delmotte.

Références: ES CD 2. En versant 130 francs au compte postal 0069515V036 de l'O.H.S., 26, boulevard du Président Wilson, 67000 Strasbourg.



Voici le deuxième disque compact de l'excellent Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg que nous avons le plaisir de présenter dans cette rubrique. Son directeur Alin Delmotte a écrit une transcription pour orchestre d'harmonie de la célèbre *Messe Solennelle de Sainte-Cécile* de Charles Gounod. Les orchestres à vent et les chorales sont deux formations musicales qui permettent à des milliers de musiciens amateurs de se livrer à leur passe-temps favori, «faire de la bonne musique».

Quoi de plus naturel que ces deux aspects de la musique d'amateurs se rencontrent, or le répertoire qui réunit chœurs et orchestres à vent est plutôt restreint. Voilà une bonne idée de faire une transcription de cette très belle œuvre de Gounod pour solistes, chœurs et orchestre. Charles Gounod écrit cette *Messe* dans sa maison de campagne près d'Avran-

ches en Normandie en 1855, à la mémoire de beau-père Zimmermann décédé fin octobre 1853. Cette *Messe* précède de quatre ans la création de son célèbre opéra *Faust*. Tout comme Ferenc Liszt, à un certain moment, Charles Gounod se fait appeler «abbé». Durant l'hiver 1847/48 il porte la soutane, tout en suivant des cours au Séminaire des Carmes et en assurant les fonctions de maître de chapelle en l'église des Missions à Paris.

Après quelque temps le compositeur abandonne son projet de devenir prêtre et préfère devenir un grand compositeur. Cela ne l'empêche nullement d'enrichir le répertoire de musique religieuse, notamment avec pas moins de seize messes. Signalons au passage qu'il a composé une *Messe à la Mémoire de Jeanne d'Arc* pour chœurs, solistes, orgue et 11 cuivres, ainsi qu'un *Hymne à Sainte-Cécile* pour 14 instruments à vent, timbales et harpe. Ces œuvres n'ont pas encore bénéficié d'un enregistrement...

La *Messe Solennelle de Sainte-Cécile* a été exécutée pour la première fois par l'Association des Artistes Musiciens le 22 novembre 1855 en l'Église Saint-Eustache à Paris. L'orchestration est un peu surprenante car nous y trouvons, en plus des cordes, une petite flûte, deux grandes flûtes, deux hautbois, deux clarinettes, quatre bassons, quatre cors, deux trompettes, trois trombones, deux cornets, timbales, grosse caisse, un orgue et six harpes.

Le compositeur a également fait appel à trois solistes, une soprano, un ténor et une basse. Les prestations de Chantal Studer, soprano, Christian Mehn, ténor et François Keller, basse sont remarquables.

Cette *Messe* utilise le texte officiel de la messe romaine et elle comprend toutes les parties classiques de l'ordinaire de la messe. Le *Kyrie* comprend un beau dialogue entre les trois solistes et les chœurs. Le *Gloria* s'avère être un véritable chant de louange. Le *Credo* est une véritable

profession de foi. Ce qui ne correspond pas aux exigences de la liturgie traditionnelle est l'*Offertoire*, une très belle page orchestrale. Il s'agit d'un adagio composé à l'origine pour flûte, hautbois, clarinette, quatre bassons, deux cors et les cordes avec sourdine. Une transcription pour orchestre d'harmonie paraît donc plutôt évidente. Cet *Offertoire*, dans sa transcription d'Alin Delmotte, peut être utilisé pour n'importe quelle cérémonie à caractère religieux.

Puis vient le *Sanctus* où une partie importante est réservée à l'orchestre (d'harmonie). Le *Benedictus* est chanté par la soprano, puis repris par les chœurs qui chantent le *Hosanna* a capella. L'*Agnus Dei* permet aux solistes, aux chœurs et à l'orchestre de s'exprimer en toute plénitude. Pour terminer cette messe, Gounod a composé un *Domine salvum*, une prière récitée, à l'époque en France, à la fin de la messe. Le *Domine, salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem et exaudi nos qui invocaverimus Te* est une prière qui demande au Seigneur de protéger les autorités et plus spécialement l'Empereur Napoléon III. Cette triple invocation comprend trois parties: Prière de l'Église, Prière de l'Armée et Prière de la Nation. Gounod se permet une petite fantaisie en faisant chanter cette invocation trois fois de suite d'un rythme différent.

Cette musique est d'une très grande beauté et devrait plaire à tous les mélomanes. Il faut souligner qu'il s'agit d'enregistrements en public, réalisés en Alsace en novembre et décembre 1994. Le mérite des exécutants en est d'autant plus grand et la spontanéité n'a pas non seulement son charme, mais elle augmente la tension dramatique de l'exécution qu'une pareille œuvre demande. Les membres du Chœur des Rives de la Thur, de la Société Chorale 1857 de Haguenau, de la Chorale Sainte-Cécile de Holtzheim et de l'Ensemble Vocalis d'Oberhausbergen, ainsi que les solistes et les quatre-vingts musiciens de l'harmonie méritent toutes nos félicitations. Maestro Alin Delmotte a encore fait du beau travail. Ce disque est non seulement une belle exécution modèle pour les nombreuses sociétés d'amateurs mais il est également fort agréable à écouter.

© CARNIVAL. Compositions de Hardy Merte. Ad Hoc Wind Orchestra. Direction: Hardy Mertens et Gerhard Sporken.

Références: ES 47.209 CD. A commander chez Hafabra Music, Village, 84 B-3790 Fourons, Belgique. Tél: 00 32 41 81 23 28. Fax: 00 32 41 81 23 52.



Ce disque compact est une production des Éditions belges Hafabra Music, dirigées par Louis Martinus, et situées à Fourons, au carrefour du pays liégeois, des cantons germanophones de l'est de la Belgique, du Limbourg flamand et du Limbourg néerlandais. Après une expérience moins heureuse avec un orchestre professionnel, l'éditeur a fait appel à un orchestre d'harmonie constitué à l'occasion de cet enregistrement. Cet orchestre appelé tout simplement «Ad Hoc Wind Orchestra» est composé de musiciens professionnels habitant cette région et de professeurs et d'élèves du Conservatoire royal de Liège. Le compositeur néerlandais Hardy Mertens a été invité à diriger ses œuvres, il a été assisté de Gerhard Sporken.

Hardy Mertens est né en 1960 à Nieuwenhagen au Limbourg néerlandais. Tout gamin il devient membre de l'harmonie locale et y joue de la clarinette, du saxophone et de la percussion. Après avoir terminé l'enseignement secondaire, il étudie la musicologie avec le professeur Marinus Flothuis à l'Université d'Utrecht, tout en étudiant la composition avec Hans Kox et la direction d'orchestre à vent avec Gerrit Fokkema au Conservatoire de la même ville. Il dirige plusieurs orchestres d'harmonie, et depuis 1988, il est directeur-adjoint du célèbre orchestre d'harmonie des usines Philips à Eindhoven. Il est souvent

invité à diriger à l'étranger, notamment en Israël et à Singapour.

Son catalogue d'œuvres pour orchestre à vent (harmonies, fanfares et brassbands) est impressionnant et il a déjà été invité plusieurs fois à composer une œuvre imposée au concours mondial de Kerkrade. L'Orchestre royal militaire K.M.K. lui a déjà consacré un disque compact entier. Le présent enregistrement propose des œuvres anciennes et nouvelles, éditées depuis peu de temps par les Éditions Hafabra Music.

La marche *Philips Centennial March* a été composée pour le centenaire de la firme Philips en 1993. L'un des thèmes de cette marche de style marche de concert américaine, a été emprunté à sa composition *Pushing the Limits* qui avait été écrite à l'occasion du 80ème anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie Philips de Eindhoven. *The Heavenly Flute Player and the Dragon King* (Le flûtiste céleste et le Roi Dragon) est une composition en deux parties, écrite à la demande du Ministère de la Culture de Singapour comme œuvre imposée pour le concours national de 1995.

Cette œuvre utilise deux chants traditionnels chinois et est basée sur un conte de fée également chinois. Le joueur de flûte joue divinement et charme aussi bien les animaux que les humains. Le Roi Dragon l'invite à son château et lui demande de devenir le professeur de son fils. Une fois la formation du fils complétée, le joueur de flûte veut à nouveau parcourir le monde. En guise de remerciements il reçoit un manteau avec des ailes et un panier de victuilles qui ne se vide jamais. Le pasodoble *Arnoldo*, écrit en 3/4, est dédié à l'ancien manager de l'harmonie Philips, Noud van Stekelenborg, un grand amateur de musique d'harmonie espagnole. Mertens y a quand même introduit quelques éléments de sa région natale limbourgeoise, comme l'usage prépondérant des barytons. Le morceau lyrique *Aphrodite* est en fait une version raccourcie du deuxième mouvement du *Concerto pour clarinette et orchestre d'harmonie*, opus 137, datant de 1986 (les autres mouvements sont intitulés *Circe* et *Medusa*).

Cette musique romantique est d'une structure très simple et laisse une grande responsabilité au soliste dont l'interprétation détermine le caractère du morceau. Alain Bonet, clarinette solo à l'Opéra de Liège, en donne une merveilleuse interprétation. *Kyklades* est le nom d'une suite qui comprend cinq portraits d'îles appartenant au groupe des îles grecques, les Cyclades. Paros est connue pour son ambiance touristique, Syros abrite la capitale des Cyclades, tandis que Mykonos est l'île «dans le vent» pour les jeunes touristes. Naxos est une petite merveille de la nature, le voyage se termine à Santorini, animée par les soirées dansantes. *Romario* est une petite pièce légère, écrite en hommage à l'idole du football Romario. Il s'agit d'un mélange de poivrons espagnols et de graines de café brésiliennes, le tout successivement présenté sous forme d'une marche, d'une valse, d'une biguine et d'une salsa, sans oublier l'allusion à «Brazil». Ce morceau a été créé au stade de Barcelone, sous la direction du compositeur. *Jordons' Gum Chewers* (Les mâcheurs de chewing-gum de Jordon) est une composition qui rend hommage aux libérateurs de la ville de Sittard en 1944. Sous le commandement du Capitaine Jordons, la Division américaine «Hell on Wheels» (Les Diabes roulants) repoussèrent les Allemands. Les articles de journaux de l'époque mentionnent l'étonnement des habitants de Sittard de voir leurs libérateurs mâcher sans arrêt. Seul le final a été enregistré.

Louis Martinus a rassemblé et arrangé une dizaine de thèmes romantiques extraits des œuvres de Hardy Mertens et il a nommé cette suite *Ten Romantic Moods*. La sixième partie, extraite de *The Eighteen Levels of Hell* (Les dix étapes de l'enfer), et la dixième partie, extraite de *Cantico di Frate Sole* (L'Ode au Soleil de Saint-François) ont été enregistrées. Elles démontrent, une fois de plus, que Hardy Mertens est passé maître dans l'art d'écrire de belles phrases mélodiques qui touchent le cœur des musiciens et des auditeurs. *Ollie goes bananas* est une composition qui prouve amplement que Mertens a un grand sens de l'humour. Ollie est le nom du chien de la compagne du

compositeur. Le titre signifie Ollie perd la tête; cette composition caractéristique donne l'occasion au compositeur d'aboyer et d'éternuer, ce que l'on n'entend que rarement, de la part d'un compositeur. La marche de style autrichien *Helmut Rainer Marsch* est un hommage à cet architecte autrichien qui fut un grand mécène des orchestres à vent.

Le dernier morceau enregistré *Carnival* a donné son nom au présent enregistrement. Il s'agit du cinquième et dernier mouvement de la deuxième symphonie de Mertens, intitulée *Revelations*. Dans cette symphonie, pour mezzo-soprano, chœur d'hommes et orchestre d'harmonie, son opus 153, composée en 1989, Mertens a voulu exprimer le caractère d'un limbourgeois. Lors du carnaval annuel, l'un des piliers de la vie sociale au Limbourg, le caractère joyeux des gens s'extériorise davantage. Or, il permet également d'oublier les problèmes et ... de se cacher derrière un masque; donc le compositeur se permet également une certaine critique sociale. Le compositeur néerlandais Hardy Mertens mérite vraiment d'être connu en France.

Les musiciens belges servent magistralement bien sa musique, enregistrée après seulement une journée de répétitions. Voici un disque compact fort agréable à écouter et une petite mine d'or quant au renouvellement du répertoire.

© BANJA LUKA. Tokyo Kosei Wind Orchestra. Direction: Jan de Haan.

Références: De Haske Records - Festival Series 18 DHR 2.018-3. Ce disque peut être obtenu aux Editions De Haske: De Haske Records, boîte postale 744 à NL 8440 AS Heerenveen, Pays-Bas.

Nos lecteurs connaissent certainement l'orchestre d'harmonie japonais réputé, fondé en 1960 au sein de l'organisation bouddhique Rissho Kosei-Kai, le fameux Tokyo Kosei Wind Orchestra, communément appelé Tokwo. Cet orchestre compte 45 musiciens et a la salle «Fumon Hall» comme port d'attache. Le Tokwo se produit depuis 1962 à Tokyo et dans toutes les grandes villes japonaises et depuis quelques années également à l'étranger (notamment aux Pays-Bas et en Suisse). Il a acquis une ré-

putation mondiale et est généralement considéré comme l'un des tout meilleurs orchestres d'harmonie au monde. Son chef permanent est toujours Frederick Fennell, le doyen des grands chefs dans le monde des orchestres à vent. Le Tokwo a déjà produit une série impressionnante de disques compacts sous son propre label, souvent avec des chefs invités (dont Arnald Gabriel, Robert Jager, Philip Sparke, Alfred Reed, Jan Van der Roost pour n'en citer que quelques-uns) ou des solistes de marque (tel le clarinetiste français Guy Dangain). Le compositeur, éditeur et chef d'orchestre néerlandais Jan de Haan avait déjà été invité à diriger l'enregistrement d'un CD de Tokwo, intitulé *Spartacus* - référence KOCD 3901 (en vente chez Corelia!). Cette fois, il a directement engagé l'orchestre pour faire un enregistrement de quelques unes des nouvelles œuvres parues aux Éditions De Haske, à Heerenveen, dont il est le fondateur et le propriétaire. Il s'agit donc d'un disque d'éditeur avec toutes les limitations de répertoire que cela implique. Jan de Haan est né le 29 juillet 1951, à Warns aux Pays-Bas. Dès son plus jeune âge, il étudie la musique et devient tromboniste. A l'âge de 17 ans il commence à diriger des orchestres à vent. Il a étudié le trombone et la pédagogie musicale à l'Académie de Leeuwarden et puis il a obtenu son diplôme de chef d'orchestre au Conservatoire d'Utrecht en 1976, son professeur étant Henk van Lijnschooten. De 1974 à 1994 il a dirigé le brass band «Soli Deo Gloria» qui a remporté de nombreux succès aux Pays-Bas et à l'étranger. En 1983 il fonde les Éditions De Haske, à Heerenveen. De 1978 à 1989, Jan de Haan a également travaillé comme producteur pour la radio et la télévision néerlandaises. Depuis quelques années, il se consacre uniquement à la composition (son catalogue comprend au-delà de 100 compositions) et à la direction de sa firme. Il est régulièrement invité à diriger de grands orchestres à vent aux États-Unis, au Japon, en Grande Bretagne et il a dirigé tous les orchestres militaires néerlandais. Le présent enregistrement débute par l'une de ses compositions *Overture to a New Age* (Ouverture pour une nouvelle époque), composée en 1995 à l'oc-

casion du centenaire de la Fédération chrétienne (protestante) des Sociétés de musique de la Province de Frise. Il va de soi que cette ouverture a un caractère de fête et qu'elle est plutôt rythmée puisqu'elle veut être le présage d'une ère nouvelle. Jan de Haan a composé *Banja Luka* en 1995, à l'occasion d'un Festival international consacré au cor d'harmonie à Leeuwarden aux Pays-Bas. Il s'agit d'une évocation, ou plutôt des impressions causées par la guerre civile en ex-Yougoslavie. Ce thème n'est qu'un prétexte pour évoquer des sentiments, assez imprécis à notre avis, et toute relation avec la tragédie de ce pays des Balkans nous semble plutôt fortuite. Néanmoins la composition est très intéressante, même en faisant abstraction du titre (ce qui est à conseiller).

Le compositeur belge Jan Van der Roost, né à Duffel en 1956 s'est taillé une solide réputation mondiale dans le domaine des orchestres à vent, bien qu'il soit également très actif dans d'autres domaines de composition et qu'il écrive également de la musique de chambre, de la musique pour orchestre symphonique, ainsi que des compositions vocales. Après avoir étudié le trombone à l'Institut Lemmens à Louvain il a complété ses études aux Conservatoires royaux de Gand et d'Anvers. Il a obtenu de nombreux prix de composition et ne travaille plus que sur commande.

Il dirige actuellement le brass band «Midden Brabant» et l'orchestre d'harmonie de l'Institut Lemmens où il enseigne la fugue et le contrepoint depuis 1983. Sa marche de concert *Arsenal* a été écrite pour le 50^e anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de l'Arsenal des Chemins de Fer Belges. *Toccata Festiva* est une œuvre que Van der Roost a composée pour les championnats de brass band aux Pays-Bas en 1994; un an plus tard, il a fait cette version pour orchestre d'harmonie. Une toccata est un morceau de virtuosité pour instrument à clavier(s), basée sur l'improvisation tout en ayant une structure organisée. Ces éléments caractéristiques ont été utilisés par le compositeur dans cette toccata en trois parties (deux mouvements rapides concernant un mouvement lent). C'est toujours une bonne idée, du moins nous en sommes personnelle-

ment persuadés, de varier le nouveau répertoire (souvent limité à un style plus ou moins analogue) en introduisant une nouvelle transcription. Les sociétés demandent toujours de nouvelles transcriptions et il ne pourrait y avoir d'objections quand elles sont bien écrites.

Le grand compositeur américain Jim Curnow, né à Port Huron au Michigan le 17 avril 1943, se montre également un arrangeur de grand talent. En tant que chef d'orchestre à l'Université d'Illinois, il a compris l'impact des grandes transcriptions sur le répertoire des (grands) orchestres d'harmonie. Le choix du *Final* de la *Deuxième Symphonie*, opus 17 de Tchaïkovsky, dite la *Petite Sym-*



phonie Russe, nous semble excellent. Hormis un petit arrangement de Peter Parkes, enregistré il y a plus de vingt ans par la Musique des Grenadiers de la Garde de Londres, voici la première version harmonie intégrale de ce mouvement de symphonie. Pour cette symphonie, écrite en 1872/73 et créée à Moscou en 1873, Piotr Illitch Tchaïkovsky (1840-1893) s'est inspiré de chants russes (dont la célèbre *Chanson de la Volga*) et cette symphonie suit le patron de l'*Eroïca* de Ludwig van Beethoven. Le thème du final est celui de la chanson *La grue*. L'arrangement est fort bien écrit et cette musique se prête fort bien à la transcription. Faut-il encore souligner l'excellente interprétation de cet orchestre remarquable? Les qualités exceptionnelles du chef Jan de Haan ont également déjà été prouvées de nombreuses fois.

Voici donc un enregistrement qui pourrait inspirer les sociétés toujours en quête d'un renouvellement de répertoire.

© CLASSIQUES

Les CD de Jean Malraye

SYMPHONIQUE

© **FRANCK** : *Symphonie en ré min., Les Djinns, Variations symphoniques.* Danielle Laval, p. Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine, dir. Alain Lombard.

1 CD Auvidis Valois V 4764. Enr. num. 1995.



Le bel orchestre a du souffle dans la *Symphonie*. Un bon équilibre entre lui et la soliste, habile virtuose, dans les *Variations* qui pourraient toutefois bénéficier de plus d'envoie, d'accents et de contrastes. et dans les curieux *Djinns* qui n'ont vraiment que peu à voir avec le poème de Victor Hugo...

© **PRAETORIUS** : *Dances de Terpsichore. Ensemble Musica Antiqua de Toulon, dir. Christian Mendoze.*

1 CD Pierre Vérany PV 730067. Enr. num. 1990.

Il semble, selon la notice, qu'en fait l'auteur de ces bransles, courantes, gavottes, pavanés, bourrées, voltes, etc., soit Caroubel, violoniste d'Henri III, Praetorius en ayant après

sa mort réalisé une anthologie en 1612. Joués ici par des flûtes à bec, cromornes, cornemuses, violes, théorbes, dulcianses, il s'en dégage le charme des sonorités archaïques, en une séduisante variété de rythmes et de sonorités.

© MAHLER : *Symphonie n°1, «Titan», en ré.* Orchestre Symphonique d'État de Russie, dir. Evgny Svetlanov.

1 CD Le Chant du Monde Saison Russe
RUS 288 123. Enr. num. 1992.

Svetlanov peut donner la mesure de son sens des coloris et de l'expression, atteignant son paroxysme dans le dernier mouvement.

© SCHUMANN : *Symphonie n°3 «Rhénane», en mi bémol.* Orchestre Philharmonique Tchèque, dir. Antonio Pedrotti. *Symphonie n°1, «Le Printemps», en si bémol.* Orchestre Symphonique de la Radio de Prague, dir. Vaclav Smetacek.

1 CD Praga PR 250 096. Enr. 1971.

Elève de Respighi, Pedrotti fut directeur du Conservatoire de Trente. C'est un des intérêts de ce CD d'archives de nous le faire connaître. Interprétations efficaces, conformes à l'esprit schumannien.

MUSIQUE DE CHAMBRE ET INSTRUMENTS SOLISTES

© SCHUBERT : *Quatuors en mi bémol, op.125, n°1; «Rosamunde» en la min., op. 29, n°13.* Quatuor Mosaïques.

1 CD Auvidis Astrée F 8580. Enr. num. 1995.

Deux œuvres maîtresses du répertoire des quatuors à cordes, écrits l'un à 16 ans, avec bien des marques d'originalité, notamment dans le scherzo, l'autre à 27, empruntant à sa musique de scène de *Rosamunde*, puis, dans le 3^e mouvement, à son propre lied «Les Dieux de la Grèce», d'après Schiller, propice à la méditation (*Beau Monde, où es-tu ?*), le tout, excellemment rendu par les quatre compères de Mosaïques, dans une

belle unité sonore, avec des archets souples, bien en accord avec l'art de Schubert fait de finesse et de tendresse.



© MOZART : *Divertimento n°11 en ré, K.251 «Nannerl-septett»; Quatuor en fa avec hautbois K.370; Adagio en ut avec cor anglais K.580a; Quintette avec cor en mi bém. K.407.* Czech Nonet, Prazak Quartet.

1 CD Praga PR 250 095. Enr. num. 1995.

Jubilation du 1^{er} mouvement du *K.251*, avec un rondeau rythmé et léger, beau son du hautbois, excellent délié du cor dans le *K.407*, un bon spécimen du répertoire de musique de chambre avec vents du divin Mozart.

© VIVALDI : *Les Quatre Saisons.* Adaptation pour 5 flûtes à bec de J. van Goethem. Marion Verbruggen et the Flanders Recorder Quartet.

1 CD Harmonia Mundi 907153. Enr. num. 1994.

Cette appropriation de l'œuvre célèbre du Prêtre Roux par ces 5 flûtes babillardes et volubiles est remarquable par la qualité sonore, la virtuosité suprême, la précision absolue de la mise en place et de la justesse. Ajoutez-y la magie que dégage le charme particulier d'un instrument dont l'origine remonte à la nuit des temps.

© MARTINU : *Musique de Chambre. Quatuor à cordes n°7, H.314. Quatuor pour clarinette, cor, vc. et tambourin, H.139. Quatuor pour hautbois, v., vc. et piano, H.315.*

Mazurka-Notturmo pour hautbois, 2 v. et vc., H.325. Nonetto, H.374. Prazak Quartet, Czech Nonet.

1 CD Praga PR 250097. Enr. num. 1995-96.

Martinu est à la fois proche de nous (il fut élève de Roussel) et attaché à son héritage national qui marque en particulier le *Nonetto*, empreint de musique populaire tchèque. Moderniste tempéré, Martinu sait faire chanter les instruments comme des voix dans les mouvements lents, inventer d'habiles modulations, voire de brusques changements de tonalité. Le *Quatuor avec tambourin* démontre, sous l'influence évidente du Stravinsky de *L'histoire du soldat*, un sens de la caricature. Le burlesque se retrouve en outre dans le poco allegro du *H.315*. Un bon CD.

© SONATES ROMANTIQUES : Franck. *Sonate violon-piano en la.* Magnard. *Sonate violon-piano en sol op. 13.* Monique Frasca-Colombier, v., Michelle Langot, p.

1 CD Pierre Vérany PV 730068. Enr. num. 1996.

Magnard appartient à cette importante cohorte de compositeurs français négligés par leur pays. Il y a chez lui bien des qualités de mélodiste, des recherches de modulations audacieuses, de l'expression. Le violon de Monique Frasca-Colombier, féminin et comme languide dans les mouvements lents, en contraste avec le piano assez autoritaire, devient plus ardent dans les passages rapides.

© SCHULHOFF Ervin (1894-1942): MUSIQUE DE CHAMBRE. *Sonate violon-piano n°2. Sonate pour violon seul. Duo violon-violoncelle. Partita pour piano. Quintette à cordes n°1.* Jiri Tomasek, A. Novak, v., V. Bernasek, vc., J. Ruzicka, B. Krajny, piano; Quatuor Talich.

1 CD Praga PR 255 006. Enr. num. 1992 (Quatuor), 1973 à 84.

Mort interné à Wülzburg, près de Weissenburg, Schulhoff, héritier de Janacek, quelque peu bartokien, a laissé une musique fortement nourrie de tradition populaire et d'exotisme (la *Partita* compte 8 courtes pièces: Fox, Jazz-like, Tango-rag, Tempo di fox à la Hawaï, Boston, Tempo di rag, Tango, Shimmy-jazz),

à l'instar de Milhaud qu'il admirait. Beaucoup d'invention, science du contrepoint, excellentes interprétations, un très bon disque.

© **CARILLONS LÉGENDAIRES DE ROSTOV.**

1 CD Pierre Vérany PV 796063. Enr. num. 1992.

Il y a quelque ambition à vouloir restituer la musique carillonesque par le CD, tant il faut aux cloches l'ambiance sonore des grands espaces. Le carillon de la Cathédrale Uspensky requiert plusieurs musiciens (une des cloches pèse 32 tonnes et son battant plus d'une tonne et demi). Un bon CD documentaire.

© **RACHMANINOV : 6 Moments musicaux op. 16. 13 Transcriptions. Polka V.R. Alexander Guindin, piano.**

1 CD Le Chant du Monde Saison Russe RUS 288 122. Enr. num 1995.

Retenez le nom de Guindin, 19 ans. Prix du Concours Tchaïkovsky à 17 ans, il possède une technique éblouissante, lui permettant un remarquable contrôle du toucher, des attaques musclées aussi bien que de translucides liquidités dans les pianissimi, une grande légèreté dans les staccatos. Les transcriptions de Rachmaninov sont célèbres : *Partita pour violon en mi*, *Muet de l'Arlésienne*, *Scherzo du Songe d'une Nuit d'été* de Mendelssohn, *Vol du Bourdon* de Rimsky-Korsakov (étincelant). Un grand pianiste.

© **DOWLAND : Œuvre complet pour luth, vol. 2. Paul O'Dette.**

1 CD Harmonia Mundi 907161. Enr. num. 1994.

10 pages très documentées, signées Robert Spencer et Paul O'Dette, ne sont pas le moindre agrément de ce CD, fidèle à l'admirable compositeur britannique.

MUSIQUE SACRÉE

© **LAUDARIO DI CORTONA : Un mystère du XIII^e siècle. Ensemble Organum - Marcel Pérès.**

1 CD Harmonia Mundi 901582. Enr. num. 1995.

Ces scènes de la vie du Christ, en dialecte toscan ombrien, comptent 7 *Laudes* extraites des 46 pièces du *Laudario de Cortona*, alternées avec des hymnes et motets. Il y a là une rusticité primitive, soulignée par le recours à des voix corsés spécialistes du «recto tono».

© **GOOSTY PSALMES : 23 Psalmodies anglo-américaines de 1550 à 1800. His Majestie's Clerkes, dir. Paul Hillier.**

1 CD Harmonia Mundi 907128. Enr. num. 1994.

Ces chants en langue vulgaire sont le fruit de la Réforme, et se répartissent en «plain tunes», à l'écriture verticale, et «fuging tunes», plus contrapuntiques. Jolies voix justes, belle musicalité.

CONCERTOS

© **BACH : Concertos pour violon en la min, en mi, en sol. Concerto pour hautbois, et violon en ut min. Viktoria Mullova, v; François Leleux, hautb. The Mullova Ensemble.**

1 CD Philips 446 675-2. Enr. num. 1995.

Interprète des grands concertos romantiques, Viktoria se fait ici humble, se fondant dans son ensemble réduit au quintette à cordes, plus le clavecin, plus le hautbois et le basson pour la dernière œuvre. C'est très classique et sobre.

Viktoria Mullova. ©Philips/A. Marcotulli



OPÉRA

© **GLUCK. Orphée et Eurydice (version Berlioz). Jennifer Larmore, contralto, Dawn Upshaw, Alison Hagley, sop. Chœur et Orchestre de l'Opéra de San Francisco, dir. Donald Runnicles.**

2 CD Teldec 4509-98418-2. Enr. num. 1995.

Bon mouvement général, encore qu'un Solti a trouvé naguère dans la célèbre partition des accents plus dramatiques. Ne discutons pas le choix de la version contralto féminin du rôle d'Orphée, quasiment obligée chez les anglosaxons depuis

Dawn Upshaw ©Warner/D. Feingold



Kathleen Ferrier, mais qui, s'il a (peut-être...) le mérite de «coller» au caractère mythique du personnage, possède à mon avis moins d'efficacité dramatique dans plusieurs pages, comme «Quel nouveau ciel» qui se situe alors dans le registre grave, tandis que la version ténor, chantée dans l'aigu, exprime beaucoup mieux le «climat» des Champs-Élysées. De même «Laissezvous toucher par mes pleurs», ou le duo Orphée-Eurydice (rappelons-nous la version de Paris-1974 si merveilleusement chantée par Gedda sans crainte du contre-ré en voix de poitrine). Telle quelle, la présente édition est très soignée, Jennifer Larmore est superbe. Mlle Upshaw chante bien, mais on peut

préférer en Eurydice un soprano plus lyrique. L'Amour de Mlle Hagley est charmant. On n'aura pas fini de gloser sur le traitement des appoggiatures et l'air ébouriffant «Amour, viens rendre à mon âme», rendu célèbre par Pauline Viardot, avec ses vocalises et la fameuse cadence dont elle serait l'auteur, air magistralement chanté ici. Très bons, l'orchestre et les chœurs.

© Signalons, chez Philips, un CD : *Musiques pour votre mariage*, compilation de célébrités «incontournables». *Marche nuptiale* de Mendelssohn, *Ave Maria* de Gounod, *Ave Verum* de Mozart, *Alleluia du Messie*, etc... En tout 19 pièces, d'une *Toccata* de Frescobaldi à celle de Widor.

Par de grands interprètes (Maurice André, Elly Heynis, Cochereau, etc...). Avec, en prime, «Le Guide de votre mariage».

(1 CD Philips 454603-2).

ÉDITION MUSICALE

 **16 Thèmes classiques arrangés pour flûte et guitare,**
par Jacques Gillet.

Éditions Henri Lemoine, Paris.

Jacques Gillet, 1^{er} Prix de flûte au Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire national de Région de Caen, après avoir fait carrière à l'Opéra de Nice (flûte solo) et à la Garde Républicaine, s'est attaché à mettre à la disposition des jeunes instrumentistes de grands «standards», comme on dit en langage de variétés, par exemple l'intermezzo

de l'*Arlésienne*, l'*Humoresque* de Dvorak, la *Chanson de printemps* de Mendelssohn, l'*Air de Chérubin*, des *Noces*, ou la *Rêverie* de Schumann, avec un accompagnement de guitare.

Ces arrangements sont intelligemment choisis et adaptés pour les instruments, et l'édition est d'une remarquable qualité technique.

Anniversaire

Anniversaire

© HENRI DUTILLEUX : *Symphonies n°1 et 2*, Orchestre de Paris dir. D. Barenboim. *Mystère de l'instant*, Collegium Musicum dir. P. Sacher. *Métaboles*, *La Nuit étoilée*, Orchestre National de France dir. Rostropovich. *Les Citations*, M. Bourgue, hautb., Huguette Dreyfus, clav., B. Cazauran, cb., B. Bolet, perc. *Sonate piano*, Geneviève Joy. *Figures de résonances*, G. Joy et H. Dutilleux, p. *3 Préludes*, G. Joy. *3 Strophes sur le nom de Sacher*, David Geringas, vc. *AAinsi la Nuit*, Quatuor Sine Nomine. *2 Sonnets de Jean Cassou*, Gilles Cachemaille, bar., H. Dutilleux, p.

3CD Erato 0630-14068-2. Enr. num. 1987 à 93.

(sauf *Métaboles*: analogique 1982).

Les 80 ans de Dutilleux, dont l'art est dans la lignée des grands comme Debussy, Ravel, Bartok ou Britten, et qui ont une telle puissance créatrice, qu'ils puissent en eux-mêmes (sans nul besoin de référence à tel ou tel, sans aucune auto-censure, non plus, dans le cas où ces références existeraient), les sources de leurs trouvailles. Certes on ne peut manquer de songer à Ravel, tant sont riches la substance et la manière, notamment quant à l'orchestration. Barenboim fait un sort heureux aux symphonies (étincelant, le scherzo de la 1^{ère}!). P. Sacher est, d'évidence, le mieux habilité à interpréter le «Mystère» (1989), à lui dédié, modèle de «musique contemporaine», comme *Métabole* ou *La nuit étoilée*. Geneviève Joy est Madame Dutilleux. Si l'on ajoute que le compositeur a lui-même présidé à plusieurs des enregistrements, il s'agit donc d'un extraordinaire coffret de référence pour un des plus grands créateurs de musique du XX^e siècle.

FESTIVALS			
15 mai au 14 juillet 1996	Tours (37)	Festival permanent, Jardin des Prebendes	M. Soufflet, tél. : 47 50 13 26
5,6,7 juillet 1996	Pontcharra s/Turdine (69)	Festival du groupement des 3 vallées	M. Patay, Féd. musicale du Rhône, tél. : 78 95 08 96
7 juillet 1996	St Trivier de Courtes (01)	Festival du Groupement Bresse-Revermont	M. M. Chagnard, les Aïes, 01560 Courtes, tél. : 74 30 78 36
14 et 15 septembre 96	Mont St Martin (54)	8e Festival international de Musique	La St Martinoise, Mme François, 13 bis, rue du Pont d'Oye, 54870 Montigny/Chiers, tél. : 82 44 91 78
22 septembre 1996	L'Hôpital (57)	Festival international de chant (pour les 90e ans de la Chorale orphéon - harmonie)	Chorale orphéon-Harmonie, M. G. Lagrange, 49 rue Lyautey, 57490 L'Hôpital
5 et 6 octobre 1996	Ottange (57)	Festival international de musique	Orch. d'hnice de la ville d'Ottange, M. Aveline, 27 rue de la Liberté, 57710 Tressange, tél. : 82 91 02 52
13 octobre 1996	Fère-Champenoise (51)	Rencontres régionales musicales	Féd. Champagne Ardennes, Mlle Harbulot, 2 rue Jambon, 08110 Carignan, tél. : 24 22 02 34
19 octobre 1996	Montagny (42)	Festival groupement Rhins-Trambouze	M. Prajoux, F.M.Rhône, tél. : 74 64 05 71.
CONCOURS			
7 et 8 juillet 1996	Thonon-les-Bains (74)	Concours national pour orchestres harmonies fanfares, toutes divisions	M. Michel Mermin, route de Commerlinges, 74200 Allinges, tél. : 50 71 76 65.
27 octobre 1996	Villeneuve d'Ascq (59)	Concours national pour chorales et symphonies	F.R.S.M. 59/62, 121 rue Barthélémy Delespaul, 59000 Lille
1 mai 1997	Ruoms (07)	Journées des jeunes musiciens ardéchois, Concours d'orchestre juniors	Fédération musicale de l'Ardèche, 07120 Ruoms
du 9 au 10 mai 1997	Aix les Bains (73)	Concours international d'harmonie (C.I.S.M.)	C.M.F., 103 bld de Magenta, 75010 Paris, tél. : (1) 48 78 39 42.
18 mai 1997	Ancenis (44)	Concours national pour orchestres d'harmonie	Mme M. Prévot, 6 rue Hortense Tanvet, 44150 Ancenis, tél. 40 98 87 21 (dom.) / 40 83 87 02 (trav.)
1 juin 1997	Oyonnax (01)	4e Concours national pour orch.d'harmonie (pour divisions 1ere, sup., excell. et honneur)	Bernard Guyennon, C.N.M., centre culturel, place Pompidou, 01100 Oyonnax, tél. : 74 81 96 90.
29 juin 1997	Les Karellis (73)	Concours national de chant choral	Fédération musicale de Savoie, 96 rue du Nivolet, 73000 Chambéry, tél./Fax. : 79 62 51 05

CONGRES

13 octobre 1996	Serrières (07)	Assemblée générale	Fédération musicale de l'Ardèche, 07120 Ruoms
27 octobre 1996	Langeais (37)	Congrès de l'UDESMA 37	M. Aubert, tél. : 47 52 12 20
27 octobre 1996	Montigny les Metz (57)	Congrès ordinaire de la fédération des sociétés musicales de Moselle, Meurthe et Moselle et Meuse	M. J.-Marie Georgin, président, 23 rue Mozart, 57320 Bouzonville, tél. : 87 78 52 83
3 et 4 mai 1997	Ruoms (07)	Congrès fédération musicale Rhône-Alpes	Fédération musicale de l'Ardèche, 07120 Ruoms

STAGES

du 30 juin au 6 juillet 1996	Cublize (69)	stage d'orchestre, colonie musicale 9-14 ans	Fédération musicale du Rhône, 235 rue Vendôme, 69003 Lyon, tél. : 78 95 08 96
du 6 au 13 juillet 1996	Les Karellis (73)	Stage de formation et de réalisation chorale : technique vocale, pédagogie de la voix, direction de chœurs	M. Robert Combaz, Fédération musicale de Savoie, 96 rue du Nivolet, 73000 Chambéry, tél. : 79 62 51 05
du 15 au 27 juillet 1996	Savigny (69)	stage de direction	Fédération musicale du Rhône, 235 rue Vendôme, 69003 Lyon, tél. : 78 95 08 96
du 3 au 18 août 1996	Uzes (30)	Stages : orch. d'harmonie (9-17 ans, 2ans prat.min), piano (9-17 ans, niv. fin 1er cyc.)	ASPAM, 10 rue des canaries, 30700 Uzes, tél. : 66 03 04 03
du 10 au 18 août 1996	Uzes (30)	Stage direction orchestre (à partir de 16ans, niv. elem. 2, fin 2e cycle)	ASPAM, 10 rue des canaries, 30700 Uzes, tél. : 66 03 04 03
du 17 au 25 août 1996	Coucouron (07)	Stage de perfectionnement instrumental (prép.)	F.M. Ardèche, A. Rosier, Cité Bellerive, 07340 Serrières, tél. 75 34 01 52
22 au 31 août 1996	Charolles (71)	Stage pour inst. à vents, perc., chant choral, indiv., mus. de chambre, orch. de IM2 à Moyen	R. Remandet, 27 av. Niepce, 71100 Chalon S/Saône, tél.: 85 48 89 87
du 25 au 31 août 1996	Premanon (39)	Stage instrumental (P1 à DFE, pour tous bois et cuivres)	M. Mole, 71 rue St Dizier, 54000 Nancy.
du 26 au 31 août 1996	Aubrac (12)	Stage de l'orchestre d'harmonie Junior de l'Aveyron	Serge Hugonnet, 1 rue des acacias, 12100 Villefranche de Rouergue, tél. : 65 45 35 16
du 26 au 31 août 1996	Bar/aube (10)	Stage direction orchestre , et de perfec. instr.l sur instr. harmonie	Mlle Harbulot, 2 rue Jambon, 08110 Carignan, tél./fax: 24 22 02 34
du 26 au 31 août 1996	Brachay (52)	Stage pour instruments de batteries-fanfars	Mlle Harbulot, 2 rue Jambon, 08110 Carignan, tél./fax.: 24 22 02 34
du 20 octobre 1996	Sédan (08)	Stage choral pour tous choristes (FMA, région et rég.voisines)	Mlle Harbulot, 2 rue Jambon, 08110 Carignan, tél./fax.: 24 22 02 34

BUFFET CRAMPON



L'instrument de tous les succès



5, rue Maurice Berteaux F-78200 Mantes-la-Ville Tél. (1) 30 98 51 30 Fax (1) 34 78 79 02

BOOSEY & HAWKES

Editions Robert Martin

106, GRANDE-RUE DE LA COUPÉE - 71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON
TÉL. 85 34 46 81 - FAX 85 29 96 16

Bach

Bergerault
FRANCE

BUFFET
Crampon
PARIS

couesnon

Courtois

glotin
FRANCE

HAUTBOIS
RIGOUTAT

LEBLANC
PARIS
III

N
Noblet
Paris

PAISTE

HENRI
SELMER
PARIS

Vandoren

YANAGISAWA

YAMAHA

Zildjian

Département Instruments

Grand choix
d'instruments
et d'accessoires.

Service après-vente,
réglages,
réparations.

 CATALOGUES
SUR DEMANDE